VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1762
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



L'usage des phytos en réflexions

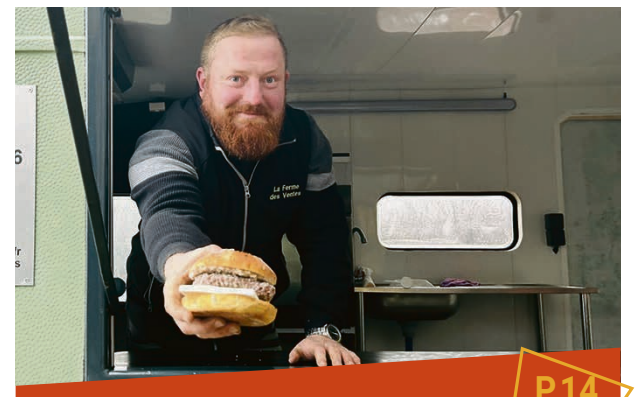


Le colloque Écophyto, organisé à Beaune par la Chambre régionale d'agriculture, visait à répondre à une attente des conseillers du monde agricole. Ces derniers, dans les Chambres ou les divers organismes professionnels, prennent de plus en plus conscience de la nécessité de faire évoluer leurs pratiques et d'acquérir de nouvelles compétences, afin de répondre aux agriculteurs, confrontés au changement climatique et à des restrictions croissantes d'usage de produits phytos. Le colloque aura mis en évidence l'importance des travaux en collectif pour progresser sur ce thème. *PAGE 11*

Encarts : flyer Malki (sur certains cantons), mailing Dev'ENR (sur 58 et 89), brochure DAFP (sur certains cantons), flyer Abeille Madelin (sur certains cantons), calendrier 2024 CRAI Énergies.

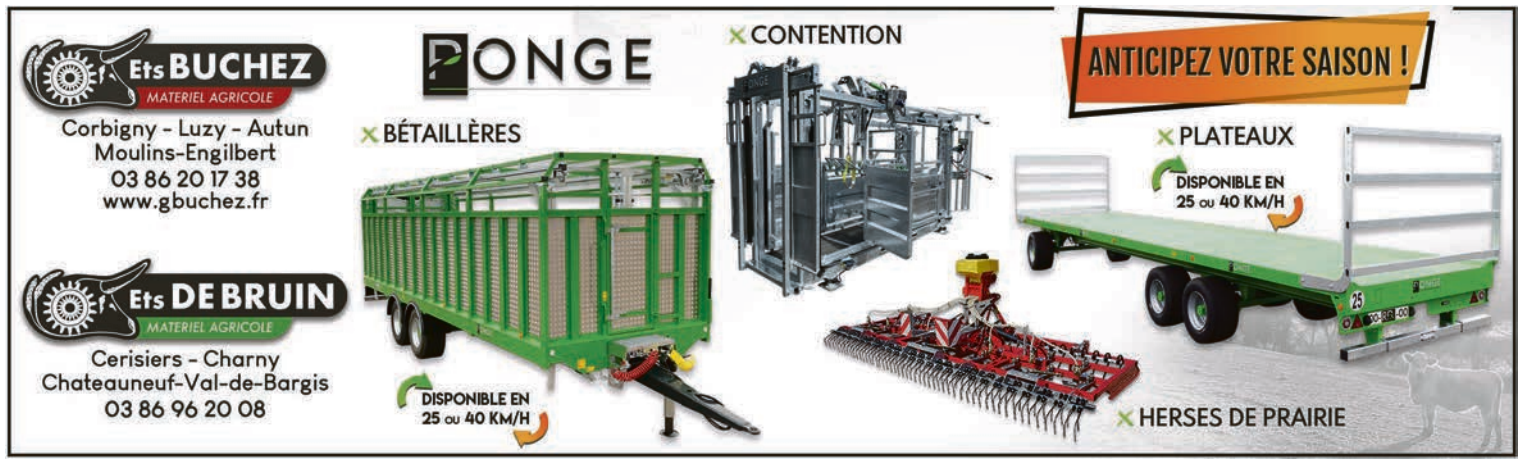


ACTUALITÉS P.10
Dons alimentaires // La machine se met en route



PRODUCTIONS P.14
Diversification // La bonne idée du Food truck

DOSSIER P.20
Viticulture // Le chenillard, un choix qui ne doit rien au hasard





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 CONFÉRENCE AGRICOLE : TROIS DÉFIS DEVANT NOUS

.05 SOIRÉE GRANDES CULTURES FDSEA 58 : UNE VISION PANORAMIQUE DE L'AVENIR

.06 YNOVAE : *« NOUS ALLONS DEVOIR NOUS PENCHER SÉRIEUSEMENT SUR LA GESTION DE L'EAU »*

.07 GDS 89 : CLAP DE FIN POUR PASCAL LEGRAND

.08 AGRIVOLTAÏQUE : DES ENGAGEMENTS RAYONNANTS

.09 JUGEMENTS DE BÉTAIL : UN RENDEZ-VOUS APPRÉCIÉ

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.10 DONS ALIMENTAIRES : LA MACHINE SE MET EN ROUTE

.11 COLLOQUE ÉCOPHYTO : LA FORCE DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE POUR RÉDUIRE L'USAGE DES PHYTO

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 DÉVELOPPEMENT : EN ÉQUIPE POUR PROGRESSER

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.13 ÉLEVAGE BOVINS : L'HIVER POINTE SON NEZ

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.14 VENTE DIRECTE : LA BONNE IDÉE DU FOOD TRUCK

DOSSIERS

.15 EN DIRECT DE LA MSA

.20 SPÉCIAL VITICULTURE

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.28 CRÉDITS CARBONE : QUAND L'AGRICULTURE JOUE LE JEU DE LA COMPENSATION CARBONE

SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.40 HORTICULTURE : CÉLÉBRER NOËL AVEC UN SAPIN RESPONSABLE



// LE DESSIN

// EN BREF

Présidence de l'UE La Belgique dévoile ses priorités agricoles pour le premier semestre 2024

À vingt-quatre jours du début de sa présidence du Conseil de l'UE, la Belgique a dévoilé ses principales priorités pour le prochain semestre lors d'un événement organisé le 8 décembre. Au niveau agricole, l'accent sera mis sur la sécurité et l'autonomie alimentaires, ainsi que la durabilité de la production et de la consommation alimentaires. La présidence belge devrait initier les premières réflexions sur l'avenir de la Pac post 2027, un an après la mise en œuvre de la réforme actuelle. Dans cette optique, un Symposium sur le futur de l'agriculture dans l'UE se tiendra à Gand (Belgique) le 1er février. Elle souhaite aussi poursuivre les travaux en cours sur les nouvelles techniques génomiques (NGT) et le règlement Pesticides ainsi que finaliser la révision des directives Petit-déjeuner. Par ailleurs, la Belgique devrait concentrer son action sur la santé animale, notamment le déploiement et l'utilisation de vaccins contre les épizooties, et sur la proposition de la Commission européenne concernant le bien-être des animaux durant le transport, présentée le 7 décembre. Enfin, elle désire avancer sur plusieurs autres sujets environnementaux en cours comme la règlementation sur l'emballage, la révision de la directive sur les déchets et *« mettra tout en œuvre »* pour accélérer les pourparlers sur la loi relative à la surveillance des sols.

Transport animal Bruxelles présente sa proposition fixant des durées maximales

Comme prévu, la Commission européenne a adopté le 7 décembre une proposition législative visant à mieux encadrer les conditions de transport des animaux d'élevage, fixant des durées maximales (en fonction des espèces et qu'elles soient transportées à des fins d'abattage ou non), augmentant l'espace alloué aux animaux (selon les recommandations scientifiques) et établissant des règles pour éviter l'exposition à des températures extrêmes. Le texte est resté très proche des versions de travail qui avaient déjà pu circuler. Désormais, *« le transport d'animaux terrestres autres que les oiseaux et les lapins domestiques vers l'abattoir ne devra s'effectuer que sur de courts trajets »*, c'est-à-dire ne dépassant pas les neuf heures, propose Bruxelles. Des dérogations sont toutefois prévues lorsqu'aucun abattoir adapté aux animaux en question s'est disponible à proximité. Pour les volailles et lapins, une limite de 12 heures est proposée, pour les poussins et lapins reproducteurs de 24 heures, et pour les poules en fin de ponte de 10 heures. Sont interdits de transport : les femelles gravides ayant dépassé 80 % de leur période de gestation, les femelles ayant ont accouché au cours des 7 jours précédents, les veaux de moins de 5 semaines et pesant moins de 50 kg, les porcelets, agneaux et chevreaux de moins de 3 semaines (à moins qu'ils ne soient transportés à moins de 100 km).

// EN IMAGE

MSA Une collecte pour Noël avec le Secours Populaire Français



Photo : iStock

La MSA reconduit son dispositif MSA Solidaire Noël pour la 3e année consécutive. En partenariat avec le Secours Populaire Français, la MSA se mobilise sur tout le territoire pour organiser une grande collecte en faveur des familles fragilisées. Ainsi, jusqu'au 15 décembre, la MSA invite ses 16 000 salariés, 13 760 élus bénévoles et le grand public à réaliser un don de jouets, jeux, livres, bons cadeaux, places de cinéma, maquillage, parfum, places de spectacles, vêtements… *« Un seul impératif est à respecter : que ces objets soient neufs »*. À travers son dispositif MSA Solidaire, la MSA soutient les populations les plus fragiles depuis le début de la crise, en particulier dans le monde rural. Elle met à disposition 130 points de collecte situés sur toute la France. En partenariat avec le Secours Populaire Français, la hotte de MSA Solidaire permet depuis 2021 aux familles les plus modestes de fêter Noël et la nouvelle année dans la dignité. *« À l'approche des fêtes de fin d'année, l'un des plus beaux cadeaux que l'on puisse offrir à une famille en difficulté, c'est de l'aider à fêter Noël dans la joie et la dignité »* écrit la MSA. Retrouvez toutes les informations relatives au MSA Solidaire Noël 2023 sur msa-solidaire.msa.fr

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

NATIONAL

// COOPÉRATION AGRICOLE

« Il faut redonner à l'agriculture la capacité de nourrir la population »

Alors que Dijon accueillait, les 13 et 14 décembre, le congrès national de la Coopération agricole, organisé pour la première fois en région, Dominique Chargé, son président, est revenu sur les sujets qui préoccupent actuellement le secteur.

Pour la première fois les coopératives de France ont tenu leur congrès national de façon décentralisée. Pourquoi ? Et pourquoi le choix de Dijon ?

Dominique Chargé : *« C'est la première fois qu'un congrès des coopératives a eu lieu en région. Pour nous c'était important d'aller faire ce congrès au cœur des territoires et en l'occurrence en Bourgogne-Franche-Comté, un des berceaux de la coopération avec les coopératives fruitières. Ce congrès a été l'occasion de poursuivre un travail collectif que nous avons entamé début 2023 et qui a consisté à rencontrer des jeunes en régions. J'ai fait six réunions dans lesquelles j'ai rencontré environ 800 jeunes ».*

Qu'est-ce qui vous a le plus marqué dans ces rencontres ?

D.C. : *« Ce qui nous a le plus marqués, c'est de voir des étudiants très inquiets parce que parfois en difficultés de pouvoir s'alimenter, certains disant qu'ils sautaient un repas. Ils se sont montrés à la fois préoccupés et attentifs à l'évolution de nos modèles de production et de nos modèles alimentaires. La précarité alimentaire, qui touche toutes les couches de la société, est au centre de la réussite de la transition de nos modèles. Nous coopératives, avons la mission d'apporter une rémunération à nos adhérents exploitants pour qu'ils soient en capacité de continuer à produire et celle d'apporter à l'ensemble des consommateurs une alimentation sûre, saine et équilibrée, tout en respectant l'environnement et le bien-être animal. Or ce que nous voyons, c'est que les problématiques de pouvoir d'achat ont conduit les consommateurs à se déporter vers une alimentation qui est importée. On importe 50 % des fruits et légumes que l'on consomme, 50 % des poulets, et chaque jour qui passe fait perdre à la France la capacité de produire. On voit que l'agriculture française décroche tous les jours ».*

Quelle leçon en tirez-vous ?

D.C. : *« Il faut que la France donne la capacité à ses filières agricoles et alimentaires de produire l'alimentation dont sa population a besoin et à prix accessibles. Or nous ne sommes plus compétitifs. Il y a un véritable enjeu : redonner à l'agriculture les moyens de produire. On est loin du compte. Un agriculteur sur deux cessera son activité en France dans les dix ans. On perd 27 fermes par jour, soit 100 000 entre 2010 et 2020. Pour nous il est primordial qu'on puisse renouveler les générations d'exploitations, qu'on puisse créer des élevages, avoir accès à l'eau pour améliorer la production et la qualité de nos récoltes, qu'on ait les usines qui permettent de transformer les produits en alimentation accessible à l'ensemble de la population. Nous demandons deux séries de mesures : des mesures qui redonnent aux filières la capacité de produire assez d'aliments aux Français et des mesures contre la précarité alimentaire ».*



Dominique Chargé, président de la Coopération agricole. DR

Comment redonner de la compétitivité aux filières de l'agriculture française ?

D.C. : *« Redonner de la compétitivité aux filières, c'est ce que j'ai demandé au ministre de l'Économie au mois d'août quand il nous a réunis pour nous demander de faire des efforts en termes de prix face à la question du pouvoir d'achat. Je lui ai répondu que ce qu'il nous demandait allait finalement affaiblir encore plus les capacités de production françaises au profit des importations. Je lui ai fait quelques propositions en faveur de l'investissement, car on voit un recul énorme de l'investissement en agriculture ».*

Ne risque-t-on pas de voir, à la suite du congrès des 13 et 14 décembre, d'un côté affichée la volonté de souveraineté alimentaire et de l'autre la continuation des entraves administratives ?

D.C. : *« C'est exactement ce qui se passe. On a aujourd'hui des pouvoirs publics qui proclament l'ambition de la souveraineté alimentaire, de la compétitivité de nos filières et du renouvellement des générations, mais finalement les moyens mis en œuvre ne sont absolument pas en ligne avec ces objectifs, ils sont même assez régulièrement en contradiction avec eux. Nous, ce que nous demandons, c'est la cohérence de l'action publique avec les objectifs affichés. À cet égard, la question des distorsions de concurrence est une question prioritaire, c'est-à-dire qu'il faut que nous ne permettions pas que puissent être importés des produits qui ne répondent pas aux standards qu'on s'impose en France ».*

Vous avez évoqué des mesures contre la précarité alimentaire. Lesquelles ?

D.C. : *« La question de la précarité alimentaire ne pourra pas être résolue par les seules associations caritatives. Il nous faut bâtir des solutions s'appuyant sur un accompagnement fort de l'État. C'est pour cela que nous plaidons fortement pour le chèque alimentaire depuis 2022 car on voyait déjà que la question de la précarité alimentaire était en train de s'accentuer. Objectivement on ne peut pas avoir dans un grand pays agricole comme la France une fracture sociale par l'alimentation ».*

Le chèque alimentaire ne risque-t-il pas de subventionner de fait les produits importés ?

D.C. : *« C'est tout notre combat. Nous ne pouvons plus avoir cette situation où les exploitants ne peuvent pas assurer l'alimentation de leurs compatriotes et assister à la montée des produits importés, qui sont d'ailleurs souvent des produits qui ne répondent pas à nos standards de production. C'est doublement inacceptable d'être dans cette situation ».*

La consultation que vous avez menée révèle que les jeunes sont inquiets de voir que le modèle alimentaire ne répond plus à leurs besoins. Est-ce un signal que la période est maintenant mûre pour mettre en évidence auprès des citoyens et des consommateurs les incohérences que vous mentionnez ?

D.C. : *« C'est précisément ce que nous avons comme ambition avec un travail collectif au congrès pour essayer d'apporter des réponses. Je suis confiant. Il devient criant qu'on ne peut pas avoir d'un côté un discours pro-alimentaire, pour une alimentation de qualité, qui respecte les grands enjeux de société et qui soit accessible, et de l'autre un discours qui soit anti-production agricole. La pédagogie que nous mettrons en œuvre sera le moyen d'expliquer que nos entreprises sont différentes. J'ai beaucoup entendu les jeunes exprimer des doutes sur ce que sont les grandes entreprises agroalimentaires multinationales, que nous ne sommes pas. Nous sommes des entreprises de territoire ».*

Propos recueillis par Actuagri

POINT DE VUE

Un congrès fermé à la presse

Dijon choisie pour accueillir la première édition d'un congrès national de la Coopération agricole organisé hors de Paris : l'occasion était belle, pour nous, de refléter la teneur des échanges, avec plus de 600 congressistes attendus de toute la France. Cinq thématiques étaient développées lors d'ateliers. Par exemple, il y avait la manière de repenser l'ancrage territorial des productions, un thème que l'exemple d'Alliance BFC (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise) peut illustrer avec la marque « Nous Autrement » ou encore la structuration d'une filière protéine régionale à destination de l'alimentation animale avec le projet Profilait… Était également abordé le fait d'être agriculteur et salarié de l'agroalimentaire aujourd'hui et demain, le thème d'une alimentation de qualité accessible à tous, celui de bâtir une alimentation respectueuse de la planète, des hommes et des animaux, ou encore comment reprendre collectivement le pouvoir sur notre alimentation. Il y avait là de quoi alimenter la réflexion de nos lecteurs. Mais le congrès, nous a-t-on répondu, n'était pas ouvert à la presse. Dommage…

Berty Robert



// CONFÉRENCE AGRICOLE

Trois défis devant nous

Le changement climatique, le renouvellement des générations et la souveraineté alimentaire ont été discutés à la conférence départementale agricole.

La conférence départementale agricole est, depuis 2008, un moment de rencontre privilégié entre le Département et la profession agricole de Côte-d'Or. L'édition 2023 s'est notamment intéressée aux grands défis des prochaines années. Tout d'abord, le changement climatique. *« Son lot de conséquences doit nous préoccuper. La question de l'eau est centrale »*, prévient le président du Conseil départemental. Des actions ont été mises en place pour *« apprendre et s'adapter »* à ce nouveau contexte dans lequel les sécheresses sont de plus en plus fréquentes. Le Conseil départemental a notamment investi dans le domaine du maraîchage à Perrigny-lès-Dijon et dans un vignoble à Pommard pour mener des expérimentations sur les végétaux. L'acquisition d'une forêt de plus de 150 ha à Vertault, dans le Châtillonnais, vise les mêmes objectifs avec des essais menés sur des essences plus résilientes. *« Le débit des cours d'eau et la recharge des nappes phréatiques vont baisser entre 20 et 25 % d'ici 2050, il faut s'y préparer »*, souligne François Sauvadet. Le Département, dans le même temps, cherche et trouve des solutions « instantanées » pour les agriculteurs : *« ce n'est qu'un exemple mais lors des dernières sécheresses, les éleveurs ont eu accès à des ressources qui n'étaient plus exploitées pour l'usage de l'eau potable, mais qui pouvaient l'être pour leurs animaux »*.

Installer des jeunes

Le renouvellement des générations a fait l'objet d'autres discussions. La Côte-d'Or a perdu 760 exploitants agricoles en seulement dix ans, et cette tendance baissière n'est sans doute pas terminée, comme le rappelle François Sauvadet : *« 35 % des exploitants et coexploitant ont plus de 55 ans dans le département. Par conséquent, 1 500 exploitants vont partir en retraite dans la décennie qui arrive… La question du renouvellement et de la transmission est directement posée »*. Le Conseil départemental œuvre dans ce domaine, notamment par sa compétence sur l'aménagement foncier. *« Il s'agit là d'un enjeu crucial pour les territoires ruraux. L'aménagement foncier permet une meilleure transmission des exploitations et facilite l'installation des jeunes agriculteurs »*, souligne le président du Conseil départemental. Sur les 3,25 millions d'euros versés à l'agriculture côte-d'orienne en 2023, plus de 2,5 millions étaient justement dédiés au volet territoire. Le Département « met le paquet » sur les jeunes à la moindre occasion : *« nos aides en faveur de la santé animale et végétale, de la récupération et du traitement des eaux de pluie, des éleveurs ovins ou encore des microfilières bénéficient toutes d'une bonification de 10 points »*. Une subvention pour les investissements liés au stockage de céréales est même réservée aux exploitants ayant le statut de jeune agriculteur. *« Je ne reviendrai pas sur ce qu'il se passe actuellement avec la Région, c'est proprement scandaleux. Des jeunes agriculteurs sont en difficulté car ils ne touchent pas la dotation JA qui leur est due. La Région n'est tout simplement pas au rendez-vous »*, fait remarquer François Sauvadet.



Vincent Lavier et François Sauvadet, la semaine dernière, à la Maison de l'agriculture de Bretenière.



L'édition 2023 de la conférence départementale agricole s'est intéressée aux grands défis des prochaines années.

Être souverain

Les précédents sujets sont étroitement liés aux enjeux de souveraineté alimentaire. Il y a urgence d'agir, d'autant que François Sauvadet se dit *« intimement convaincu »* que *« nous allons au-devant d'une crise alimentaire mondiale »*. Le Département œuvre localement, notamment par le biais du Plan alimentaire territorial, dans lequel des solutions de proximité en matière de logistique sont actuellement étudiées. Et c'est plus qu'une anecdote : le nombre de repas 100 % Côte-d'Or servis aux scolaires continue d'augmenter et atteint 263 093 unités sur l'année 2022-2023. *« Notre modèle ce n'est pas celui des fermes usines. Ce n'est pas celui de porcs élevés dans un immeuble en béton de 26 étages, comme en Chine. Ce n'est pas mon modèle et ce n'est pas le modèle que je souhaite pour nos enfants »*, termine François Sauvadet, remercié pour son inconditionnel soutien par Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

AG

// RENDEZ-VOUS

Zoom sur le Rallye bocag'haies

Le mardi 19 décembre, une journée technique est organisée en Puisaye, par le CPIE Yonne et Nièvre. Celle-ci, nommée « Rallye bocag'haies », a pour objectif de mettre en avant des actions déjà menées sur le territoire et d'explorer les pistes de solutions pour valoriser les haies.

Le mardi 19 décembre, le centre permanent d'initiatives pour l'environnement Yonne et Nièvre (CPIE Yonne et Nièvre), avec l'appui de ses partenaires, organise une journée technique ouverte à tous, notamment aux agriculteurs, aux techniciens et aux élus, nommée « rallye bocag'haies ». *« Cette journée vise à essayer d'explorer les différentes pistes qu'il y a sur le territoire valorisant les haies et le bocage, notamment d'un point de vue bois/énergie, et de montrer quelques chantiers et travaux qui ont été menés dans l'Yonne ces dernières années »*, annonce Florence Terrasse, responsable du programme pour le CPIE Yonne et Nièvre.

La journée aura aussi pour but *« de remettre en lien tous les acteurs du territoire, qui ont de près ou de loin un lien avec les haies. Et de faire un état des lieux de ce qui peut être fait sur le territoire pour valoriser les haies »*, poursuit-elle.

La visite de quatre parcelles prévue

Une première partie se déroulera en salle (salle du Cèdre, 5 rue de la Marpa à Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe). *« L'idée sera de mettre en avant les intérêts de la haie, notamment au niveau de l'eau, du carbone, de l'azote et des différents cycles naturels. Puis on parlera des solutions de valorisation des haies »*, détaille Florence Terrasse. *« On fera également la restitution des résultats du programme Respect, qui est un programme qui a été mené pour évaluer le potentiel de stockage de carbone et de biomasse au niveau des haies »*.
La suite de la journée se passera sur le terrain. *« On ira visiter quatre parcelles, sous forme de rallye, où des travaux ont eu lieu sur les haies : à Sainte-Colombe-sur-Loing, Moutiers-en-Puisaye, Saint-Sauveur-en-Puisaye et Saints-en-Puisaye »*.



Le «rallye bocag'haies», c'est le mardi 19 décembre, en Puisaye.

CPIE Yonne et Nièvre

De quoi apporter un peu plus de concret aux présents, dans un territoire, qui rappelons-le, a une belle dynamique dans ce domaine du travail autour de la mise en valeur des haies.

Christopher Levé

De 9 h 30 à 17 heures. Inscriptions auprès de Florence Terrasse au 06 65 78 48 64 ou à f.terrasse@cpie-yonnenievre.org.

// SOIRÉE GRANDES CULTURES FDSEA 58

Une vision panoramique de l'avenir

Le 7 décembre, la FDSEA 58 organisait sa soirée grandes cultures avec pour thème : *« Nouvelles énergies : imaginons le monde d'après en machinisme agricole et quelles perspectives pour les filières biocarburants ? »*.

Dans un contexte de suppression partielle et progressive de la défiscalisation de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) appliquée au gazole non routier (GNR), la FDSEA 58 avait choisi d'évoquer les solutions alternatives pour l'avenir agricole.

Afin d'établir un état des lieux des solutions et les projections en la matière, la FDSEA 58 avait convié, le 7 décembre à Pouilly-sur-Loire, Julien Saint Laurent, directeur marketing chez John Deere France, et Fabrice Moulard, agriculteur dans l'Eure et secrétaire de la Fédération des producteurs d'oléo-protéagineux (Fop) et Arnaud Rondeau, chargé de mission syndicale et environnement à la Fop.



Les intervenants de la soirée grandes cultures de la FDSEA 58 avec, de gauche à droite : Julien Saint Laurent, Arnaud Rondeau et Fabrice Moulard.

Dans le monde

Ainsi Arnaud Rondeau débuta par un panorama des productions mondiales de biocarburant et biodiesel : *« Les plus gros producteurs de biocarburant sont les USA avec le maïs et le Brésil avec le maïs et la canne à sucre. Ils ont cette prédominance notamment car ils sont très soutenus par les pouvoirs publics sur ce volet. En France, la production d'éthanol est plutôt issue de la betterave, ce qui est assez inédit dans le monde. Du côté du biodiesel, les principaux producteurs sont l'Amérique du Nord (avec une base de soja et de canola) et l'Amérique latine (avec le soja). En Europe, la production est plus diversifiée, avec, entre autres, une production française de colza très recherchée pour le biodiesel. De ce fait, nous constatons dans l'Hexagone une inclination plus forte sur les biocarburants. Cela va légèrement à l'encontre des injonctions de l'Union européenne qui a une trajectoire marquée sur l'électrique, notamment pour les transports – et ce à l'horizon 2035 ; soit demain ! Enfin, parmi les autres carburants émergents, il faut noter le biokérozène qui a fait son entrée dans les discussions depuis l'an dernier et qui va être en fort développement très prochainement car la flotte mondiale doit se décarboner si elle désire perdurer ».*

La place du producteur

Fabrice Moulard rebondit : *« Par la forte demande sur biocarburants, je pense que nous avons un rôle à jouer, nous producteurs, en matière de transition énergétique. En effet, je pense que nous devons structurer la filière des biocarburants afin de ne pas être laissés sur le côté en la matière. Nous avons des atouts, comme le colza qui est recherché. Certains biocarburants, devront uniquement être issus de cultures intermédiaires. Au sein de la Fop nous testons des nouvelles pistes, notamment avec l'implantation de cameline par exemple. Nous devons tous nous engager dans cette recherche de solution car si nous ne le faisons pas, personne ne le fera à notre place et le marché nous passera sous le nez. Les politiques nationales futures en la matière auront aussi leur importance, car nous devons à la fois rester attractifs sur le marché, tout en ayant un coût de production couvert ; un problème que les USA ne connaissent pas puisqu'ils font de l'anti dumping interdisant l'importation d'énergie étrangère sur leur sol, ils ont donc le marché local d'assuré. Nous devons être fiers de nos productions, et fiers de leurs utilisations qu'elles soient pour l'alimentation ou l'énergie, car dans les deux cas nous valorisons nos productions. À nous de remettre l'acte de production au centre du débat et de créer les outils nous permettant d'écouler notre marchandise ».* Il conclut : *« Nous ne pouvons pas modifier le carburant de nos matériels sans changer nos pratiques. L'un ne va pas sans l'autre. Il n'y a pas une seule solution miracle mais un amoncellement de solution avec une attention particulière sur le fait de rester acteurs de nos filières ».*

Le matériel

Après cette présentation, Julien Saint Laurent poursuivit les échanges avec un focus sur les positionnements pris par John Deere. Il commence par rappeler qu'outre le matériel agricole, l'enseigne a aussi développé un pan dédié à la construction et aux travaux : *« Nous cherchons des solutions pour tous ces engins, et tous ne présentent pas les mêmes enjeux techniques. De ce fait, nous ne nous focalisons pas uniquement sur les moteurs mais nous avons une vision globale de notre transition écologique ». Pour celle-ci il évoque notamment la volonté de réduire les émissions de CO_2 de nos usines, et des moteurs de notre parc. Pour ce dernier, nous visons une réduction de 30 % des émissions de CO_2 d'ici 2030, avec une diminution de 15 % de l'impact de CO_2 lors des opérations agricoles. En somme, nous cherchons des solutions à la fois pour le matériel et pour les pratiques ».* Afin d'arriver à ces objectifs, Julien Saint Laurent évoque certaines contraintes dirigeant les choix de l'entreprise vers telle ou telle technologie : *« parmi elles, notons notamment la densité différente des énergies. Pour l'exemple, en prenant le diesel comme référence de base pour les moteurs, il faut compter une augmentation de 166 % de la place allouée à un système à éthanol, 192 % pour un utilisant du méthanol, 1 400 % pour un procédé à batterie Lithium et 2 300 % pour un système à hydrogène (200 bars)… L'architecture du matériel en est donc impactée. S'ajoute à cela des dimensions à respecter et des utilisations qui changent en fonction du matériel. Pour l'agricole, il y a aura une utilisation intense pendant de longues heures à certains moments de l'année alors qu'en bâtiment les appareils seront sollicités sur de courtes durées toute l'année. Actuellement, des moteurs électriques peuvent donc être pertinents en construction mais pas forcément viables pour l'agricole. À tout cela s'additionnent les ressources nécessaires dans les pays en question. En effet, on ne va pas proposer un matériel avec une technologie particulière si la production de l'énergie en question est sporadique. Pour toutes ces raisons, John Deere s'intéresse particulièrement à l'introduction d'électrique dans l'optimisation du matériel agricole – hors carburation – avec des moteurs au carburant liquide comme les solutions très raffinées de biodiesels soit des HVO (ou Hydrotreated Vegetable Oil = huile végétale hydrotraitée) car nos moteurs sont déjà compatibles. Dans tous les cas, il faut tout repenser de A à Z : du matériel aux pratiques. Enfin nous étudions aussi la question de la démocratisation du matériel autonome – nous réalisons des tests aux USA en ce moment. Au final, pour l'avenir, il faut réfléchir autrement pour avancer. Mais, clairement, notre positionnement final dépendra des décisions politiques prises dans chaque localité ».*

Chloé Monget



// YNOVAE

« Nous allons devoir nous pencher sérieusement sur la gestion de l'eau »

La coopérative Ynovae a organisé son assemblée générale le vendredi 8 décembre, à Sens. Le réchauffement climatique et la gestion de l'eau, devenue cruciale, ont notamment été abordés.



Ynovae

Laurent Poncet, président de la coopérative Ynovae, lors de l'assemblée générale de cette dernière, le vendredi 8 décembre, à Sens.

« *Sur fond de dérèglement climatique et dans un contexte géopolitique bouleversé par les conflits armés, plus que jamais, l'incertitude a généré une très forte volatilité des cours, tant sur nos productions que sur nos approvisionnements avec, tout particulièrement, une flambée des cours de l'énergie entraînant une envolée des prix des engrais* », introduit Laurent Poncet, président de la coopérative Ynovae, lors de l'assemblée générale de cette dernière, qui a eu lieu le vendredi 8 décembre, à Sens.

Ainsi, si la collecte a connu une baisse de 14 %, sur l'exercice 2022 (318 786 t collectées), le chiffre d'affaires de la coopérative est toutefois en hausse de 15 %. « *Pour autant, nous ne dégageons un résultat que de 253 000 € malgré un résultat d'exploitation à hauteur de 805 000 €, celui-ci ayant été impacté en grande partie par des frais financiers en forte augmentation* », poursuit Laurent Poncet. « *Nous sommes cependant en mesure de verser un intérêt aux parts sociales ainsi qu'une ristourne sur les livraisons de blé en prix de campagne. Nous avons également consenti, sur cet exercice, au versement de primes filières à hauteur de 1 510 000 € et réalisé des investissements pour un montant de 974 000 € en entretiens, réparations ou mises aux normes de nos installations* ».

En ce qui concerne le sujet du réchauffement climatique, Ynovae s'est rapprochée des coopératives du Lot-et-Garonne et du Gers, « *qui connaissent actuellement les conditions climatiques que nous subirons dans quelques années* », afin d'anticiper au mieux l'adaptation au changement climatique en s'inspirant de leurs expériences. « *Si ces départements n'avaient pas anticipé la gestion de l'eau, leur agriculture aurait disparu* », assure le président. « *De plus en plus, notre région voit alterner les périodes d'excès climatique, tout en conservant des cumuls de précipitations annuelles identiques. Au printemps dernier l'épisode de sécheresse a mis à mal les très bons potentiels des cultures et dernièrement, à partir du 15 octobre, en moins d'un mois nous avons cumulé plus du quart des précipitations annuelles. Nous allons devoir nous pencher sérieusement sur la gestion de l'eau, la question du stockage de l'eau en excès est un des leviers de la préservation de l'agriculture de notre territoire* ».

La mise en commun de domaines avec SeineYonne

L'assemblée générale était aussi l'occasion pour Laurent Poncet de parler des évolutions internes à la coopérative et à l'union SeineYonne. « *Ynovae se trouve en période de transition. Des évolutions importantes au niveau de la gouvernance sont en cours, c'est là que la force du collectif prend tout son sens. Avec le conseil d'administration et l'équipe de direction, nous avons préparé cette transition lors d'un séminaire en septembre 2022 et nous avons établi un calendrier, identifié des pistes d'évolution et tracé notre feuille de route. Ces changements font suite à l'évolution de la gouvernance de nos amis de 110 Bourgogne, avec qui nous constituons l'union SeineYonne* », détaille-t-il. « *Le fonctionnement de notre union étant essentiellement basé sur les relations étroites entre les hommes, il était nécessaire de formaliser ce fonctionnement, de redéfinir ses missions, d'identifier de nouveaux projets et de pérenniser l'union dans l'intérêt de nos adhérents respectifs. C'est ce qui a été fait par un groupe de travail constitué des bureaux de nos deux structures* », poursuit Laurent Poncet, qui précise que « *le conseil d'administration d'Ynovae, sur proposition du bureau, s'est positionné pour un renforcement de l'union SeineYonne et a écarté un éventuel processus de fusion* ».

À cet effet, une stratégie de mise en commun dans trois domaines spécifiques a été élaborée. Celle-ci comprend la gestion des approvisionnements, à l'exception des engrais (cela concernera la fonction achats, le portage des stocks et la logistique des produits phytosanitaires) ; le volet qualité, sécurité, environnement ; et la communication spécifique aux ambitions de l'union SeineYonne.

Aussi, « *l'étude de projets de diversification de productions agricoles est également en cours. Des dossiers concernant la culture de la noisette et la production d'un miel de nos coopératives au travers d'une activité apiculture sont en réflexion* », annonce Laurent Poncet.

L'assemblée générale s'est conclue par une conférence sur le sens de la coopérative à travers le collectif, donnée par Fabien Pelous, ancien rugbyman professionnel et international du XV de France.

Christopher Levé



Jean-Luc Billard passe la main

Cette assemblée générale était la dernière pour Jean-Luc Billard, en tant que directeur général de la coopérative. Ce dernier prendra sa retraite en début d'année 2024. Il sera remplacé par Yohann Girod, 46 ans, arrivant de la coopérative Vivescia. Parallèlement, Georges Lemineur a été nommé au poste de directeur général adjoint au sein d'Ynovae.

Laurent Poncet, qui a travaillé durant sept années aux côtés de Jean-Luc Billard, confie, devant l'assemblée, avoir « *découvert un homme, qui au-delà de ses compétences professionnelles indéniables, a fait montre de grandes qualités humaines. Tout en étant rigoureux, perfectionniste et exigeant, il fait preuve de compréhension et d'empathie. Son objectif a toujours été d'entraîner ses collaborateurs pour les faire grandir. Pour ma part, j'ai particulièrement apprécié de travailler avec Jean-Luc. Cette collaboration fut basée sur la plus grande transparence et animée d'une confiance et d'une loyauté réciproque indéfectible. Pour notre coopérative il n'a jamais compté son temps parfois même au-delà du raisonnable. Au nom des adhérents, des salariés et du conseil d'administration d'Ynovae, je lui adresse nos remerciements les plus sincères* ».

Des remerciements et une reconnaissance du travail effectué formalisés par une demande auprès du ministère de l'Agriculture, qui a été obtenue, pour que Jean-Luc Billard soit promu chevalier du mérite agricole, fondé sur son dévouement à la cause de l'agriculture.

Merci Étienne !

D'autres remerciements ont été faits lors de cette assemblée générale, ceux à Étienne Henriot, qui a quitté le conseil d'administration d'Ynovae le 30 juin dernier. « *Tout en respectant, son désir de simplicité dictée par sa modestie, nous souhaitions le remercier et rendre hommage à son action en présence des adhérents, collaborateurs, partenaires et invités de l'assemblée générale d'Ynovae* », **indique Laurent Poncet.** « *Étienne est un bâtisseur de ponts entre les hommes et les structures. Il fut à l'origine de deux fusions (Capserval et Ynovae) et à l'origine de la construction de Seine Yonne et de l'adhésion aux unions Cérévia et Aréa. En préparant cet hommage, j'ai été impressionné par l'ampleur de son engagement. Il a été, tour à tour ou simultanément, président de la coopérative Caps puis Capserval, président délégué d'YNOVAE, président du GIE CRC, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, vice-Président de l'union Seine-Yonne et à ce titre secrétaire de l'union Aréa, secrétaire général adjoint de la Chambre régionale d'agriculture BFC chargé de l'environnement, président de la commission territoriale Seine-Amont, président du comité d'orientation régional territoire environnement de la Chambre régionale d'agriculture et conseiller à la banque de France. À ces différentes fonctions, il a œuvré dans l'intérêt de la coopération agricole, de l'agriculture en général et plus particulièrement au service de sa coopérative et de ses adhérents. Si notre projet commun n'a réellement commencé qu'en 2013, il se traduit par l'aboutissement de cette belle réussite qu'est Ynovae* ».



Ynovae

Fabien Pelous, ancien international du XV de France, a donné une conférence sur le sens de la coopérative à travers le collectif

// GDS 89

Clap de fin pour Pascal Legrand

Lors de l'assemblée générale du GDS 89, qui s'est tenue le lundi 11 décembre, à Auxerre, Pascal Legrand a annoncé mettre fin à son mandat de président après quinze années de bons et loyaux services. Lors du conseil d'administration, qui a eu lieu le même jour, quelques heures après, Désiré Paul a été élu pour lui succéder.

La traditionnelle assemblée générale du GDS 89 a eu lieu le lundi 11 décembre, à Auxerre. Un temps choisi par le président, Pascal Legrand, pour annoncer mettre fin à son mandat, après 15 années au poste. « *Il me semble qu'il est temps pour moi de passer la main* », assure-t-il. Pascal Legrand précise toutefois rester au sein du conseil d'administration. Celui-ci s'est d'ailleurs réuni le jour même pour élire son nouveau président, en la personne de Désiré Paul.

Outre cette annonce, un bilan de l'année a été fait, comme à l'accoutumée. En commençant par un point fait sur l'IBR. « *Le programme d'éradication est en marche depuis de nombreuses années avec un objectif final de 99,8 % de troupeaux indemnes sur l'ensemble des territoires français pour 2027* », indique Pascal Legrand. « *Dans l'Yonne, les efforts payent et nous n'en sommes plus très loin, autour de 95 %. Mais cette dernière marche reste difficile à gravir. Il faut bien être conscient que la réglementation risque fort d'être encore durcie dans les mois à venir. N'oublions pas que le but ultime est l'obtention du statut indemne de la France* ».

En 2023, huit cheptels détenant des bovins ont été contrôlés positifs IBR : six cheptels détenant entre 10 et 20 % de bovins contaminés et deux cheptels détenant plus de 40 % de bovins contaminés.

BVD et Besnoitiose

En ce qui concerne la BVD, « *cette année encore, les éleveurs ont, dans la très grande majorité, appliqué les directives. Les consignes ont également été bien suivies dans les cheptels avec circulation. Au final, sur l'ensemble des veaux dépistés sur cartilage auriculaire, très peu s'avèrent positifs (31 veaux viropositifs contre 108 l'an passé et 12 cheptels nouvellement infectés contre 36 l'année précédente), ce qui est plutôt encourageant* », assure Pascal Legrand.

Le sujet de la besnoitiose, qui fait aussi de plus en plus parler sur le territoire national, a été abordé. « *Lors de la dernière campagne, le GDS a demandé le dépistage sur les introductions avec une prise en charge totale. Dans la continuité, la besnoitiose sera contrôlée en prophylaxie lors de la campagne 2023-2024, toujours avec une prise en charge des analyses par le GDS. Le but étant d'avoir une photographie de l'étendue de la maladie dans notre département, puis de déterminer les actions à mettre en place pour la maîtriser au mieux* », explique-t-il.

Pour l'heure, dans le département, 72 bovins ont été testés positifs à la besnoitiose sur 4 cheptels au total : 1 cheptel avec 1 positif, 2 cheptels avec 3 positifs et 1 cheptel avec 68 positifs. Cependant, deux d'entre eux ne sont plus considérés comme foyers (élimination de tous les bovins de l'exploitation dans le 1er cas, élimination des bovins positifs puis recontrôle des bovins contacts, revenus négatifs, dans le 2nd cas). En ce qui concerne les deux autres cheptels, l'un a vu ses bovins positifs être éliminés, l'autre est en cours d'élimination de ses bovins positifs (la signature du plan d'assainissement GDS est faite dans les deux cas).

FCO et MHE

Aussi, « *en ce qui concerne la FCO, l'émergence d'un nouveau variant du sérotype 8 cause davantage de casse dans les troupeaux. Beaucoup plus de morbidité et même de mortalité sont à noter chez les bovins* », continue Pascal Legrand. « *À cela s'ajoute la MHE qui touche tous les ruminants avec des symptômes similaires à la FCO* ». Si, pour le moment, les foyers sont essentiellement concentrés sur le sud-ouest de la France, Pascal Legrand confie qu'à ce jour, « *on ne sait pas comment en venir à bout car contrairement à la FCO, aucun vaccin n'existe pour lutter contre ce virus* ». « *Toutes ces maladies nous imposent une grande vigilance pour la sécurité de nos troupeaux. Comme toujours, le GDS fait de son mieux pour accompagner ses éleveurs, tant d'un point de vue technique que financier, avec le soutien du Conseil départemental et du Conseil régional* », conclut-il.

Christopher Levé



Pascal Legrand a présidé sa dernière assemblée générale.

// TOUR DE FRANCE 2024

Le vélo ou la moissonneuse ?

Le Tour de France passera trois jours en Côte-d'Or l'été prochain. Plusieurs agriculteurs livrent leur ressenti.

Le Conseil départemental de la Côte-d'Or a communiqué, il y a quelques jours, la liste des communes qui seront traversées par le peloton du Tour de France 2024 (voir encadré). Fait exceptionnel : la compétition restera dans le 21 durant trois jours, du 4 au 6 juillet. La première journée, Jonas Vingegaard et compagnie passeront notamment par Labergement-lès-Seurre, dans le Val-de-Saône, juste devant la ferme de Cyril Fleury que nous avons contacté. « *Ma femme et moi adorons le Tour de France, surtout quand il passe dans la région. Alors c'est sûr, on ne pouvait pas rêver mieux, nous pourrons tout voir depuis notre cour… Le seul hic pourrait venir des moissons : si nous sommes en plein dedans, ce sera forcément un peu moins drôle ! Généralement, à cette date, nous avons terminé les orges et nous nous préparons à attaquer le blé et le colza. La journée de travail sera probablement compromise car le silo est à 500 mètres de la ferme, le long de la route départementale. Tout sera probablement bloqué de 7 heures le matin à 8 heures le soir, à mon avis, mais c'est comme ça !* ».

Le temps de les voir

Le 5 juillet, un contre-la-montre individuel est programmé entre Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin. Le village de Reulle-Vergy, où habite et exploite Cédric Naudin, est notamment concerné. « *Personnellement, je ne m'intéresse pas énormément au cyclisme, je ne suis pas les différents classements, mais je dois reconnaître qu'il s'agit d'une belle fête populaire. Je ferai probablement partie des spectateurs car si nous sommes en moissons, il ne devrait pas être possible de travailler ce jour-là, d'autant plus que je livre au silo Dijon Céréales de Nuits-Saint-Georges ! Avec ce type d'étape, nous pouvons voir les coureurs un par un. Ce sera mieux qu'une étape classique avec un peloton qui apparaît puis disparaît en quelques secondes* ».

On remet ça

Le 6 juillet, les cyclistes passeront notamment par Saint-Seine-l'Abbaye, village déjà traversé par la Grande Boucle il y a six ans. Antoine Duthu garde de bons souvenirs de l'édition 2017. « *Tout s'était très bien passé, avec une très belle ambiance. Notre équipe JA avait participé au concours Les Agriculteurs aiment le Tour, organisé par la FNSEA* ». Plusieurs animations devraient être à nouveau proposées l'été prochain : « *préparer une nouvelle fresque, je ne pense pas, il faut laisser la place à d'autres cantons. De plus, je ne sais pas si le concours de la FNSEA sera à nouveau au programme. Mais organiser quelque chose, pourquoi pas. Nous en avons déjà parlé entre nous, un écran géant pour suivre la course est déjà envisagé. Il y aurait également une restauration rapide et une buvette. Si les moissons sont commencées, nous tenterons de nous organiser au mieux, comme nous l'avions fait en 2017* ».

AG



Les Jeunes agriculteurs de Saint-Seine-l'Abbaye avaient proposé une animation en 2017, lors du dernier passage de la Grande Boucle.

Les communes traversées

4 juillet : Corpeau, Chassagne-Montrachet, Puligny-Montrachet, Meursault, Tailly, Merceuil, Meursanges, Corberon, Labergement-lès-Seurre, Pouilly-sur-Saône, Auvillars-sur-Saône, Broin, Saint-Nicolas-lès-Citeaux, Izeure, Longecourt-en-Plaine, Thorey-en-Plaine, Rouvres-en-plaine, Fauverney, Neuilly-Crimolois, Sennecey-lès-Dijon, Longvic, Dijon.
5 juillet : Nuits-Saint-Georges, Villars-Fontaine, Messanges, L'Étang-Vergy, Reulle-Vergy, Curley, Chambolle-Musigny, Morey-Saint-Denis, Gevrey-Chambertin.
6 juillet : Semur-en-Auxois, Saint-Euphrone, Pouillenay, Brain, Posanges, Vitteaux, Villy-en-Auxois, Verrey-sous-Salmaise, Bligny-le-Sec, Saint-Seine-l'Abbaye, Vaux-Saules, Lamargelle, Poiseul-la-Grange, Echalot, Minot, Beneuvre.



// AGRIVOLTAÏQUE

58 Des engagements rayonnants

Le 27 novembre, à l'Agropôle du Marault, trois conventions étaient signées, avec le Groupement d'utilisation des financements agricoles (Gufa) et la Chambre d'agriculture de la Nièvre, pour des projets agrivoltaïques.

Afin que le développement de l'agrivoltaïsme soit encadré et équitable dans la Nièvre, une signature d'engagement fût réalisée le 27 novembre à l'Agropôle du Marault. Ainsi, ont paraphés les documents : la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le Groupement d'utilisation des financements agricoles (Gufa) de la Nièvre, les sociétés Sunti, Valorem, Watt & Co et les porteurs de projets agricoles. Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, évoque : *« en matière d'agrivoltaïsme, la Nièvre est une petite lumière qui brille par sa gestion innovante en la matière »*. Florian Guyard, président du Gufa, poursuit : *« Les stades d'avancement sont différents, mais l'engagement des trois sociétés est un excellent signal envoyé à tous : l'agrivoltaïsme encadré est possible »*. Pour rappel, ces conventions engagent notamment les sociétés à verser une participation au Gufa de 1 500 euros/MWc/an. De leurs côtés, les porteurs de projets acceptent un suivi annuel de leur exploitation par la Chambre d'agriculture, les développeurs s'accordent d'ailleurs : *« c'est une assurance pour que tout se passe bien pour tout le monde, cela est donc bienvenu »*.



Les représentants des sociétés Sunti, Watt&Co et Valorem accompagnés par l'exploitante de La petite ferme, Didier Ramet et Florian Guyard.

Pour les jeunes

Ainsi, l'exploitante de Coulanges-lès-Nevers, devrait par son association avec la société Sunti, *« accéder à des terres, à proximité, afin d'augmenter la troupe ovine en vue de sécuriser mon résultat économique »* précise-t-elle avant d'ajouter : *« Pour moi, c'est une opportunité très intéressante pour accéder à du foncier dans une zone en tension »*. Martin Bloch, responsable du service économies et entreprises à la Chambre d'agriculture rappelle : *« La petite ferme a été ciblée par nos services, car elle était située dans le premier rayon de recherche autour du lieu pressenti. Si elle n'avait pas accepté, nous aurions élargi ce rayon de prospection ; un procédé utilisé lorsque l'acteur agricole n'est pas ciblé »*.

Un, deux, trois… soleil !

Plus en détails, ce projet devrait s'établir dans une parcelle de 14 ha au lieu-dit Champs de Craies à Saint-Éloi. Gilles Léandro, directeur général des opérations de Sunti, pointe : *« j'ai un attachement particulier à ce projet car je suis nivernais et aussi car il a de multiples facettes puisqu'il touche à la fois l'agriculture et les industriels se trouvant à proximité et qui pourront bénéficier de cette énergie verte ; preuve d'une véritable synergie »*. Le dépôt du permis de construire est prévu pour la fin 2023, début 2024.

Le second projet concerne la sécurisation de deux jeunes installés (Gaec du Limonet) en 2021, dont l'exploitation est vulnérabilisée par le contexte agronomique et climatique. *« Notre projet permettra au Gaec d'accéder à 46 ha supplémentaires vers Langeron – Saint Parize »* précise Diane Alesandrini, responsable d'agence Centre Est de Valorem. Tom Callon, chef de projet de Valorem, ajoute : *« si la parcelle fait 46 ha, les panneaux traqueurs seront installés, eux, sur environ 21 ha, avec un espacement interpanneaux plus important qu'un parc photovoltaïque lambda afin de nous adapter aux contraintes agricoles. Nous attendons les résultats de l'enquête publique, et espérons une mise en service du parc à l'été 2026 »*.

Enfin, le troisième projet était celui de Watt & Co. Julien Bey, responsable Agence Est de Watt & Co, détaille : *« Nous avons été contactés par un exploitant n'ayant pas de repreneur et souhaitant donner l'accès de 40 ha à un jeune. Si ce projet voit le jour, l'installation de panneaux photovoltaïques dans une parcelle de grandes cultures sera une première dans la Nièvre »*. Julie Chabaud, cheffe de projets Agence Est, rebondit : *« la commune a émis un avis favorable ; une excellente base pour travailler. Sans l'accord des acteurs locaux, un tel projet n'a plus de sens »*.

Pour le moment, aucun agriculteur n'a été trouvé pour profiter du projet. Le dépôt du permis de construire n'est pas envisagé avant fin 2024, début 2025.

Ces signatures s'ajoutent donc à celles de Photosol et EDF. Didier Ramet et Florian Guyard concluent : *« Nous entrons dans la phase d'action. Nous sommes regardés dans toute la France, à nous de mener à bien ces projets dans les lignes définies préalablement qui intègrent la viabilité technico-économique des exploitations engagées »*.

Chloé Monget

// JEUNES AGRICULTEURS

21 Quentin Caverot transforme l'essai

Les JA de Montbard-Venarey ont élu un nouveau président en la personne de Quentin Caverot. Cet éleveur ovin – également rugbyman – succède à Justine Prévotat, éleveuse caprine.



Le nouveau président cantonal, élu le 1er décembre.

Les Jeunes agriculteurs de Montbard-Venarey ont tenu leur assemblée cantonale le 1er décembre à Époisses sur la ferme de Christophe Faussot, nouvellement installé avec la création d'une fabrique de bières artisanales. Ce rendez-vous était électif : le principal changement concerne l'arrivée de Quentin Caverot à la tête du groupe. Âgé de 27 ans, le nouveau président élève 120 brebis en races Charollaise et Berrichon du Cher depuis 2021 à Senailly. L'ancien vice-président du canton succède à Justine Prévotat, de Boux-sous-Salmaise.

Quel dynamisme !

L'équipe de Montbard-Venarey ne cesse de s'étoffer : *« nous atteignons désormais les 25 membres, beaucoup de jeunes nous ont rejoints ces deux dernières années. C'est une des raisons pour lesquelles je me suis engagé : il y a beaucoup de motivation et la relève est assurée »*. Plusieurs projets ont été évoqués ce 1er décembre : *« nous allons organiser un loto en février à la salle des fêtes de Darcey. Un marché de producteurs se tiendra le dernier dimanche d'avril à Montbard. Une autre organisation, beaucoup plus importante, est dans les cartons pour 2025 »*. Le jeune président nous en dit un peu plus sur ce dernier point évoqué : *« rien n'est encore calé, nous sommes au début des réflexions, mais nous allons étudier l'hypothèse d'organiser la fête de l'agriculture en 2025 avec nos collègues du canton de Semur. La départementale n'est pas venue dans notre secteur depuis un petit moment, c'est peut-être l'occasion d'y remédier ! L'organiser cette année serait sans doute un peu trop prématuré, nous n'en avions jamais parlé avant notre assemblée. Dans tous les cas, notre équipe espère accueillir le plus de monde possible à chacun de nos futurs évènements, tout le monde sera le bienvenu ! »*.

Une semaine trop tôt

Christophe Faussot a proposé la visite de son atelier à l'issue de la réunion. Pas de chance : sa bière n'était pas encore prête pour une dégustation. *« La décantation n'était pas tout à fait terminée, il manquait encore quelques jours. Les JA de Semur auront sans doute plus de chance que nous car leur assemblée est elle aussi programmée chez Christophe, dans quelques jours justement ! »*, confie Quentin Caverot qui, avec son équipe, s'est ensuite rendu au Bambou's Café de Savigny-en-Terre-Plaine pour terminer la soirée.

Plusieurs engagements

Quentin Caverot est déjà membre du bureau du syndicat d'élevage ovin. Sur le plan extraprofessionnel, le Côte-d'orien est passionné de rugby et est même capitaine du RC Montbard Auxois qui évolue en championnat de Régionale 3. Ce troisième ligne aile évoque avec nous l'échec de l'équipe de France lors de la coupe du monde : *« c'est vraiment dommage… Comme tout supporter, j'ai été très déçu, il y avait tout pour bien faire… Plus loin que l'arbitrage lors de cette élimination, je pense que notre banc de touche n'a pas apporté ce qu'il aurait dû. Nous ne devons nous en prendre qu'à nous-mêmes, ces dernières minutes du match contre l'Afrique du Sud nous ont été fatales »*.

AG



À l'issue de l'assemblée, au Bambou's Café de Savigny-en-Terre-Plaine.

// JUGEMENT DE BÉTAIL DES JA DE TANNAY

Un rendez-vous apprécié

Le 2 décembre, les JA de Tannay organisaient leur traditionnel concours de jugement de bétail. Cette édition se déroulait à la Grange des Bois à Ruages.



Le jugement de bétail de Tannay s'est déroulé en famille.



En plus des quatre bovins, quatre ovins Charollais étaient présentés au jugement.

Le jugement de bétail des JA de Tannay s'est déroulé le 2 décembre à la Grange des Bois à Ruages chez Pierre-Jacques Thépenier. Il précise en souriant : *« La dernière fois que cela s'est passé ici, c'était en 2005, alors nous sommes contents d'accueillir de nouveau l'événement ! »*. Malgré un froid saisissant, les participants étaient nombreux au rendez-vous.

Tous confondus

Benjamin Guyard, adhérent JA et ayant participé à l'organisation de la journée souligne : *« tous les ans nous avons des jeunes de tous âges qui participent ; c'est agréable de voir qu'il y a un bon renouvellement des générations qui se prépare »*. Il stipule d'ailleurs que : *« la moyenne d'âge des JA de Tannay est de 22 ans ; preuve que des jeunes s'intéressent encore à notre milieu. Cela fait vraiment chaud au cœur lorsque l'on est moins jeune »*. Avec une *« belle affluence »* durant l'après-midi, il insiste : *« c'est un rendez-vous attendu par tous les voisins du canton, car cela offre un lien social et convivial en période hivernale. Tous sont ravis de venir discuter, toutes générations confondues »*.

Œil aguerri

Pour le concours en lui-même, quatre bovins Charolais et quatre ovins Charollais étaient présentés à l'appréciation. Afin de départager les concurrents, des jurés étaient là, avec pour les bovins : Pierre-Jacques Thépenier et Benjamin Guyard ; pour les ovins : Karine Decourtie et Benjamin Guyard. Au total, 17 candidats ont participé pour les bovins et 13 pour les ovins. Les deux qualifiés sont Célia Pierdet et Alban Guenot. Pour Benjamin, si l'important reste de *« passer un bon moment »*, il rappelle tout de même l'enjeu du concours : *« cela permettra d'aller à la finale départementale de jugement, et in fine de se rendre à Paris lors du Salon international de l'agriculture. Même si les participants ne vont pas tous jusque-là, c'est dans tous les cas une belle reconnaissance de leur connaissance des animaux »*. En effet, pour lui, c'est *« l'œil qui prime dans ce concours »* avant d'ajouter : *« cela s'apprend mais il y a une part de don qui ne s'explique pas pour certains »*. Il conclut : *« Nous faisons ce que nous pouvons pour que chacun passe un agréable moment, et je crois, qu'encore une fois, nous avons réussi le défi au vu des sourires que l'on croise »*.

Chloé Monget

// JUGEMENT DE BÉTAIL DE CHÂTILLON-EN-BAZOIS

Un lien pour tous

Le 2 décembre à Montigny-sur-Canne se déroulait le jugement de bétail des JA de Châtillon-en-Bazois ; un moment professionnel et convivial.

Cette année, c'est M. et Mme Martin à Montigny-sur-Canne qui accueillait le traditionnel jugement de bétail des JA du canton de Châtillon-en-Bazois le 2 décembre. Une édition marquée par une grande participation des moins de 15 ans mais aussi par un point moins réjouissant.

Renouvellement

« Nous ne savons plus quoi faire pour attirer le grand public lors de notre événement. Nous avons essayé de changer de lieu, de date, de proposer des animations en plus, mais rien ne semble être attractif pour les non initiés » regrette François Loiseau, président des JA du canton de Châtillon-en-Bazois. Malgré tout, il nuance : *« mais nous n'allons pas nous plaindre car nous comptabilisons vingt participants pour le jugement, ce qui nous fait très plaisir »*. Parmi ceux-ci, il explique qu'il s'agit d'une majorité de *« jeunes, voire très très jeunes »*. En prenant un peu plus de recul, il ajoute : *« mais, constater que les jugements de bétail attirent des petits donne une certaine confiance en l'avenir. Même si notre profession ne va pas vers une simplification, ces jeunes sont la preuve que nos métiers attirent encore. J'espère simplement qu'ils seront toujours aussi passionnés dans 5 ou 6 ans afin de prendre notre relève »*.

Juger et accueillir

L'affluence de la nouvelle génération est donc la bienvenue, selon François Loiseau qui sourit : *« mais cela rend la tâche assez compliquée pour trouver des personnes ayant l'âge requis pour la finale départementale ! »*. Après les délibérations des quatre jurés (M. et Mme Martin, Pascal Petit et Francis Marie), deux candidats furent qualifiés : Quentin Larue et Antonin Deboux. François Loiseau leur souhaite d'ailleurs : *« bonne chance. Je leur conseille de procéder comme lors du jugement de bétail, car ils ont la bonne approche, à mon sens »*. François Loiseau conclut : *« Même si nous n'avons pas un public de masse, nous tenons à perpétuer cette tradition du jugement de bétail pour différentes raisons. D'une part, car cela entraîne les jeunes à se faire un œil à la fois en ovins et en bovins, et d'autre part, pour les moins jeunes, afin qu'ils puissent avoir un moment de convivialité durant la période hivernale où parfois on peut se sentir un peu isolé dans nos campagnes. À chaque fois, le maître mot est l'hospitalité afin que personne ne soit laissé de côté ; je pense que pour ce pan ce jugement de bétail 2023 fut un succès ! »*.

Chloé Monget



Camille Deroche (JA 58)

Les 20 participants ont jugé à la fois les ovins et les bovins.

// JUGEMENT DE BÉTAIL

Une sacrée perf'

Un élève de la Barotte s'est distingué aux présélections départementales de jugement de bétail en montant à quatre reprises sur le podium.

Quatre médailles sur six possibles : difficile de faire mieux ! Frédéric Regley a réussi un *« petit »* exploit en collectionnant les podiums lors des dernières présélections départementales de jugement de bétail. Sa première performance a été réalisée le 6 novembre à Dijon, dans le cadre de la Ferme Côte-d'Or, avec une victoire en catégorie Prim'Holstein. Dix jours plus tard à Semur-en-Auxois, l'élève de Première CGEA remettait ça en se hissant à la troisième place du concours charolais. Le 28 novembre à Châtillon-sur-Seine, le jeune homme de 16 ans décrochait la seconde place en race Brune, ainsi que la troisième place en Blonde d'Aquitaine. Finalement, Frédéric Regley n'aura *« manqué »* le podium qu'en Simmental et Montbéliarde.

Direction le Sia

Ces très bons résultats sur l'appréciation morphologique des animaux lui ont permis de décrocher un billet pour la finale nationale de pointage qui se tiendra à Paris, lors du prochain salon de l'agriculture. Qualifié en Prim'Holstein mais aussi en race Brune, le Barottin des Riceys (village de l'Aube, à moins de 15 km de la Côte-d'Or) a fait le choix de concourir dans la race emblématique de son lycée : *« Mes meilleurs résultats ont été obtenus en Brune, alors je pars dans cette catégorie. Aller au salon sera une première pour moi, ce sera une belle expérience et un beau challenge à relever, d'autant que nous serons plusieurs de la Barotte »*. Fils de viticulteurs, Frédéric Regley envisage de s'installer plus tard dans une exploitation agricole avec, si possible, un élevage bovin. Un stage de plusieurs semaines à la SCEA des 4 Chênes, de Villotte-sur-Ource, figure déjà sur son agenda 2024.



Frédéric Regley participera à la finale nationale à Paris.

AG

RÉGION

// DONS ALIMENTAIRES

La machine se met en route

L'antenne régionale de l'association Solaal (Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires) a été créée le mois dernier. Une première réunion d'informations et de rencontres vient de se tenir à Bretenière.

Terres de Bourgogne l'annonçait dans son édition du 17 novembre : la Bourgogne-Franche-Comté est désormais dotée d'une antenne Solaal. Notre région était la seule en France, avec la Nouvelle-Aquitaine, à ne pas avoir de *« pied-à-terre »* pour cette association spécialisée dans les dons alimentaires. *« C'est désormais chose faite, nous couvrons la quasi-intégralité du pays. La Nouvelle-Aquitaine aura normalement son antenne en 2024, c'est notre objectif »*, relève Angélique Delahaye, présidente de Solaal, qui était présente à Bretenière le 6 décembre.

Une déduction fiscale

Cette femme d'exploitant agricole originaire d'Indre-et-Loire a rappelé les principales missions de l'association créée il y a dix ans par Jean-Michel Lemétayer, l'ancien président de la FNSEA : *« Solaal est une vitrine du don agricole, nous mettons tout en œuvre pour encourager et faciliter les dons alimentaires des agriculteurs. Il y a urgence d'agir car les besoins du terrain connaissent une évolution exponentielle, les différentes associations d'aide alimentaire évoquent une augmentation de 10 à 20 % en seulement un an… »*. Les agriculteurs ont leur carte à jouer dans ce dispositif, insiste Angélique Delahaye : *« les associations manquent de produits agricoles, elles en ont pourtant besoin toute l'année. Nous rassurons les agriculteurs : il n'y a pas de petits dons, qu'il s'agisse d'un plateau de 10 yaourts ou de 100 kg de pomme de terre, nous prenons tout ! Cet élan permet de lutter contre le gaspillage alimentaire. Notre association est reconnue d'intérêt général : pour les personnes qui le souhaitent, nous délivrons des reçus fiscaux basés sur les coûts de production. Comme tout citoyen dans d'autres circonstances, la déduction fiscale s'élève à 66 % »*.

Simple d'utilisation

La présidente de Solaal insiste sur la facilité de la démarche : *« tout est mis en œuvre pour faciliter la tâche aux agriculteurs. Déclarer un don ne doit pas être une charge supplémentaire pour ces professionnels qui n'ont pas toujours le temps de gérer ce type de dossier après une dure journée de travail. La première chose à faire, dès maintenant, est d'aller sur https://dons.solaal.org. Notre application a été faite par des agriculteurs pour des agriculteurs, elle a été testée et approuvée par des agriculteurs ! En seulement cinq ou six clics, l'exploitant déclare son don. Solaal lui répond dans la foulée en lui indiquant comment et à quel moment sera récupéré le produit, en fonction bien sûr des éléments qui auront été préalablement renseignés »*.

Ils s'occupent de tout

L'association Solaal, présidée par l'agriculteur nivernais Thomas Lemée, travaille en réseau. *« Beaucoup de choses sont à mettre en place après la déclaration d'un don »*, relaye Angélique Delahaye, *« en termes de logistique par exemple, tout peut être imaginé : une association peut venir chercher le don, ou l'agriculteur peut le déposer quelque part lors d'une tournée… Un véritable travail de dentellière est à assurer »*. À ce titre, l'association recrutera très prochainement un opérateur régional. À noter que l'antenne Solaal BFC est portée par le réseau FRSEA-JA, en partenariat avec les MSA et les Chambres d'agriculture.



Une réunion entre partenaires s'est tenue le 6 décembre à Bretenière. Solaal rassemble un grand nombre d'organisations issues des secteurs agricole, industriel, de la grande distribution, des interprofessions agricoles et alimentaires ainsi que des marchés de gros.

AG

Les agriculteurs qui souhaitent apporter leur contribution sont invités à aller dès maintenant sur https://dons.solaal.org

// COOPÉRATIVE

Le « pack » Bourgogne du Sud, adepte de la chandelle !

Avec le rugbyman Marc Lièvremont comme invité, l'assemblée générale de Bourgogne du Sud, à Beaune, aura filé la métaphore liée au ballon ovale. La chandelle, qui consiste à lancer le ballon assez haut pour avoir le temps de foncer jusqu'à son point de chute et déborder ainsi l'adversaire, résume bien la stratégie de l'entreprise et de ses équipes : faire des choix clairs et audacieux.



Lionel Borey, président de Bourgogne du Sud.



Invité d'honneur de cette assemblée générale, l'ex-rugbyman Marc Lièvremont s'est livré à une brillante intervention mêlant ses souvenirs de joueur, puis de sélectionneur de l'équipe de France parvenue en finale de la coupe du monde en 1999.

Une assemblée générale placée sous le signe du ballon ovale : c'est ainsi que la coopérative Bourgogne du Sud a tracé le bilan de son année, le 8 décembre au palais des congrès de Beaune. Tous les aspects de la vie de l'entreprise ont été traités au prisme du vocabulaire rugbystique, avec des adhérents comparés par Lionel Borey, le président de Bourgogne du Sud, à un pack de rugby, comprenant *« des gros, des grands, des qui courent, des qui sautent, des qui râlent, mais beaucoup de complémentarité. Il y a aussi les arrières, les trois quarts, toutes les équipes au service de la coopérative, qui recherchent la performance »*.

Et puis, poursuivait-il, il faut faire avec les arbitres, avec lesquels on n'est pas toujours d'accord… mais qui ont toujours raison. Ce qui n'empêchait pas Lionel Borey de se réjouir des capacités de défense mises en place sur le terrain : la récente opération d'inversion de panneaux de communes pour exprimer l'irritation du monde agricole face à des règles et contraintes pas toujours cohérentes, l'abandon des hausses de taxation sur les pollutions diffuses ou l'irrigation, le plan de soutien à l'agriculture bio ou la volonté d'aller plus loin sur les agroénergies. Et puis, au rugby, il y a aussi le « 16è homme » : le public, qui pousse son équipe. *« Pour nous,* poursuivait Lionel Borey, *ce sont les consommateurs. Envers eux, nous communiquons, nous expliquons pourquoi nous jouons comme ça. Nous avons notre marque « Nous Autrement », créée avec Alliance BFC, qui regroupe aussi Dijon Céréales et Terre Comtoise. Au final, nous devons nous adapter en permanence au jeu de l'équipe adverse »*.

Des résultats économiques à la hauteur

Cette agilité, l'entreprise en a fait preuve en 2023 : à travers le projet Profilait de création d'une filière régionale de production de protéines à destination de l'alimentation animale (mené au sein d'Alliance BFC), ou encore par le biais d'un travail de fond sur les filières, pour trouver des filières viables et rémunératrices pour les adhérents. *« Au sein de Bourgogne du Sud,* précisait son président, *13 filières sont représentées, qui ont généré près de 1,9 million d'euros de chiffre d'affaires, en 2022 »*. Pour aller plus loin du côté des résultats économiques de cette campagne 2022-2023, le chiffre d'affaires de la coopérative s'est monté à 316,6 millions d'euros pour un résultat de 4,7 millions d'euros, en hausse par rapport à l'année précédente. La collecte 2022 atteint près de 458 000 t (203 000 t en blé, 126 300 t en maïs et 52 200 t d'orge, pour les principales), en retrait par rapport à 2021. Le chiffre d'affaires total de l'activité approvisionnement (pour les grandes cultures, l'élevage, la viticulture et les emballages) approche les 134 millions d'euros avec, en trio de tête, les fournitures d'engrais, la santé des plantes et les aliments. La campagne 2022-2023 aura aussi été le théâtre de plusieurs investissements pour Bourgogne du Sud : la création d'un séchoir bennes de 10 emplacements, l'acquisition de 16 bennes de séchage et une nouvelle centrale d'aspiration pour le nettoyage des silos, à Beaune, l'acquisition d'une centrale du même type pour les silos de Chalon Nord, des travaux de désamiantage, de réfection de toiture et de bardage et de mise aux normes ICPE pour le site d'Épervans (71), la création d'un bâtiment vrac pour le stockage d'engrais non classés et de céréales et l'extension du stockage d'engrais liquide sur le site Pierre-de-Bresse / Bresse Nord (71), ou encore la restructuration complète du point de collecte sur le site de Simandre / Bresse Sud (71).

Berty Robert

Administrateurs renouvelés et nouveaux administrateurs

Plusieurs administrateurs de Bourgogne du Sud ont été renouvelés dans leur mandat ou nouvellement nommés. Les renouvelés sont :
- Emmanuel Buisset (EARL des Chais à Charrette-Varennes-71)
- Philippe Couzon (EARL Philippe Couzon à La Villeneuve-71)
- Frédéric Pacaud (Gaec de La Fontaine à Beaumont-sur-Grosne-71)
- Vincent Dupré (SCEA Dupré à Royer-71)
- Rémi Rollin (SAS Rollin Père et Fils à Pernand-Vergelesse-21)
- Henri Perrusset (EARL Perrusset Henri à Farges-lès-Mâcon-71).
Les nouveaux nommés sont :
– Philippe Chezeaux (EARL Chevillon Chezeaux à Nuits-Saint-Georges-21)
– Sarah Gandrey (Gaec JS2L à Pierre-de-Bresse-71)
– Simon Bouillet (Gaec Monsorbier à Boissey-01).

// COLLOQUE ÉCOPHYTO

La force de l'intelligence collective pour réduire l'usage des phyto

Destiné aux conseillers agricoles de toutes filières, le colloque Écophyto organisé le 30 novembre à Beaune a mis en évidence une donnée nécessaire dans cette volonté de réduire l'usage des produits phytos : s'appuyer sur l'intelligence collective.



Ce colloque Ecophyto, organisé au lycée viticole de Beaune, a attiré des conseillers agricoles de toute la Bourgogne Franche-Comté. Le défi de la réduction des intrants phyto les pousse à repenser leurs pratiques professionnelles.

Combiner conseil individuel et action collective pour mieux accompagner les agriculteurs dans la réduction de l'utilisation des produits phytos, c'était le thème central du colloque Écophyto, organisé le 30 novembre à Beaune, par la Chambre régionale d'agriculture BFC, avec le soutien de la Draaf BFC. Il faut, pour les acteurs concernés, aller vers ce but dans le contexte de la stratégie Écophyto 2030. *« Il y a une vraie volonté, pour les agriculteurs,* rappelait Fabrice Faivre, président du comité d'orientation régional Agronomie et Filières végétales à la Chambre régionale d'agriculture, *de faire évoluer les pratiques, mais avec un principe de base : pas d'interdiction sans solution ».*

Il reconnaissait la nécessité pour les agriculteurs de se former sur ces questions et de renforcer le conseil stratégique. Ce colloque, soulignait Christophe Blanc, directeur-adjoint de la Draaf BFC, résultait d'ailleurs d'attentes exprimées depuis 2019 par de nombreux conseillers techniques conscients de la complexité croissante des situations à gérer à l'avenir, en lien notamment avec le changement climatique.

Allongement de rotations

Il fut l'occasion de découvrir des actions collectives de terrain qui tentent d'avancer dans ce domaine de la réduction du recours aux produits phytos. Une table ronde sur les enjeux, les outils et les freins à la réduction de ces produits permettait de comprendre comment les réflexions des uns et des autres se construisent. Ainsi, Franck Lullier, agriculteur du Jura, soulignait l'importance d'un retour à l'agronomie dans ses pratiques et insistait sur un point : *« avant de penser aux produits de traitement, il faut penser aux bonnes conditions du sol. Le taux de matière organique est important : il permet d'atténuer certains problèmes d'adventices ».* Cet agriculteur est parvenu, en allongeant ses rotations de trois à cinq ans et en ayant recours à des couverts, à abaisser son Indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT) de 4,25 à 2,31. Un résultat qu'il doit aussi à une dynamique de réflexion en groupe : *« à plusieurs, il est plus facile de mettre en place des mélanges de variétés de blés ou des couverts permanents dans certaines cultures. Réduire les phytos, c'est prendre un risque que l'on doit mesurer, parce qu'économiquement on n'a pas le droit à l'erreur ».*

Pour que cette dynamique de groupe se mette en place et perdure dans le temps, il faut un catalyseur : Florian Bailly-Maitre en est un. Ingénieur au sein de la Chambre d'agriculture du Jura, il s'occupe, depuis 2011, d'un groupe Dephy qui fédère 9 exploitants de la plaine du Jura. *« La difficulté,* expliquait-il, *est de faire se connaître des agriculteurs éloignés les uns des autres et très différents. Au départ, le groupe présentait des IFT un peu inférieurs à la moyenne régionale (autour de 5,2). Certains ont beaucoup diminué et d'autres moins ».*

Pas de simplisme

Le fonctionnement en groupe, très riche en échanges et partage d'expériences, est aussi une école d'humilité : la diversité des composantes peut se traduire par des résultats eux aussi très disparates. Ce qui prouve qu'en la matière, les visions simplistes ne peuvent avoir cours. *« Le groupe doit être conscient qu'il faudra plusieurs années pour obtenir des résultats. On se fixe un objectif de réduction des IFT et on réfléchit à la manière d'y arriver. Je dois parfaitement connaître le groupe pour jouer sur certains des membres et dépasser les a priori. On peut alors parvenir à une co-conception de terrain ».* En matière de désherbage, une partie de la réponse se trouve peut-être dans un « mix » entre solution mécanique et chimique.

C'est ce que pense Vincent Vaccari, d'Alliance BFC, responsable d'un club Agroéco et de la ferme expérimentale de Fromenteau, en Côte-d'Or : *« Le tout désherbage mécanique, c'est compliqué : on est confrontés à des échecs réguliers. On allonge les rotations, mais là aussi, c'est complexe car nous disposons de faibles réserves en eau. Combiner la chimie et la mécanique améliore les choses, en ce qui nous concerne ».* Là aussi, on tente de nombreuses pistes : macération des plantes, biostimulants, plantes compagnes face aux insectes ravageurs et même seigle fourrager (pour la méthanisation), qui permet d'avoir une culture porteuse de revenus et d'allonger les rotations. On le voit, la question de l'utilisation des phytos est difficile à trancher et réclame des approches collectives.

Pas qu'un problème d'agriculteurs

C'est ce que confirmait, en conclusion de la table ronde, Floriane Derbez, sociologue à l'Institut Agro Dijon : *« La diversité dans les groupes est un vrai moteur. Il faut des bios et des conventionnels pour dépasser des clivages. Il faut la diversité des systèmes. Les occasions de dialogue sont rares, on fonctionne trop en silos. Pour les conseillers, c'est presque un changement de métier, très déstabilisant : il faut accepter ses déficits de connaissance alors qu'on est normalement dans une position de « sachant ». Enfin, la question de la baisse des intrants ne doit pas être supportée que par les agriculteurs, il faut mettre plus de monde dans la boucle : les coopératives, les consommateurs… Les Projets alimentaires territoriaux (PAT) peuvent être les outils de mise en discussion de ces enjeux ».*

Berty Robert

// EN BREF

Filière bois Fibois Bourgogne Franche-Comté a tenu son assemblée générale

L'assemblée générale de Fibois Bourgogne-Franche-Comté (BFC) s'est tenue le 1er décembre à Dijon. Cela a été l'occasion de réunir quelque 90 adhérents et partenaires dont Anne-Catherine Loisier, sénatrice de la Côte-d'Or et vice-présidente de l'Union régionale des communes forestières de BFC (Uracofor BFC), Anne Coste de Champeron, Secrétaire générale pour les affaires régionales (Sgar) auprès du préfet de la région BFC, Blandine Aubert, de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf BFC) et Tristan Merrien, chef de service developpement des filières agricoles et forêt-bois de la Région BFC. Le rapport d'activités 2022-2023 et le programme d'actions 2023-2024 ont été présentés. A l'occasion de cette assemblée générale, il a été annoncé que Delphine Michaud allait devenir la Déléguée générale de Fibois BFC à compter du 1er janvier 2024, en remplacement de Christian Dubois, en retraite progressive jusqu'à la fin de cette même année, et qui devient Chargé des relations publiques. Par ailleurs, Laurent Fraisse, directeur régional de la Banque de France en BFC est intervenu sur la conjoncture économique et les perspectives. Une intervention suivie de celle de James Dat, directeur du Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence de BFC, qui a présenté les résultats du diagnostic emploi/compétences en BFC. L'assemblée générale de Fibois BFC aura enfin été l'occasion pour l'Ordre des experts-comptables de BFC de remettre au fonds de dotation « Plantons Pour L'Avenir », qui soutien des projets de reboisement, un chèque de mécénat de 15 601 euros, récoltés lors des deux courses organisées à Dijon et à Besançon et abondés par l'Ordre national des experts-comptables.



// DÉVELOPPEMENT

21 En équipe pour progresser

Les membres du Geda de la Tille se sont retrouvés une dernière fois en 2023 pour faire le point sur l'actualité et leurs différents dossiers.

Au Geda de la Tille, avancer et progresser ensemble est un rituel depuis 39 ans. La réunion *« morte-saison »* et l'assemblée générale organisées coup sur coup la semaine dernière ont été une nouvelle occasion d'aborder des thématiques grandes cultures.

C'est OK

« Tous les semis ont-ils été réalisés dans le secteur ? »… Cette question a été posée d'emblée à Pascal Tatigny, président de l'association. *« Oui, c'est tout bon, mais que ce fut compliqué avec ces 280 mm d'eau cumulés ! Les derniers hectares de blé ont été semés ce dimanche 3 décembre »*. Selon l'agriculteur de Chaignay, les deux tiers des adhérents avaient semé avant le retour des pluies : *« à l'inverse, certains n'avaient pas commencé… Heureusement, tout est rentré dans l'ordre. Pour ma part, j'ai semé ma dernière parcelle le 8 novembre dans le secteur le plus humide de mon exploitation. Comme d'autres adhérents du Geda, je travaille en agriculture de conservation et cela nous a aidés. En effet, l'eau s'infiltre beaucoup mieux avec les couverts végétaux, fort heureusement »*. Ne pas semer à cause de l'eau, un comble pour ces exploitants qui ont été privés de la moindre goutte ou presque, à la fin du dernier cycle. *« Les décrochages ont été importants et nombreux à la moisson, tout s'annonçait pourtant pour le mieux au début du printemps… Avec une réserve utile de seulement 45 mm, si les températures dépassent les 30 °C pendant plusieurs jours, ça ne pardonne pas »*.

Réduire la densité ?

Cette baisse brutale de potentiel motive une réflexion sur la densité de semis. *« Ce sujet fait partie de nos prochains essais en blé et orge d'hiver »*, explique Pascal Tatigny. *« Nous allons descendre à 80-100 grains/m² et à l'inverse, monter jusqu'à 300-350 grains/m² pour analyser les résultats sur plusieurs années. La biomasse au printemps dernier était très importante, voire sans doute trop importante par rapport à la météo que nous avons eue… »*. Les Cive (Cultures intermédiaires à vocation énergétique) font également partie des travaux du Geda. *« Nous peaufinons notre approche en étudiant les performances du seigle, du tournesol, du sarrasin et de la cameline. Les cultures suivantes seront évaluées elles aussi, pour déterminer les meilleures pistes. Ce sujet prend de l'ampleur au fil du temps : nous avons trois unités de méthanisation sur notre secteur et une quatrième est en réflexion. Et plusieurs de nos adhérents cultivent des Cive sans avoir leur propre unité »*.

Sortie le 29 février

Les prochains tours de plaine ont été évoqués, ils seront au nombre de six en 2024 (cinq au printemps et un autre à l'automne). La première rencontre est programmée le 29 février, vraisemblablement chez Mathieu Jovignot à Chaignay. La visite annuelle, elle, se déroulera sur l'exploitation de Sylvain Raison à Amance, en Haute-Saône. *« Nous visiterons une installation agrivoltaïque innovante, avec des panneaux solaires montés sur des câbles en acier à un peu plus de cinq mètres de hauteur »*, annonce Vincent Lecuret, agriculteur à Marsannay-le-Bois et vice-président du Geda. *« Ce dispositif permet de cultiver sous les panneaux, de pouvoir évoluer avec tous types de véhicules agricoles et aussi, de protéger les plantes »*.



Les adhérents du groupe de développement et les conseillers de la Chambre d'agriculture, réunis à Is le 5 décembre.

À l'an prochain

La prochaine assemblée générale est déjà « calée » et pour cause : le Geda fêtera son 40e anniversaire à cette occasion. *« Ce rendez-vous est programmé le 6 décembre, nous inviterons les anciens membres du groupe et l'ensemble des techniciens »*, annonce Pascal Tatigny. *« Nous parlerons notamment de l'évolution de l'agriculture durant toutes ces années, un spécialiste sera invité pour évoquer les perspectives de nos métiers. Une table ronde sera organisée, nous inviterons le plus de monde possible, notamment des jeunes »*. Les jeunes, justement, sont encore une fois *« sollicités »* au sein du Geda : *« nous voulons en recruter un maximum, chacun d'entre eux est le bienvenu au sein de notre groupe. De plus, nos équipes ont besoin d'être renouvelées »*, conclut le président.

AG

Contact : 06 14 82 04 24.

// LUZERNE

Valoriser d'excellents résultats environnementaux

La luzerne, plante à protéine fixatrice d'azote, qui permet de réduire la dépendance aux engrais azotés de synthèse et au tourteau de soja importé, a réalisé des progrès significatifs ces vingt dernières années par une réduction drastique de ses émissions de Gaz à effet de serre (GES) à travers la filière de la déshydratation.



La filière luzerne a mis en place, ces quinze dernières années, un ensemble de pratiques qui ont permis de réduire de manière importante les émissions de Gaz à effet de serre.

Entre les périodes 2006-2009 et 2016-2019, les émissions de Gaz à effet de serre (GES) de la production de luzerne déshydratée en France ont été divisées par 2,3, ont indiqué deux chercheurs de l'Inrae, Pascal Thiébeau et Julie Auberger, lors d'une conférence de presse organisée par La Coopération Agricole - Luzerne de France, le 28 novembre.

Ces résultats, mis en évidence par l'Inrae et l'université de Reims Champagne-Ardenne, ont été publiés dans le Journal of Cleaner Production et diffusés dans un communiqué de l'Inrae, plein de reconnaissance pour les avantages de la luzerne, en septembre dernier.

Ce secteur en avance, qui a bénéficié de la première génération des crédits de carbone (entre 2008 et 2012) en en vendant pour 5 M€, a réduit ses émissions de gaz à effet de serre, qui sont passés de 1,150 à 0,494 tonne d'équivalent CO_2 par tonne de matière sèche de luzerne déshydratée entre les deux périodes, a souligné Pascal Thiébeau.

Pour atteindre ces résultats, la filière a réduit la teneur en eau du fourrage de 72,9 à 59,7 % grâce au pré-séchage au champ, diminué la température des fours qui était de 750 °C en 2006-2007 à 250 °C et remplacé le lignite et le charbon par du bois, du miscanthus et de la chaleur d'incinérateurs. *« Avec la hausse du prix de l'énergie (le prix moyen du mégawattheure est passé de 12-15 € à 20-25 € en quelques années), si nous étions restés à l'énergie fossile depuis les années 2010, nous aurions eu une explosion des coûts et aurions fermé des usines »*, a commenté Yann Martinet, directeur de LCA - Luzerne.

Plusieurs pistes étudiées

Maintenant, la filière s'emploie à faire valoir ses acquis. *« Nous cherchons à valoriser l'absence de fertilisation minérale azotée, fortement émettrice, et la restitution d'azote aux cultures suivantes, ainsi que le stockage de carbone dans les racines de cette plante triennale »*, a ajouté Honoré Labanca, responsable agronomie LCA - Luzerne.

Valoriser ces aménités reconnues par les scientifiques, oui mais sous quelle forme ?

La filière étudie plusieurs pistes comme la vente de crédits carbone, des primes de filière, tout en cherchant à percer davantage sur les marchés de la nutrition animale. *« Nous travaillons à la production de références et collaborons avec les centres de gestion pour quantifier des avantages de la luzerne tel le bas niveau d'intrants (phytos et engrais) utilisés. Parallèlement nous créons des produits mieux segmentés, qui répondent à des marchés spécifiques : cheptel équin, aspect santé et bien-être des vaches et chèvres laitières »*.

Prochainement la filière sortira des références concernant l'intérêt de la luzerne pour la santé gastrique des porcins, animal jusque-là peu concerné par la luzerne.

Actuagri

// ÉLEVAGE BOVINS

L'hiver pointe son nez

La période hivernale a déjà débuté dans les élevages, avant même le 22 décembre. Un éleveur de Villargoix livre ses premières impressions.

Le bonnet est de sortie, et tout ce qui va avec. Pas de doute, l'hiver est en train de s'installer. Chez Sébastien Tursin, comme dans de nombreuses exploitations, le quotidien est déjà animé par les vêlages. Plus de 170 veaux vont naitre chez cet éleveur charolais de 41 ans. *« J'ai un peu d'avance car 35 sont déjà nés au pré, entre le 15 septembre et le 15 octobre. Je procède ainsi depuis plusieurs années, avec différents objectifs : allonger les périodes de vente et étaler le travail. Sur le plan sanitaire, tout se passe bien dehors, c'est un autre avantage. Les premières naissances en stabulation ont débuté le 1er décembre, le pic d'activité est attendu pour la fin du mois et les premières semaines de janvier. Les derniers vêlages sont programmés pour début mai ».*

Une rentrée précoce

Tous les bovins de Sébastien Tursin seront normalement rentrés à la sortie de cette édition de Terres de Bourgogne. *« Ils le seront avec deux, trois, voire quatre semaines d'avance pour certains. D'un côté, je souhaitais préserver l'état des prairies. De l'autre, j'avais hâte de mettre un terme à un très long affouragement qui a débuté le 3 juillet ! ».* Les références d'années sèches sont souvent 1976 et 2003, mais pour Sébastien Tursin, ce sera désormais 2023. *« Je n'ai jamais autant donné à boire et manger aux animaux »*, souligne l'éleveur de Villargoix. *« 15 000 litres chaque jour jusqu'au retour des pluies… et entre deux et trois tonnes de foin quotidien durant de longs mois ! Les récoltes de fourrages avaient été d'un bon niveau, fort heureusement. Les stocks sont aujourd'hui bien entamés et j'ai déjà acheté un camion de luzerne… J'attends de voir si j'aurai droit à quelque chose avec l'assurance prairie, c'est la première fois que je souscris ».*

Routine ou presque

C'est une nouveauté : l'éleveur de Villargoix administre pour la première fois des produits à base d'huiles essentielles à ses jeunes veaux, dès la naissance. *« Il s'agit d'un essai mené avec les vétérinaires de Saulieu, dans l'idée de donner de la vigueur aux animaux. Travailler avec des plantes, je prends cette habitude depuis un petit moment. J'en utilise depuis deux ans pour traiter les bovins, les résultats semblent satisfaisants. Même chose pour les prémunir de la grippe. Je conserve toutefois l'idée d'utiliser des vaccins en cas de besoin ».* L'année 2024 sera, en outre, celle des *« V »*, Sébastien Tursin s'attachera à donner un petit nom à chacun de ses animaux : des réflexions qu'il prendra plaisir à mener en compagnie de ses enfants. L'agriculteur termine cette rencontre en glissant un mot sur la conjoncture économique en élevage : *« les bêtes se sont bien vendues tout au long de l'année. Malgré tout, une baisse de 15 centimes est observée depuis peu. Celle-ci est incompréhensible car la consommation ne bouge pas, alors que le nombre d'animaux, lui, continue de baisser. Ce n'est pas logique, à l'image des prix de l'aliment qui ne diminuent pas malgré la baisse des céréales ».*

AG



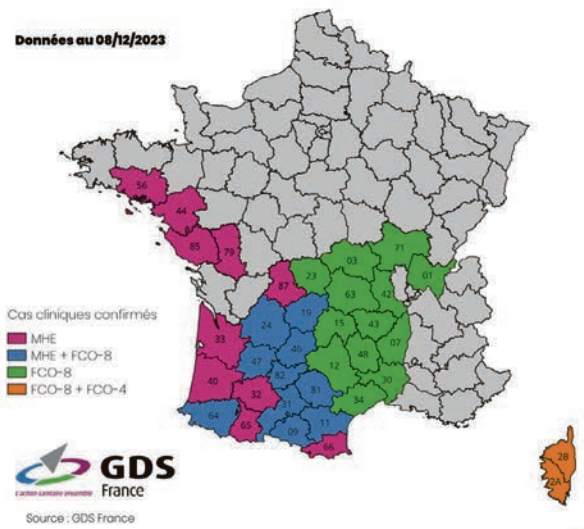
Sébastien Tursin et son premier veau de décembre.

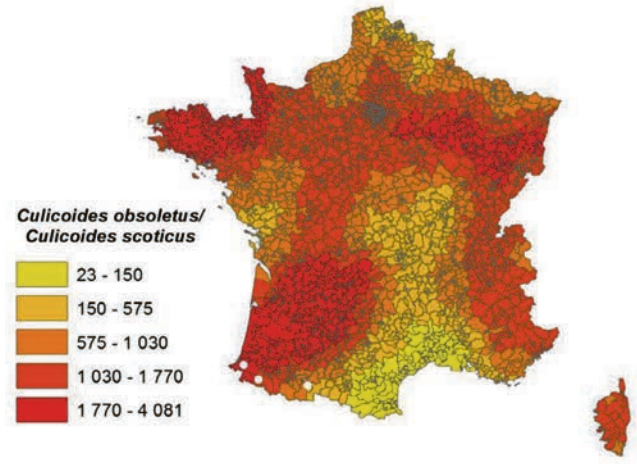
// SANITAIRE

FCO 8 : vacciner son troupeau ?

Depuis l'été 2023, une nouvelle souche de sérotype 8 de fièvre catarrhale ovine émerge dans le sud du Massif central et, dans le même temps, la MHE est apparue dans le sud-ouest de la France (voir carte cas cliniques FCO et MHE, carte abondance de culicoides). Cette souche FCO 8 engendre des signes cliniques, en particulier sur les ovins et les bovins. Dès lors, des éleveurs s'interrogent sur un recours à la vaccination. Elle est à envisager comme un moyen de prévention et sa mise en place doit être discutée entre l'éleveur et son vétérinaire pour évaluer son intérêt. La vaccination du troupeau peut être réalisée par l'éleveur (en cas de vaccination certifiée, réalisation par le vétérinaire). Attention : les doses disponibles ne sont pas illimitées. Il convient, si vous optez pour cette vaccination, de vous rapprocher rapidement de votre vétérinaire pour passer commande.

GDS 21 et 58







DIVERSIFICATION

// VENTE DIRECTE

La bonne idée du Food truck

Un éleveur Côte-d'orien a aménagé une caravane pour préparer et vendre des burgers sur divers rendez-vous. Ce procédé lui permet d'écouler davantage de bovins en vente directe.



Étienne Bourge a vendu 1 200 burgers en une vingtaine de sorties depuis six mois, autour de Saulieu.

Nous les avons goûtés. Eh bien… *« Mc Do »* peut aller se recoucher ! Les burgers d'Étienne Bourge, éleveur charolais à Villargoix, sont très bons et connaissent un joli succès depuis le début de leur commercialisation en milieu d'année. Une vingtaine de sorties ont permis d'écouler environ 1 200 burgers à 10 euros l'unité. *« J'en vendais déjà quelques-uns depuis un petit moment, à l'occasion de deux ou trois évènements par an »*, informe le Côte-d'orien de 37 ans, *« le problème pour moi était logistique : je n'étais pas très bien équipé pour déplacer tout mon matériel à chaque fois. Alors j'ai investi dans une caravane à moindres coûts, je l'ai réaménagée avec un four, un frigo, un congélateur, un plan de travail et un évier ! »*. L'inauguration de l'équipement s'est déroulée début mai au café de Thoisy-la-Berchère, en présence de nombreuses personnes et dans un esprit très convivial.

À Pouilly, ce dimanche

Durant les mois de juillet et août, Étienne Bourge s'est rendu chaque mardi au marché du camping de Saulieu : *« je suis également allé au festival de Semur, à la fête de la musique de Liernais ou encore sur d'autres évènements, notamment privés. Je viens de faire le marché de Noël de Liernais et ce dimanche 17 décembre, je serai à celui de Pouilly-en-Auxois. Oui, cette nouvelle activité démarre plutôt bien, d'autant que j'ai déjà des réservations pour l'an prochain »*. Cela va sans dire, la viande provient de l'élevage de 70 vaches charolaises d'Étienne Bourge. *« Le pain est fabriqué par mon frère Josselin, boulanger à Merceuil, qui travaille avec des producteurs locaux pour la farine. Je propose une sauce burger aux légumes frais. Les autres ingrédients, y compris le fromage, viennent de la région »*, enchaîne l'agriculteur.

Objectif bientôt atteint

Il y a quelque temps, Étienne Bourge s'était fixé comme objectif d'écouler annuellement 10 de ses animaux en vente directe : *« j'en suis à neuf cette année, je m'en rapproche. D'ordinaire, je n'en passais que quatre. Avec les burgers notamment, j'ai valorisé cinq vaches de plus qu'en 2022. Cette nouvelle activité me permet aussi de faire connaître la Ferme des Ventes que j'ai lancée en 2021. Celle-ci me permet d'écouler de la viande au détail »*.

AG

Contact : 06 25 05 27 96, page Facebook « La Ferme des Ventes », etiennebourge@yahoo.fr

// CULTURE DE LA TRUFFE

Quels itinéraires techniques suivre ?

Focus sur le cycle de vie de la truffe et les interventions techniques favorables au développement et à l'entretien d'une plantation.

Présente à l'état naturel ou cultivée, la truffe est un champignon mycorhizien vivant en symbiose avec les arbres via leurs racines. Une culture complexe à appréhender tant leur mode de reproduction et leur développement est difficilement observable. Aujourd'hui, les plantations assurent près de 95 % de la production française. Des arbres auxquels les pépinières ont associé le champignon mycorhizien au niveau de leurs racines.

« Le point de départ, c'est l'arbre »

La truffe n'est pas une culture qui permet uniquement de valoriser des terrains situés dans les sols superficiels et pentus. Elle peut être aussi très pertinente sur les zones plutôt plates. Les meilleurs résultats sont souvent obtenus sur des sols profonds, très riches, avec une forte rétention en eau, explique Claude Murat, ingénieur de recherche à l'Inrae Grand-Est dont les travaux portent depuis de nombreuses années sur les truffes. *« Il faut toujours garder en tête que c'est une culture. Si on la met sur des terrains difficilement mécanisables, l'entretien sera très compliqué »*. Parmi les caractéristiques importantes à retenir pour ce type de plantation : *« des sol à PH neutre à basique, compris entre 6,5 et 8 pour la truffe de Bourgogne et entre 7,5 et 8,5 pour la truffe du Périgord, avec un peu de calcaire, même si on n'a pas besoin d'en avoir beaucoup, des sols drainants (texture), pas trop lourds et pas asphyxiants »*, souligne-t-il.

La culture de la truffe nécessite certaines pratiques culturales, prévient-il. *« Le point de départ, c'est l'arbre. Il faut veiller à acheter des plants truffiers bien mycorhizés, c'est pourquoi il faut privilégier les pépiniéristes contrôlés par l'Inrae et le CTIFL [1] »*. Deux pépiniéristes travaillent sous licence avec l'Inrae : Pépinières Robin (Hautes-Alpes) et Agritruffe (Gironde). Une petite douzaine est aussi contrôlée par le CTIFL. Chaque année, environ 300 000 plants sont vendus en moyenne en France, équivalent à un millier d'hectares de plantation.



Taille et travail du sol

Après la plantation, les arbres et les sols doivent être travaillés. La première technique à mettre en œuvre intervient lorsque la plantation est jeune, avec *« un travail du sol fréquent pour retirer l'herbe autour des arbres, ce qui peut éventuellement être fait par un paillage, et une taille régulière des arbres, dès la plantation ou après un à deux ans, pour multiplier les branches et leur faire prendre du diamètre au collet, en résumé les faire vieillir. Lorsque les arbres auront atteint une taille leur permettant de produire des truffes, souvent à 3-4 ans, le travail du sol ne sera pratiqué qu'une seule fois par an, souvent en mars, lorsque le temps le permet »*.

Un arrosage ponctuel essentiel

L'eau est un facteur critique pour toutes les productions agricoles, la trufficulture ne fait pas exception à la règle. Durant les 3 à 4 premières années, l'arrosage doit être limité aux périodes de fortes sécheresses afin que les arbres ne souffrent pas. Un excès d'eau en début de plantation entraîne une diminution du taux de mycorhizes. Ensuite dans la truffière en production, l'arrosage a pour objectif de faire survivre les truffes nées dans le sol. *« Par définition, la truffe est un champignon, elle a besoin d'eau, donc il est important de penser dès le début à l'arrosage »*. Un arrosage ponctuel est essentiel à partir du printemps, et les apports réguliers en juillet et en août. Les volumes nécessaires dépendent du sol, de l'âge des arbres, du climat, mais souvent n'excèdent pas 500 m^3 à l'hectare dans le sud-est de la France en année très sèche, assure Claude Murat. L'arrosage permet de *« multiplier par 5 à 6 »* son potentiel de production *« voir avoir des truffes contre ne pas en avoir selon les années »*. Dans le cadre du programme national d'expérimentation CulturTruf financé par FranceAgriMer, un seuil d'arrosage a été défini à pF 4 pour les plantations en production. Il correspond presque au point de flétrissement. La plupart des sondes de mesure et de gestion d'arrosage proposées sur le marché n'étant pas adaptées à ces seuils, ou trop coûteuses pour des trufficulteurs, un outil dédié a été créé par la start-up Wetruf[2] : PF Tracer OneTM. Il permet de mesurer le potentiel hydrique du sol en pF, indiquant la disponibilité en eau, grâce à des sondes à plâtre insérées aux pieds des arbres truffiers, donnant le signal d'arroser. L'utilisation de sondes permet un arrosage piloté avec une bonne gestion de la ressource en eau. En association avec l'arrosage, des expérimentations sont en cours pour trouver les meilleurs paillages permettant de réduire les arrosages mais aussi de baisser la température du sol.

Réensemencement des arbres

Une dernière technique culturale est l'apport de spores, impliquées dans la reproduction du champignon mycorhizien qui permet la fructification, à réaliser lors du travail du sol voire au moment de la récolte. *« Nous ne savons pas exactement à quel moment naissent les truffes, donc l'apport de spores doit se faire à ces moments-là (avant les naissances), pour ne pas les détruire »*. Après avoir germé dans le sol, la spore va développer des filaments (mycéliums), dont certains d'entre eux rencontreront les racines de l'arbre pour établir la symbiose (mycorhizes) et d'autres se mêleront à d'autres mycéliums compatibles (reproduction sexuée) permettant de former de petites truffes à partir des mois de juin/juillet. Reliées à l'arbre pour leur nutrition, elles se développeront pendant plusieurs mois dans le sol. *« Sur cette période, l'objectif est de les maintenir en vie, en arrosant, en évitant le passage de sangliers, le tassement, en travaillant avec des paillages… »*



La première technique à mettre en œuvre intervient lorsque la plantation est jeune, avec un travail du sol fréquent pour retirer l'herbe autour des arbres et une taille régulière.

DR

Maintenir le milieu ouvert

Une fois que les arbres sont potentiellement entrés en production (diamètre de 4 à 5 cm au collet), il est conseillé d'effectuer un travail du sol seulement entre mars et mi-avril et de poursuivre la taille, *« au lamier par exemple pour les plus grandes plantations »*, indique Claude Murat. L'idée est de stabiliser les arbres le plus possible *« Les truffes apprécient les environnements ouverts. Dès que le milieu se referme, d'autres champignons prennent le dessus »*, prévient-il. L'antécédent cultural est important : *« La vigne ou les céréales ne sont pas concurrentielles, mais d'autres arbres, mêmes trufiers, enrichissent le sol en champignons concurrentiels. En général il faut éviter d'avoir à proximité des arbres truffiers d'autres arbres, arbustes ou plantes qui vont consommer inutilement de l'eau. La proximité d'une forêt, elle aussi, peut poser un problème si on a la malchance d'avoir un champignon très compétitif susceptible de prendre la place de celui de la truffe »*.

A.L.

(1) Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes.

(2) Crée en 2019 en s'appuyant sur des éléments recueillis par les laboratoires de l'Inrae, Wetruf propose de nombreuses offres de service aux trufficulteurs.

Une complémentarité évidente avec l'offre de services de la MSA.

Présence Verte Confluence : une référence de la téléassistance.

Rester le plus longtemps à domicile en sécurité.

Une ligne de vie numérique.

Prévenir la personne de son choix ou directement les secours.

ASPA : le relèvement du seuil des recours sur succession pour une plus large attribution.

Installation, transition, transmission : la MSA lance le site "Mon projet d'Agri".

La retraite de réversion.

LA VIE DE L'INSTITUTION

// PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2024

Le Conseil d'administration de la CCMSA rend un avis défavorable

Le 10 octobre dernier, le Conseil d'administration de la Caisse Centrale de la MSA, dont les membres, issus des trois composantes (exploitants, salariés, employeurs), représentent les intérêts de 5,2 millions de ressortissants agricoles, a rendu un avis défavorable au projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2024.

Après analyse des impacts de ce texte sur la protection sociale des populations agricoles et sur la gestion de l'Institution, le Conseil d'administration, dans sa majorité :
- exprime sa satisfaction dans le renforcement de l'accès aux produits pour les personnes précaires et les jeunes, et dans l'extension de l'automatisation d'accès de la Complémentaire santé solidaire (C2S) à davantage de bénéficiaires de minima sociaux,
- affirme son soutien au renforcement de la prévention à laquelle elle contribue et tout particulièrement à la vaccination contre le papillomavirus,
- s'inscrit favorablement dans le transfert sur le risque maladie des vaccins grippe et ROR,
- exprime sa grande satisfaction quant à la concrétisation de la mesure proposée par la MSA relative à la généralisation de délégation aux infirmiers qualifiés en santé au travail permettant de garantir le suivi individuel et la santé des salariés agricoles,

mais regrette :
- le manque d'ambition de la mesure révisant partiellement le financement des EHPAD et laissant aux départements le choix d'y adhérer, y compris pour ceux dans lesquels sont identifiées, d'un EHPAD à l'autre, de fortes disparités de qualité de soins ou des inégalités financières importantes pour les résidents,
- que la gestion de pénurie de médicaments se limite à une gestion de crise avec des droits et des obligations difficilement réalisables comme la faculté offerte au pharmacien de composer dans son officine une préparation magistrale alors que la molécule n'est plus disponible pour l'ensemble des industriels, ou l'obligation pour le fabricant de trouver un repreneur pour un produit médicament dont il abandonne lui-même la distribution pour défaut de rentabilité.

De façon générale, le Conseil d'administration, dans sa majorité, relève l'absence de vision globale des enjeux et un raisonnement siloté par branche :

Concernant le domaine santé, accident du travail et maladie professionnelle
Le Conseil d'administration :
- confirme l'intérêt d'un cadre sécurisant le versement de l'indemnisation des congés paternité et maternité pour les salariés, et souhaite que cette mesure soit ajoutée au projet de texte,
- regrette que la santé mentale, pourtant déclarée priorité nationale en 2022, ne fasse plus l'objet d'aucune mesure alors qu'elle trouve aussi toute sa place dans la prévention.

Concernant le soutien à l'autonomie
Le Conseil d'administration :
- émet un avis favorable sur l'unique mesure permettant l'égalité de qualité des soins et de l'accompagnement de la dépendance permise par le nouveau régime de financement et souhaite que cette mesure fasse l'objet d'une généralisation et sorte d'une logique "optionnelle",
- approuve la mesure permettant le repérage du handicap dès le plus jeune âge pour une orientation et un accompagnement adaptés, qui est une mesure de santé mais aussi un soutien à l'autonomie,
- émet le souhait que ces deux mesures ouvrent la voie à des mesures législatives ambitieuses à la hauteur des besoins et des attentes des personnes en perte d'autonomie ou pour celles dont l'autonomie est à (re)trouver.

Concernant le domaine famille
Le Conseil d'administration regrette l'absence de disposition concernant le service public de la petite enfance dans lequel la MSA prend toute sa place aux côtés de la CNAF.

Concernant le domaine affiliation, contrôle, recouvrement et lutte contre la fraude
Le Conseil d'administration :
- demande l'intégration de mesures en faveur des travailleurs agricoles aujourd'hui sans protection sociale adaptée à leur activité :
➜ en protégeant les salariés étrangers victimes de la traite d'humains que pratiquent des plateformes de travail temporaire et ce, en permettant à la MSA de contrôler les déclarations de ces entreprises et la santé et la sécurité de leurs travailleurs,
➜ en permettant aux salariés et exploitants de très petites surfaces agricoles de bénéficier de la couverture sociale et de la santé sécurité au travail adaptée par l'affiliation au régime agricole au même titre que les autres exploitations agricoles.
- souhaite une amélioration de l'efficacité du recouvrement des indus contre les professionnels et les établissements de santé privés (PS/ES) et une diminution des coûts en étendant le mécanisme des oppositions à tiers détenteur au recouvrement des indus contre les professionnels et établissements privés de santé. ■

Votre MSA (Dijon, Nevers, Mâcon, Auxerre) vous accueille :
➜ sans rendez-vous, les lundis et jeudis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 ;
➜ exclusivement sur rendez-vous les mardis, mercredis et vendredis.
Pour prendre rendez-vous :
➜ via le service en ligne "Demander un rendez-vous" sur bourgogne.msa.fr en se connectant à Mon espace privé
➜ par téléphone au 03.85.39.50.83

ÉDITO



Nous allons bientôt clore l'année 2023, l'occasion pour moi de faire un bilan des actions que la MSA Bourgogne, au-delà de sa mission de service public assurant la protection sociale des populations agricoles, a conduites au bénéfice des territoires et des plus fragiles.
La MSA Bourgogne veille, en effet, avec l'ensemble de ses administrateurs et avec sa commission paritaire en action sanitaire et sociale, à accompagner les projets déployés sur les territoires ruraux, c'est notre fondement et les valeurs socles du monde agricole.
En 2023, nous avons accompagné des structures ou projets en milieu rural (Centres sociaux, centre de loisirs, les MFR, les établissements scolaires, accueil petite enfance, initiatives jeunes…) à travers nos quatre appels à projet :
- Appel à projet MFR et établissement scolaires : 25 projets accompagnés avec près de 33.000 € attribués ;
- Appel à projet jeunes : neuf projets accompagnés pour 20.400 € attribués ;
- Appel à projet Grandir en milieu rural : 97 projets pour près de 420.000 € attribués ;
- Appel à projet MSA Solidaire : 60 projets pour près de 360.000 € attribués.

Notre action, eu égard à la situation économique actuelle, se concentre aussi sur nos adhérents les plus fragiles avec l'opération *« coup de pouce au pouvoir d'achat »*, et l'attribution d'aides individuelles de 150 €, pour un montant total de 395.000 € en direction de certains de nos ressortissants agricoles :
- Les personnes âgées bénéficiaires d'aide à domicile (633 en janvier 2024) ;
- Des familles suivies par nos travailleurs sociaux (365) ;
- Des familles avec de très faibles ressources (1635).

Enfin, pour assurer le minimum vital de nos adhérents, nous avons mis en œuvre un accompagnement spécifique de fin d'année pour les structures qui proposent de l'aide alimentaire sur nos quatre départements bourguignons pour un montant total de 114.000 € : Solaal, la Banque alimentaire, le Secours Populaire, les restos du cœur, la croix rouge française, le secours catholique, l'ordre de Malte.
Soit en tout, au-delà du milliard d'euros versé au titre des prestations légales, 1,3 million d'euros d'accompagnement au titre de notre action sanitaire et sociale.
Et pour cela je remercie très sincèrement nos délégués et administrateurs attentifs aux besoins sur les territoires de l'ensemble des salariés et exploitant agricoles.
Des délégués et administrateurs qui, dès l'année prochaine, seront mobilisés sur un pan important de la vie de notre régime, à savoir la préparation des élections MSA 2025 qui verra le renouvellement de nos élus sur les territoires pour les cinq années à venir, mais j'aurai l'occasion de vous en reparler prochainement.
En attendant, je vous souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à vos proches, de très belles fêtes de fin d'année.

■ **Dominique Bossong**

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

POUR MIEUX COMPRENDRE

Une complémentarité évidente avec l'offre de services de la MSA

Comment Présence Verte Confluence s'inscrit-elle dans l'ensemble de l'offre de services de la MSA Bourgogne ? Réponse avec Christian Plasson, président de Présence Verte Confluence depuis trois ans, de PV Protect et administrateur de la MSA Bourgogne, et Alain Lagneau, directeur adjoint de la MSA Bourgogne, direction de la solidarité, de la proximité et des territoires.



Présence Verte Confluence est, à l'origine, une création de la MSA Bourgogne. Comment son fonctionnement actuel s'organise-t-il avec l'offre de services globale de la MSA ?

Alain Lagneau : il faut rappeler que notre action sociale en direction des personnes âgées comporte quatre axes : la prévention de la perte d'autonomie (ateliers Bonjour, atouts de l'âge...), le bien vieillir à domicile (aide à domicile, téléassistance, portage de repas, adaptation de l'habitat), la lutte contre l'isolement des seniors, et enfin, dernier axe : l'alternative aux établissements médicalisés avec des solutions d'habitat regroupé, de type Maison d'accueil rural pour personne âgée (Marpa). Nous voulons incarner la protection sociale du premier kilomètre et apporter une offre globale qui comporte la protection sociale obligatoire, à laquelle on ajoute les assurances complémentaires et prévoyance, et des services sur les territoires. La téléassistance Présence Verte Confluence fait partie de ces derniers.

Christian Plasson : Présence Verte Confluence (PVC) est une association dont le Conseil d'administration comporte une représentation importante de la MSA Bourgogne. PVC est à la fois autonome et très liée à la MSA. Nous sommes vigilants sur le fait que plus de 50 % du Conseil d'administration soient constitués d'administrateurs de la MSA. Par ailleurs, on y trouve aussi des membres de sections d'anciens exploitants agricoles, de Générations Mouvement, des personnes qui sont concernées par les problématiques du bien vieillir...

Comment pourrait-on résumer la philosophie sur laquelle s'appuie Présence Verte Confluence ?

A. L. : nous voulons que la préservation de l'autonomie s'appuie à la fois sur de la proximité, de la présence humaine et de la solidarité. Ce sont là les caractéristiques de la téléassistance Présence Verte. La proximité, on la trouve dans le fait qu'on installe les dispositifs chez les abonnés, et qu'on assure aussi la maintenance de ces dispositifs. La présence humaine est traduite par la présence d'un professionnel pour l'installation des dispositifs. Quant à la solidarité, on la trouve dans le fait que le dispositif repose sur un réseau de personnes de confiance.

Ch. P. : pour ce qui concerne Présence Verte Confluence (sur les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de l'Yonne, de la Saône-et-Loire, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et de l'Essonne), nous avons un métier : la téléassistance, mais nous avons aussi une vocation, en lien avec la MSA : assurer la sécurité des personnes isolées, soit en raison de leur âge, soit en raison de leur profession.

Où se situe Présence Verte Confluence dans le paysage de la téléassistance ?

Ch. P. : en France, on compte environ 300.000 personnes en situation d'isolement extrême. Parmi les personnes âgées de plus de 85 ans, c'est le cas d'une personne sur quatre. En matière de téléassistance, la France accuse un certain retard : seules 10 % des personnes concernées par l'isolement sont abonnées à un service de ce type. En Espagne ou au Royaume-Uni, on est à plus de 30 %. Sur la France entière, Présence Verte compte 120.000 abonnés, ce qui fait de nous l'un des tous premiers téléassisteurs.

Comment faites-vous évoluer la vocation de Présence Verte Confluence ?

Ch. P. : il faut se rappeler qu'à l'origine, Présence Verte Confluence n'était que sur les quatre départements bourguignons. Les quatre autres départements, sur la couronne parisienne, n'ont été repris qu'en 2020. La configuration est très différente, nous sommes dans l'hyper-urbain et les méthodes de travail divergent de celles des zones rurales. On est donc sur une zone avec un marché d'entreprises très développé. Par exemple, en Seine-Saint-Denis, vous avez autant d'entreprises que sur la Bourgogne toute entière. Cela nous a conduit à prendre en considération l'offre que l'on pouvait avoir par rapport à ce marché très urbain et c'est pourquoi nous avons créé, le 1er janvier dernier, PV Protect, une structure dédiée aux professionnels. De fait, cette structure, d'abord plutôt pensée pour les besoins d'entreprises en milieu urbain, peut aussi tout à fait répondre à des attentes en Bourgogne, sur des activités plus rurales. Je pense notamment à tout le marché agricole. Pour les travailleurs isolés (un bûcheron, un ouvrier agricole, mais aussi quelqu'un qui peut se trouver dans un bureau) nous pouvons les équiper d'un dispositif qui fait qu'en cas de "pépin", ils peuvent déclencher une alerte et être géolocalisés, ce qui nous permet de mettre en action d'éventuels secours, le plus rapidement possible. Ce service est quelque chose de très nouveau. ■

ZOOM

// PRÉSENCE VERTE CONFLUENCE

Une référence de la téléassistance

Créé il y a presque quarante ans à l'initiative de la MSA, le service de téléassistance Présence Verte Confluence n'a cessé d'évoluer. Il continue d'adapter ses offres aux mutations technologiques et sociétales.

Une veuve, âgée de 86 ans. Voilà le profil type de l'abonné du service Présence Verte Confluence (PVC), tel que le décrit Pierre Hipeau, directeur de cette association née en 1986 d'une volonté de la MSA. Si ce service de téléassistance résonne aujourd'hui comme une évidence dans un pays qui, chaque année, compte 500.000 personnes âgées de plus de 80 ans et qui a pris à bras-le-corps la question du maintien à domicile dans le grand âge, au milieu des années 1980, la MSA avait fait preuve d'un sens certain de la prévision en imaginant un tel service à la personne. PVC opère sur huit départements (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne, Seine-et-Marne, Essonne, Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis). Elle emploie 13 salariés et son siège est à Auxerre.

« Nous avons créé un marché »

« Notre structure associative, explique son directeur, a créé un marché qui, aujourd'hui, appartient au monde des services à la personne et du sanitaire et social, qui est concurrentiel ». Son service de téléassistance compte à ce jour 3.800 abonnés. À la demande de ces derniers ou de leur famille, un dispositif est posé, à leur domicile, qui leur permet de transmettre une alarme en cas de chute. Une fois celle-ci déclenchée, une "levée de doute" se met en place grâce à un réseau de personnes solidaires (familles, voisins ou amis proches) qui sont en charge d'aller vérifier l'état de santé de la personne. *« Si ces personnes solidaires ne peuvent se déplacer, nous complétons la boucle de la "levée de doute" par un appel aux pompiers,* ajoute Pierre Hipeau. *Nos dispositifs n'empêchent pas de chuter, en revanche, s'ils n'étaient pas là, ces chutes coûteraient beaucoup plus cher aux pouvoirs publics, notamment en raison de nécessités d'hospitalisation ».* Si Présence Verte Confluence est présente depuis près de quarante ans sur la téléassistance à domicile, la structure prend aussi en compte l'évolution du marché social avec d'autres offres : elle propose ainsi un service de lancement d'alarme hors domicile qui s'appuie sur la géolocalisation avec une petite balise que l'on porte sur soi, dans une poche. Elle permet de lancer une alerte en cas de chute ou de difficultés en extérieur. *« L'alarme vous géolocalise : si vous êtes proche de votre domicile, on envoie une personne solidaire et si vous en êtes éloigné, on appelle directement les secours ».*



Et maintenant, une application

Mais la téléassistance évolue aussi technologiquement avec le lancement de Léa, une offre accessible par smartphone via une application. Elle convient à des personnes qui ne veulent pas se sentir stigmatisées par un objet de type médaillon portatif, par exemple. *« L'application PVC est la seule à renvoyer sur un plateau d'appels qui fonctionne sept jours sur sept, avec de vraies personnes en ligne »,* souligne Pierre Hipeau. Pour ces services, les tarifs d'abonnement démarrent à une trentaine d'euros. Pour l'application, c'est 15,90 euros et il faut noter que 50 % des sommes engagées sont remboursables sous forme de crédit d'impôt ou déductibles des impôts, dans le cadre de la loi Borloo de 2005. De plus, pour les ressortissants agricoles de la MSA Bourgogne, il existe une aide extralégale qui permet, en fonction d'un certain niveau de ressources, d'obtenir une compensation tarifaire pour la téléassistance. Référence dans le domaine de la téléassistance pour personnes âgées, Présence Verte Confluence attache beaucoup d'importance à la dimension de renforcement du lien social consubstantiel à ses services. Rappelons que PVC est titulaire du label qualité de l'Association française de téléassistance (Afrata), qui définit les exigences du service rendu aux personnes les plus fragiles et vise à renforcer la qualité des prestations de soutien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. PVC est aussi engagée dans la certification Afnor en Téléassistance depuis 2016. Fin 2023, tout le réseau Présence Verte sera certifié Afnor NF Service en Téléassistance. ■

Un service pour les travailleurs isolés

Depuis un an, Présence Verte Confluence a créé une offre dédiée aux professionnels portée par une Société par actions simplifiée unipersonnelle (Sasu) [car dans ce cas de figure, le statut associatif n'est pas compatible] nommée PV Protect. Elle s'adresse aux professionnels du médico-social mais est aussi ouverte aux travailleurs isolés, notamment les agriculteurs. PV Protect a démarré son activité en janvier dernier et la société place des dispositifs de protection des travailleurs isolés. Elle sécurise également des résidences seniors.

SUR LE VIF

Rester le plus longtemps à domicile en sécurité

Jérôme Attiave a plusieurs “casquettes” à son actif. Mais toutes vont dans le même sens, aider les personnes à rester à domicile dans de bonnes conditions le plus longtemps, avec un panel d’aides à la personne. Il est donc amené à comparer les offres de différents services ou entreprises. Et vous ne le ferez pas changer d’avis sur Présence Verte. Jérôme Attiave *« n’a que des bons retours des bénéficiaires »*. Mêmes retours positifs du côté de ses 160 salariés qui quadrillent l’Yonne, via six agences d’AJ Service 89, dont il est le gérant. C’est pourquoi, il recommande cette téléassistance dès que le besoin s’en fait sentir. Ses auxiliaires de vie –venant pour aider les personnes à faire leur toilette, les lever…– ou ses assistantes ménagères ou déléguées aux repas sont en première ligne. *« Lorsqu’elles passent un matin, elles voient parfois des personnes tombées ou ne répondant pas »*, alors que les dispositifs de téléassistance de Présence Verte auraient pu permettre de les secourir avant, donne-t-il en exemple. Lui qui préside une Coopération Interservices de l’Yonne (CI89), un groupement d’employeurs regroupant une dizaine de structures d’aides à domicile permettant notamment de monter en compétences les salariés de ces structures via des formations communes, profite de ces moments pour *« partager de bonnes pratiques »* entre salariés et avec les formateurs. Présence Verte en est une. Alors que la population française vieillit, 85 % des Français ne veulent pas rentrer en EHPAD, préférant rester le plus longtemps possible à domicile. AJ Service 89 conseille donc aussi des aménagements d’intérieur et propose des



aides au jardinage, au bricolage… *« On se rencontre régulièrement dans le groupement d’employeurs et aussi, au sein de la fédération départementale des services à la personne et de proximité (Fédé Sap) pour échanger sur ces bonnes pratiques et faire des remontées »*, avec la MSA et l’association Présence Verte, afin de continuer à trouver des solutions et les proposer aux familles et proches. Mais lorsque la condition physique se dégrade progressivement, il est convaincu de l’utilité des services humains de Présence Verte. *« J’ai une totale confiance et n’ai jamais eu de souci avec ce partenaire. Il s’occupe de tout, de l’installation au suivi du matériel en passant par la plateforme d’appel en France qui offre le meilleur temps de réponse adaptée »*. Loin devant d’autres société/prestataire (Securitas…) ou dispositifs (montres connectées avec détecteur de chute…). ■

Une ligne de vie numérique

Alain Guyot habite une jolie maison à Mont-Saint-Sulpice dans l’Yonne. Mais coup sur coup, le sort a frappé à sa porte. Alain a perdu sa chère femme en début d’année et son frère. Peu après, il est diagnostiqué avec un problème au cœur, se retrouvant même aux urgences au mois de mai. Même si deux de ses filles habitent la même commune que leur père, leur vie professionnelle ne leur permet pas d’être en permanence aux côtés d’Alain. La famille décide de souscrire à l’offre Présence Verte, constituée d’une montre et d’un collier avec bouton SOS, permettant d’être “relié” en cas d’urgence. Alain porte tout le temps sa montre à la maison, même pour bricoler ou se laver. Le matériel sur batterie rechargeable est parfaitement adapté, selon lui. Lorsqu’il sort de sa maison, il rajoute son collier muni d’un bouton d’alerte. Ce dernier est équipé d’un GPS permettant de le localiser n’importe où, même dans le Sud de la France lorsqu’il rend visite à son fils. *« Il y a un mois, je suis parti aux champignons et j’ai appuyé par erreur. Un conseiller m’a rappelé et il connaissait parfaitement ma position »*, dit-il rassuré, et par la précision du capteur et par l’appel humain qui n’était pas le moins du monde ennuyé de cette fausse alerte. Le conseiller sait maintenant où est son coin à champignon, mais Alain est surtout soulagé que le dispositif Présence Verte *« marche bien »*. Il pense à ses filles qui sont aussi tranquillisées. Le protocole permet de les contacter en premier et si besoin, des secours sont ensuite prévenus, si elles ne répondent pas. Un conseiller l’appelle aussi régulièrement pour faire des tests et surtout pour *« voir ce que ça donne »* pour qu’Alain soit prêt et sache quoi faire le jour où un vrai problème surviendra. Des exercices réguliers qui permettent à Alain d’acquérir ce réflexe, même en cas de panique liée à



un accident bien réel.
Alain porte donc tout le temps les appareils car malheureusement, son frère ne les portait pas lorsqu’il est tombé une nuit dans ses toilettes et n’a pu appeler les secours, sa montre étant restée sur sa table de nuit. Hospitalisé en mauvais point, il est décédé par la suite. Tel un symbole en souvenir de son frère, Alain a toujours sur lui cette ligne de vie reliée aux secours. Et, c’est pour lui et ses proches, un véritable soulagement, lui qui ne veut pas être un souci pour ses proches, tout en restant un maximum autonome. Même seul dans sa maison ou dans les bois. Une belle preuve de sagesse et de technologie au service des humains. ■

Prévenir la personne de son choix ou directement les secours

Depuis 2019, Élodie Martel est technico-commerciale pour l’association –fruit de la MSA– gérant le dispositif Présence Verte Confluence. Elle supervise toute la Côte-d’Or et les 700 adhérents à cette téléassistance. Elle visite ses bénéficiaires tous les ans ou tous les deux ans pour s’assurer de la bonne installation du matériel, d’éventuels dépannages à faire ou encore fait l’entretien pour anticiper au maximum les pannes, peu courantes. En règle générale, elle constate que la décision de souscrire à Présence Verte est le souhait de la famille proche ou des aidants. Une fois les dispositifs en place, très vite, les personnes âgées *« se sentent nues, presque en danger sans leur bracelet. Lorsqu’elles le portent, elles se sentent rassurées et plus sereines »* pour profiter de la vie, de leur maison, de leurs amis…
Une minorité de personnes fragiles, perdant leur autonomie, n’est cependant pas d’accord ou n’a pas envie d’être ainsi appareillée, malgré les démarches engagées par la famille ou les aidants. *« Bien souvent, elles pensent qu’il n’y aura pas de problème, elles sont un peu dans le déni, n’acceptent pas d’être vieilles ou dépendantes »*. Élodie Martel ne les juge pas mais cherche donc à les convaincre des intérêts. Ce dispositif doit être accepté et la personne doit être volontaire pour le porter. Sinon, il ne servira à rien et l’association ne cherche pas à faire de la vente forcée. *« S’il arrive quoi que ce soit, un simple appui et quelqu’un viendra à votre secours. La centrale d’appel restera avec vous jusqu’à ce qu’il n’y ait plus de danger »*, sait être persuasive Mme Martel. Différents scénarii sont même paramétrables avec la conseillère. L’appui peut déclencher l’appel à des personnes *« choisies »*, un voisin, un ami, un membre de la famille… à condition qu’il soit à *« moins de 20 minutes »* de l’habitation, *« sinon, cela est trop long »* pour intervenir. Si personne ne décroche, alors la centrale envoie les secours, pompiers ou Samu en fonction de la gravité ou du dossier médical. *« Si c’est un diabétique tombant régulièrement dans le coma alors ce sera immédiatement le Samu »*, explique par exemple Élodie Martel qui sait qu’alors chaque seconde est *« précieuse »*.
Présence Verte est un *« produit utile et qui a du sens »*. L’abonnement est peu cher : 32 euros par mois, ouvrant droit soit à un crédit d’impôt (qui bénéficie également à la personne non imposable), soit à une réduction d’impôt de 50 % du montant si la personne est imposable. ■



// ASPA

Le relèvement du seuil des recours sur succession pour une plus large attribution

Depuis le 1er septembre 2023, les seuils de récupération des montants de l'ASPA sur la succession sont relevés. Une mesure destinée à inciter les bénéficiaires potentiels de cette prestation à y recourir, sans craindre pour la succession de leurs héritiers. Aujourd'hui, seule une personne sur deux éligibles à recevoir l'ASPA en fait la demande.

Présentation de l'ASPA

L'allocation de solidarité aux personnes âgées, dite ASPA, permet aux personnes retraitées disposant de peu de ressources de bénéficier d'un revenu minimal. Elle peut être perçue en complément d'une retraite personnelle ou de réversion.
Au décès de la personne bénéficiaire de l'ASPA, une partie des sommes qui lui ont été versées est récupérable sur la succession si celle-ci dépasse un certain seuil.

Ce qui a changé au 1er septembre 2023

L'entrée en vigueur de la loi relative à la réforme des retraites relève le seuil de recouvrement sur succession de l'ASPA, qui passe de 39.000 € à 100.000 € en métropole et de 100.000 € à 150.000 € en Outre-mer.
Si le montant de la succession est inférieur à ces nouveaux seuils, il n'y a pas de recouvrement ; les héritiers n'ont pas à rembourser les sommes perçues par le défunt au titre de l'ASPA.

Capital et patrimoine exclus du recours sur succession

Pour les retraités du régime des non-salariés agricoles, le capital d'exploitation agricole et les bâtiments indissociables sont exclus du recours sur succession. Cela comprend notamment les bâtiments occupés à titre de résidence principale par le bénéficiaire et sa famille, ainsi que tout bâtiment d'habitation affecté à l'usage exclusif de l'exploitation.

Vérifier son éligibilité à l'ASPA sur mesdroitssociaux.gouv.fr

Ce portail permet en quelques clics de réaliser une simulation de sa situation pour prendre connaissance des droits et prestations auxquels on peut prétendre. Il permet également de réaliser ses démarches en ligne.
Pour se renseigner ou bénéficier de l'ASPA, contactez votre MSA ou connectez-vous sur le site bourgogne.msa.fr et rendez-vous sur "Mon espace privé". ■

// INSTALLATION, TRANSITION, TRANSMISSION

La MSA lance le site "Mon projet d'Agri"



La MSA lance le module d'orientation intitulé "Mon projet d'Agri" pour accompagner les agriculteurs dans leurs démarches d'installation, de développement de leur activité ou de transmission de leur exploitation.
Par le biais de ce module, conçu pour faciliter l'accès aux informations et simplifier l'identification des acteurs à disposition, la MSA rappelle son engagement et son soutien aux professionnels de l'agriculture aux moments clés de leur parcours.
Pensé sous une logique de parcours, cet outil en ligne permet aux professionnels d'avancer pas à pas dans leur projet. À chaque étape, il indique les démarches à réaliser, les acteurs à contacter pour se faire accompagner, et recense les sites Internet des institutions auprès desquelles les professionnels peuvent s'informer ou effectuer ces démarches.
"Mon projet d'Agri" propose pour les parcours "transition" et "transmission" des calendriers synthétiques de toutes les étapes liées à la réalisation de ces deux projets. Ils permettent aux professionnels d'avoir une vision d'ensemble de l'avancée de leur projet, et des démarches qu'ils leur restent à accomplir.

MON PROJET D'AGRI
M'INSTALLER, DÉVELOPPER, TRANSMETTRE.

Venez découvrir ce module sur bourgogne.msa.fr rubrique Exploitant > Installation, affiliation ou en saisissant directement l'adresse suivante : https://bourgogne.msa.fr/lfp/web/msa-de-bourgogne/monprojetdagri#/ ■

La retraite de réversion



La retraite de réversion s'adresse aux assurés mariés ou divorcés dont le conjoint ou l'ex-conjoint est décédé (ou disparu depuis plus d'un an). L'assuré peut obtenir, sous certaines conditions et à partir d'un certain âge, une retraite de réversion représentant une partie (54 % en général) de la retraite agricole dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier le défunt.

Les conditions d'âge et de ressources

- **Âge** : pour obtenir la retraite de réversion, l'assuré doit être âgé d'au moins 55 ans (51 ans si le conjoint ou ex-conjoint est décédé avant le 01/01/2009 ou disparu avant le 01/01/2008).
- **Ressources** : il s'agit des revenus (salaires, retraites, indemnités journalières, revenus venant de locations, vente de biens immobiliers, placements financiers) perçus par l'assuré et/ou son conjoint/concubin ou partenaire de pacs actuel en France et/ou à l'étranger.

Les démarches pour demander la retraite de réversion

La retraite de réversion n'est pas attribuée automatiquement. Il faut en faire la demande soit directement en ligne à l'aide du service en ligne "Demander ma retraite de réversion (tous régimes)" disponible sur bourgogne.msa.fr via "Mon espace privé", soit à l'aide du formulaire de demande de réversion à télécharger sur notre site et à retourner complété et accompagné des justificatifs demandés à l'organisme de la dernière activité professionnelle du défunt.

À noter
Si le défunt a été marié à plusieurs reprises, la retraite de réversion est partagée entre le conjoint actuel et les ex-conjoints qui en font la demande. ■

// EN BREF

Un nouveau Tesa pour les employeurs occasionnels

Le service en ligne Tesa évolue pour répondre aux normes d'échanges de données entre les organismes sociaux et fiscaux, intégrant les dernières exigences réglementaires en matière de paie comme la mention du montant net social. Avec une interface plus simple à utiliser : sur tous types d'écrans, ergonomie plus fluide, aide à la saisie renforcée, aide au contrôle de la qualité déclarative..., le nouveau Tesa sera accessible depuis "Mon espace privé" MSA ou sur net-entreprises.fr dès le 2 janvier 2024.

Vaccination contre la grippe et le Covid-19

La grippe saisonnière et le Covid-19 peuvent entraîner des complications graves chez les personnes les plus fragiles. La vaccination est un bouclier de protection efficace. N'attendez pas, vaccinez-vous dès maintenant !

Victime d'un accident causé par un tiers ? Signalez-le à la MSA

Vous pouvez avoir droit à une prise en charge de frais complémentaires non couverts par l'assurance maladie (dentaire, optique, perte de salaire...) et/ou à une réparation de préjudices personnels. Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Santé.

Versement de la prime de Noël

Cette aide exceptionnelle de fin d'année est versée à compter du 15 décembre, automatiquement et sans aucune démarche de leur part, aux adhérents bénéficiaires de certains minima sociaux comme le RSA. Pour la Bourgogne-Franche-Comté, 1.215 foyers sont concernés.

Pour que Noël reste une fête pour tous !

À l'approche des fêtes de fin d'année, dans la cadre de l'opération MSA Solidaire, la MSA Bourgogne apporte son soutien, pour la 4e année consécutive, au Secours Populaire Français. Une aide financière de 6.000 € sera remise à chacune des quatre antennes départementales bourguignonnes afin de permettre l'achat de jouets ou de denrées alimentaires. Vous aussi, faites un don de jouets en vous rendant dans une antenne du Secours Populaire !



La Caisse Régionale MSA de Bourgogne vous souhaite une bonne année 2024 !

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex

bourgogne.msa.fr

particulier : 03.85.39.50.83
employeur : 03.85.39.51.75
professionnel de santé : 03.85.39.50.85

msa santé famille retraite services

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

ÉDITO

La nouvelle année rime avec accords collectifs signés !

Depuis la signature en 2020 de la convention collective nationale (CCN) Production agricole/CUMA, le dialogue social local a été très fourni, avec de nombreux rebondissements. Après que les partenaires sociaux se soient mis d'accord sur leur volonté de regrouper les anciennes conventions collectives, devenues accords collectifs étendus à l'entrée en vigueur de la CCN, le 1er avril 2021, un important travail de négociation a été amorcé par les représentants de la FRSEA, des CUMA et des entrepreneurs des territoires (EDT) avec les organisations syndicales de salariés.

Ce travail a finalement abouti sur la signature de 3 textes.

En premier lieu, un accord collectif sur le travail à la tâche en viticulture a été signé le 2 octobre 2023, applicable depuis le 1er novembre à nos adhérents sur la région hormis la Saône-et-Loire. Ce texte est ainsi venu mettre fin à une situation transitoire insatisfaisante, en sécurisant les entreprises.

Ensuite, le 27 novembre, 2 autres accords ont été signés : un accord collectif pour entreprises de la production agricole et les CUMA d'une part et un accord pour les entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) d'autre part. Ces accords ont été négociés conjointement et convergent donc sur la grande majorité des points. Ces nouveaux textes ne s'appliqueront qu'une fois leur arrêté d'extension publié au Journal Officiel. Ils ont vocation à s'appliquer aux entreprises des départements de Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de l'Yonne et du Territoire de Belfort. L'accord ETARF concerne en revanche toutes les entreprises de travaux forestiers de la région Bourgogne Franche-Comté. Rappelons que la Saône-et-Loire a conservé son accord collectif départemental qui s'applique à la production agricole, aux CUMA et aux ETAR.

Ces 2 accords interdépartementaux ont été signés par les 5 organisations syndicales de salariés. Ceci est le symbole fort de la qualité du travail fourni durant ces dernières années où nous avons réussi à coconstruire un accord équilibré, qui tient compte à la fois des contraintes rencontrées par les entreprises dans ce contexte d'inflation importante, mais aussi des enjeux d'attractivité de nos métiers.

C'est donc avec fierté que nous vous annonçons cette victoire. Elle arrive à point nommé pour les périodes de fêtes. Néanmoins, cet accord n'est pas une finalité et nous sommes déjà au travail pour vous accompagner dans l'appréhension de ces nouvelles dispositions et vous ferons prochainement part des actions et outils mis en place par votre service emploi pour vous aider sur ce sujet.

L'ensemble des élus de la commission emploi-formation de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté s'associent aux équipes des services emplois des FDSEA et profitent de cet édito pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et vous adresser leurs meilleurs vœux pour l'année 2024.

Gilles DUQUET
Président Commission régionale emploi-formation BFC

Actualité sociale

La formation des salariés : une obligation pour l'employeur

En application de l'article L.6321-1 du Code du travail, l'employeur assure l'adaptation de ses salariés à leur poste de travail. Afin de répondre à cette obligation légale, chaque employeur peut se référer à son opérateur de compétences, à savoir OCAPIAT qui propose un catalogue de formations externes ainsi que des dispositifs de prise en charge financière des dossiers de formation. L'employeur peut donc faire appel aux services de OCAPIAT pour envoyer son salarié en formation externe auprès d'un prestataire et obtenir une certaine prise en charge financière du coût de la formation.

Toutefois, à compter du 1er janvier 2024, les règles de prise en charge des différents dispositifs de formation vont changer. OCAPIAT a ainsi organisé des webinaires à destination des employeurs pour évoquer ces changements et rappeler la nécessité de saisir la demande de prise en charge avant l'action de formation afin de s'assurer de la bonne prise en charge des dossiers, à défaut, cela sera refusé. Votre Service emploi de votre FDSEA se tient à votre disposition pour vous renseigner davantage sur ces différents dispositifs de formation et de prise en charge.

Tracteurs, chariots élévateurs et leur conduite dans le viseur de l'inspection du travail

Le ministère du travail a lancé une campagne nationale de contrôle des équipements de travail, par l'inspection du travail, au mois de novembre qui va se poursuivre jusqu'en janvier 2024.

En effet, la première cause d'accidents du travail est l'utilisation d'équipements de travail, d'engins de chantier et d'équipements de levage. Ils représentent 38 % des accidents signalés entre 2017 et 2020, et 24 % d'entre eux sont mortels. Les objectifs poursuivis par cette campagne seront de garantir le respect des dispositions qui participent à la protection de l'intégrité physique des salariés utilisant ces équipements.

Il a engagé pour ce faire, une campagne nationale avec des objectifs chiffrés en nombre de contrôles tous secteurs confondus, dont l'agriculture.

En détail, sont ciblés les tracteurs équipés d'un chargeur frontal ; les chariots automoteurs à conducteur porté et les engins de terrassement.

Les vérifications portent notamment sur :

- La circulation de ces équipements de travail, dans des locaux de travail ou sur des chantiers ;
- Le levage de charge : charge maximale, survol, accroche/décroche ;
- La vérification périodique des équipements de travail ;
- La conduite des équipements par les salariés : informations et instructions préalables, la formation, l'aptitude médicale et l'autorisation de conduite.

Des attentions particulières sont portées sur les publics davantage victimes, dont les jeunes et les salariés en CDD.

À noter qu'indépendamment des outils déployés par la FNSEA et son réseau tel Systera.fr, le ministère du travail a conçu des affiches sur l'utilisation des équipements de travail. Elles sont disponibles en français et 10 autres langues. Cette campagne de prévention des risques professionnels multilingue pour la prévention des accidents du travail s'étend à 3 autres risques professionnels : les travaux en hauteur, les risques chimiques et les manutentions manuelles.

L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) était présente lors de la dernière réunion de la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi (CPRE) pour sensibiliser les élus à l'illettrisme.

L'illettrisme caractérise des personnes qui ont été scolarisées en France et n'ont pas acquis – ou ont perdu – la maîtrise de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences numériques de base, et se retrouvent en perte d'autonomie face à des situations simples de la vie courante. Il concerne plus de 7 % de la population âgée de 18 à 65 ans. Le secteur agricole est particulièrement concerné et cela a un impact tant au niveau de la performance des entreprises qu'aux niveaux de la sécurité et des relations sociales dans les exploitations.

Des outils existent pour identifier les situations d'illettrisme mais aussi pour savoir adapter sa posture et éventuellement orienter les personnes concernées. Les outils complets sont disponibles auprès de l'ANLCI : le site officiel : www.anlci.gouv.fr, la boîte à outils à destination des entreprises pour accompagner les salarié(e)s en situation d'illettrisme : www.bao-incontournables.fr et un outil d'évaluation pour mesurer les risques possibles de situations d'illettrisme au sein de votre structure, et leurs conséquences économiques et sociales : https://evagill.fr.

Cas pratique

Mon employeur peut-il m'autoriser à conduire un engin de levage sans avoir à passer le CACES ?

Oui une autorisation de conduite délivrée par l'employeur permet de conduire les engins de levage de l'entreprise. Cette autorisation n'est délivrée que si :

- Le conducteur a été déclaré apte par la médecine du travail ;
- Le conducteur a acquis les compétences par l'obtention d'un CACES ou par une formation interne en entreprise ;
- Le conducteur a une connaissance des lieux et des consignes de conduite à respecter ;

Toutefois, cette autorisation n'est valable que dans l'entreprise qui a délivrée l'autorisation.

De plus, les engins de levage doivent faire l'objet d'une vérification périodique tous les 6 mois par un organisme agréé.

Formations

// Prestations proposées par le réseau FDSEA à destination des employeurs :

Le comité social et économique (CSE) est l'instance de représentation du personnel dans l'entreprise, une instance unique qui succède aux anciennes instances représentatives du personnel que sont les délégués du personnel (DP), le comité d'entreprise (CE), et le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Cette disparition datant du 1er janvier 2020, de nombreuses entreprises doivent procéder au renouvellement des mandats au CSE en cette fin d'année si des élections ont été organisées avant la fin 2019. En effet, les membres du CSE sont élus par les salariés de l'entreprise pour une durée maximale de 4 ans.

Les formations prévention prises en charge dans le cadre du HDS sont toujours d'actualité :

- Sensibilisation à la Conduite de Tracteurs et Machines Agricoles ;
- Conduite de Tracteurs Enjambeurs (Formation initiation ou perfectionnement) ;
- Utilisation sûre et rentable de la tronçonneuse ;
- Sauveteur secouriste au travail (Formation initiale) ;
- Gestes et postures en milieu agricole.

Pour toutes informations complémentaires contactez le service emploi de votre département.

LE CHIFFRE

5,4 %

Le montant du plafond de la Sécurité sociale augmentera de 5,4 % en 2024 pour passer à 3 864 € mensuel (PMSS) soit 46 368 € annuel (PASS). Cette revalorisation aura un impact sur le coût de la complémentaire santé dont le montant de la cotisation dépend de ce plafond et dont les employeurs prennent en charge au moins 50 % du coût.

// CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement…), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

21	Christine Dautin	sje@fdsea21.fr	03 80 68 67 68
58	Camille Fassier	emploi.fdsea58@fdsea58.fr	03 86 93 40 94
71	Cécile Parent	cparent@fdsea71.fr service.emploi@fdsea71.fr	03 85 29 56 50
89	Laëtitia Clerc	laetitia.clerc@fdsea89.fr fdsea.yonne@fdsea89.fr	03 86 49 48 10

// TRACTEUR VIGNERON

21 Le chenillard, un choix qui ne doit rien au hasard

Sur son site de Meursault, en Côte-d'Or, le Domaine Bouchard s'est doté d'un chenillard Geier 45 TS il y a un an. Un choix technique en cohérence avec une conduite culturale qui vise à limiter le tassement des sols.



Le Geier 45 TS du Domaine Bouchard, à Meursault, se révèle un outil très polyvalent et qui préserve mieux les sols du tassement.

Il est là, à l'entrée du hangar du site du Domaine Bouchard de Meursault : le tracteur chenillard Geier 45 TS interpelle par sa compacité, en comparaison des tracteurs enjambeurs plus classiques. Les questions de la taille et du poids sont des facteurs qui ont, en grande partie, guidé le choix du domaine côte-d'orien pour acquérir cet équipement, il y a un an. Il possédait déjà un chenillard sur le site de Savigny-lès-Beaune mais pour l'équipe de Meursault, cette dotation fut une nouveauté. *« Le but,* explique Samuel Tartarin, adjoint au chef de cultures sur le Domaine Bouchard, *c'est de disposer d'un outil qui nous permette de travailler sur les vignes plantées dans l'année et qui ont besoin de pouvoir « faire » leurs racines. Il faut donc éviter que le sol soit trop tassé, surtout les deux premières années de plantation. Cela permet une bonne installation des pieds ».* Une dimension qui n'a rien d'anodine pour un domaine qui, chaque année, se fixe un programme bien précis de plantation de nouvelles vignes. Ce tracteur de la marque italienne pèse environ 700 kg. Il est équipé d'un moteur qui développe une puissance de 44 chevaux. Les chenilles, d'une bonne longueur, permettent de mieux répartir le poids et d'atténuer la pression sur le sol, en comparaison d'une roue de tracteur.

Grande maniabilité

« Un engin tel que celui-ci, poursuit l'adjoint au chef de cultures, *nous amène à travailler différemment. On ne manœuvre pas de la même façon qu'avec un tracteur à roues. C'est très maniable : avec les chenilles, on peut faire un demi-tour sur place ».* Sur la question du tassement de sol, les utilisateurs du chenillard ont noté une véritable différence au terme de cette première année d'utilisation. Le passage de l'engin ne creuse pas le sol dans les mêmes proportions. Ce souci du tassement ne concerne pas seulement les jeunes plants de vignes : le domaine souhaite aussi développer l'enherbement en interrangs, et là aussi, il importe de laisser au maximum la possibilité, pour les plantes, de s'implanter et de se développer facilement. Le chenillard est utilisé ici au quotidien pour le travail du sol (passage de griffes, interceps), mais le tracteur peut aussi être équipé d'une tarière, d'outils de rognage ou d'un système de pulvérisation. Il est possible de positionner les outils à l'avant du tracteur comme à l'arrière. Le maniement de l'engin est assez facile mais réclame un peu de prudence : son format compact, qui est un atout dans les vignes étroites, se traduit aussi par un centre de gravité relativement élevé qui réclame d'être vigilant lorsqu'on opère en vigne en dévers. *« De manière générale,* souligne Samuel Tartarin, *l'engin bénéficie tout de même d'une bonne stabilité ».* Le Geier 45 TS passe sans problème dans des rangs d'un mètre de largeur.

Berty Robert



La longueur des chenilles permet de mieux répartir la pression de l'engin sur le sol et de mieux le préserver.



Il est possible de le doter d'un grand nombre d'outils (ici, un interceps).

DEMOISY
By LD Engineering Constructeur / Intégrateur / Ligne de process vinicole et alimentaire
RÉCEPTION DE VENDANGE / PRESSURAGE / CUVES / PIGEAGE PNEUMATIQUE
ÉTUDE / RÉALISATION DE CUVERIE / SAV
DEMOISY by LD Engineering
7 rue Arthur Barolet - 21200 Beaune - Vignoles
Tél. + 33 (0)3 80 22 05 11 / contact@demoisy.fr / www.demoisy.fr

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
Mail : ger_fra@orange.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

CRAI Energies
ÉTUDE
INSTALLATION
MAINTENANCE
NETTOYAGE
LE PHOTOVOLTAÏQUE À PORTÉE DE MAIN
Entreprise locale - Zone d'activités
21140 SEMUR EN AUXOIS -Tel 03 80 97 17 70 - crai.energies@gmail.com

Nouveautés // Tracteurs & Enjambeurs

Case IH La gamme Quantum s'étoffe


L. Vimond

En complément des Quantum V et F, Case IH lance les tracteurs spécialisés pour vignes larges Quantum N et surbaissés Quantum CL à cabine. Déclinés en puissances de 75 à 120 ch, ces tracteurs disposent d'un moteur 4 cylindres de 3,4 l sur le plus petit modèle, 3,6 l pour les quatre autres modèles, ainsi que d'une transmission à 32 rapports avant et 16 arrière (+8 rapports en option avec les rampantes). Intégrant une pompe hydraulique de 80 l/min, le Quantum CL est équipé d'un relevage de 2,8 t de capacité. Bénéficiant de la cabine à plancher plat à double filtration (catégories 2 et 4) des modèles VNF, le Quantum CL en reprend l'ergonomie et l'écran LCD positionné sur le montant avant droit.
Doté d'une cabine de 1,145 m de large, le Quantum N mesure au minimum 1 325 m de large et dispose en option du pont avant suspendu.

Kubota Un microtracteur électrique pour vignes étroites


Kubota

Le constructeur japonais Kubota lance le LXe-261, un microtracteur animé électriquement. D'une largeur minimale de 1,25 m, il est construit sur la base d'un modèle thermique sur lequel le bloc-moteur et le réservoir à carburant ont été remplacés par des batteries lithium-ion et un moteur électrique. D'une puissance de 19,1 kW (26 ch), ce tracteur reçoit une transmission hydrostatique à trois gammes et un relevage de 980 kg. Il affiche une autonomie de 3 heures en tonte, 5 heures en transport. Il se recharge en une heure.

Vermande Une nouvelle offre d'enjambeurs viticoles double rang

Conçu sur la base des tracteurs enjambeurs monorangs, la nouvelle offre de tracteurs enjambeurs double rang de Vermande se distingue par un châssis fixe plus large proposé en voie de 2 à 2,60 m. Boosté à 140 chevaux, le moteur Kohler répondant à la norme Stage V reste en position haute, laissant un dégagement total sous le châssis, sur lequel prend désormais place un porte-outil central en plus des deux latéraux et des deux efface-traces. Trois hauteurs sous châssis sont proposées: 1,25 ; 1,50 et 1,75 m. Côté hydraulique, ces enjambeurs reprennent les prises de force principale de 90 l/min et auxiliaire de 45 l/min, toutes deux réversibles. Alimentées par des pompes load sensing, celles-ci permettent d'évoluer à un régime contenu à 1 200 tr/min dans les coteaux, procurant confort sonore et consommation réduite.

New Holland Quatre nouveaux enjambeurs au catalogue


New Holland

Tout juste quatre ans après avoir pénétré le marché des tracteurs enjambeurs avec le 9070N, conçu dans la lignée de la machine à vendanger 9080N, New Holland lance quatre nouveaux tracteurs enjambeurs, les TE6. Dessinée par Pininfarina, la gamme est disponible en puissances de 120 ch (TE6.120N) et 150 ch (TE6.150N), ainsi qu'en hauteurs sous bâti de 145 et 160 cm. À la différence du 9070N, le moteur FPT quatre cylindres est logé dans l'interrang central, tout comme le bloc de dépollution disposé sous la cabine, afin d'offrir un centre de gravité le plus bas possible et une visibilité dégagée vers l'arrière. Affichant un poids à vide de 5,5 tonnes et un empattement de 2,68 mètres, ce tracteur propose un rayon de braquage entre murs inférieur à 3,60 mètres.
Destinés aux vignes étroites de 0,90 à 1,50 mètre, ces tracteurs à voie variable se démarquent notamment par leur circuit hydraulique s'appuyant sur deux pompes à cylindrée variable travaillant conjointement. Ils affichent jusqu'à neuf sorties de pompes et jusqu'à vingt distributeurs électrohydrauliques à commande proportionnelle. Des prises hydrauliques irriguent les trois zones du tracteur : l'avant, les porte-outils centraux et la plateforme arrière. Chaque zone est identifiée par un code couleur au niveau des prises hydrauliques, code couleur que l'on retrouve aussi en cabine sur le terminal Intelliview IV Plus. Ce dernier est configurable et personnalisable à souhait, afin d'afficher simultanément les informations les plus pertinentes pour chacun des outils attelés.
S'effectuant sans outil, en moins de dix minutes avec l'aide d'un engin de manutention, l'attelage de chaque matériel s'accompagne d'une reconnaissance automatique de ce dernier et d'un rappel immédiat à l'écran des réglages enregistrés précédemment. Cela comprend notamment les séquences de bout de champ HTS II, qui facilitent les manœuvres en bout de rang. Des commandes de relevage extérieures sont positionnées tout autour du tracteur, afin de monter ou abaisser chacun des outils au besoin sans avoir à remonter en cabine.
Avec un positionnement tarifaire premium, ces tracteurs circulant à 40 km/h (en option pour le 120 ch) bénéficient de la peinture Blue Power de série et d'une cabine insonorisée à 62 dB et à l'ergonomie revue.
Le bâti avant peut rester à demeure puisqu'il s'intègre dans le prolongement des montants de cabine, n'impactant que très peu le champ de vision du conducteur.
Dans un proche avenir, New Holland équipera ce tracteur du guidage optique Smartsteer. D'autres enjambeurs compléteront également la gamme TE6.

Tecnoma Bio-é : vers l'autonomie énergétique sur les enjambeurs


L. Vimond

En partenariat avec CRMT et Pipo Moteur, Tecnoma travaille sur une solution de tracteur enjambeur évoluant dans une exploitation viticole plus autonome en énergie. L'idée est d'utiliser l'éthanol obtenu par distillation des marcs de raisin comme carburant du tracteur enjambeur.
Ce dernier se verrait équipé d'un kit retrofit permettant de transformer un bloc diesel en moteur carburant à l'éthanol. Ce kit comprend des pistons différents, une injection adaptée et un système d'allumage. S'intégrant dans un projet d'économie circulaire, ce projet doit encore lever certains verrous, notamment réglementaires concernant l'homologation de la nouvelle motorisation.
Mais Tecnoma annonce pouvoir réduire de 65 % le bilan carbone de l'exploitation. Ce résultat serait permis non seulement par l'utilisation d'un carburant renouvelable, mais aussi par l'intégration d'une cartographie moteur comprenant plusieurs courbes de puissance/couple : en fonction de la charge moteur et du contexte, cette cartographie sélectionnerait la courbe de puissance/couple la plus adaptée et donc la plus sobre.compléteront également la gamme TE6.



// SITEVI 2023

Marc Fesneau « *favorable* » à d'autres aides aux viticulteurs

À l'occasion du salon Sitevi, le ministre a dit travailler à des aides supplémentaires pour les viticulteurs en difficulté. Il s'est dit *« favorable »* à une rallonge concernant le fonds d'urgence de 20 M€, à une *« année blanche »* bancaire, ainsi qu'à de l'arrachage temporaire.

La pression était forte sur Marc Fesneau, en déplacement au Sitevi le 30 novembre à Montpellier (Hérault). Trois heures de réunion ont eu lieu la veille avec les organisations viticoles. Le ministre s'est dit *« favorable »* à une rallonge concernant le fonds d'urgence de 20 M€, à une *« année blanche »* bancaire, ainsi qu'à de l'arrachage temporaire suivi d'une restructuration différée, a-t-on appris de source syndicale. Cela répond aux demandes des organisations FNSEA et JA qui tenaient une conférence de presse le 28 novembre, trois jours après une manifestation à Narbonne. Plusieurs milliers de viticulteurs y avaient manifesté bruyamment pour demander à l'État d'*« agir vite »* face à la crise que connaît leur secteur, touché par des *« fléaux exceptionnels »*. *« On a rappelé au ministre la gravité de la situation »*, indique à Agra Presse Jérôme Despey, premier vice-président de la FNSEA, soulignant les difficultés commerciales, celles liées au Covid, au climat, à l'inflation. *« L'urgence était d'obtenir des mesures de trésorerie et des mesures structurelles d'arrachage temporaire »*. Si plusieurs dispositifs ont déjà été mis en place, comme la distillation, des exonérations sociales, sur le foncier non-bâti, cela reste insuffisant à ses yeux. À Narbonne le 25 novembre, les manifestants disaient la même chose avec des slogans comme *« on veut vivre de notre métier »*, *« viticulture ruinée »* ou *« la viticulture ne nourrit plus nos gamins »*.

« Année blanche » pour les prêts bancaires

Marc Fesneau a confirmé le 30 novembre travailler à des aides supplémentaires pour les viticulteurs en difficulté. Afin de répondre aux *« demandes d'aides conjoncturelles, d'urgence, en termes de trésorerie »*, le ministre a évoqué, dans une interview à la radio France Bleu Hérault, le fonds de 20 M€ déjà prévu dans le budget 2024. *« Il faudra sans doute l'étoffer »*. Et Marc Fesneau de préciser : *« On alignera les choses en fonction des besoins »*, a-t-il déclaré en évoquant jusqu'à 60 M€, une somme réclamée par la FNSEA et les JA. Ce fonds pourra contenir la mesure d'*« année blanche »* demandée par la profession, à savoir la transformation des annuités d'emprunts bancaires de l'année 2024 en des prêts de six à huit ans avec la prise en charge des intérêts par l'État, a précisé le ministre. La FNSEA souhaite, pour cette aide complétée par *« l'apport des collectivités territoriales »*, une enveloppe de 10 à 20 M€, selon Jérôme Despey qui cible l'Aquitaine, l'Occitanie, Paca, une partie de la vallée du Rhône. De telles mesures apparaissent nécessaires pour *« éviter une spéculation à la baisse des prix »* du vin, a souligné en conférence de presse Jérôme Despey, appelant les acheteurs à ne pas profiter du manque de trésorerie des producteurs.

Arrachage temporaire et restructuration

Le ministre a par ailleurs évoqué une mesure *« d'arrachage différée »* dès 2024 qui *« permet d'arracher provisoirement la vigne »* pour replanter *« dès lors que le marché serait stabilisé »*. Pour ce faire, le gouvernement devra demander la permission à Bruxelles. *« Dans ce cadre, il va demander une réunion de travail avec la Commission (européenne) et les professionnels afin que les outils puissent être opérationnels en ce sens »*, précise son cabinet. La question de l'arrachage temporaire a été abordée lors d'un comité mixte France-Espagne-Italie pour le secteur vitivinicole les 4 et 5 décembre. *« De plus en plus de pays rejoignent la France »* pour avoir un tel mécanisme qui offre la possibilité de replanter au bout de six ou huit ans afin de *« s'adapter au marché »*, selon Jérôme Despey.

Le secteur viticole arrive, selon lui, à *« un moment charnière »* où il faut *« passer du conjoncturel au structurel »*.

Le sujet de l'arrachage pousse d'ailleurs à s'interroger sur les droits de plantation, qui permettent chaque année 1 % de croissance du vignoble. *« On ne peut pas demander un arrachage temporaire pour rééquilibrer nos marchés si on ne baisse pas »* ce taux, a déclaré Jérôme Despey, en tant que président du conseil spécialisé vin de FranceAgriMer. L'établissement doit en discuter lors de ses réunions en décembre et janvier. *« Pour de nombreux vignobles, on ne peut plus rester à 1 % »*, considère-t-il. Avant d'ajouter : *« Il est hors de question, là où ça marche, de se priver d'un tel droit à la croissance »*.

JCD, Agra Presse

Le Sitevi renforce son audience

Le Sitevi, dont l'édition 2023 s'est tenue à Montpellier du 28 au 30 novembre, a renforcé son audience nationale et internationale auprès des professionnels des filières viticole, vinicole, oléicole et arboricole, se sont félicités les organisateurs. Durant trois jours, le salon a accueilli 1 000 exposants (+ 11 % par rapport à 2021) et a enregistré 54 700 entrées (+7 %). Organisé au lendemain d'une manifestation de viticulteurs d'une ampleur inédite à Narbonne et sur fond de crise viticole, le salon a pris cette année une dimension politique et syndicale. De nombreux acteurs institutionnels se sont rendus sur place, comme le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, mais aussi Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, et son premier vice-président Jérôme Despey, Arnaud Gaillot, président de JA, Bernard Angelras, président de l'Institut français du vin ou Damien Dubrulle, président du syndicat des agroéquipements, Axema. Le Sitevi a également renforcé son aura mondiale, avec 24 % d'exposants internationaux et des visiteurs étrangers en augmentation de 11 %, venant de 73 pays. La prochaine édition du Sitevi se tiendra du 25 au 27 novembre 2025.





VITICULTURE

Nouveautés // Vu au Sitevi

GRV Un tracteur enjambeur hybride


L. Vimond

Le constructeur bourguignon GRV lance une version à motorisation hybride de son tracteur enjambeur Laboureur Evo DR. Développée en partenariat avec Kohler, elle s'appuie sur un moteur diesel de 75 ch et un moteur électrique de 20 kW (27 ch) en prise directe sur l'arbre principal moteur. Les deux motorisations animent donc alternativement ou conjointement la transmission hydrostatique.
Du fait de sa puissance limitée, le moteur thermique se dispense d'AdBlue pour passer la norme Stage V.
Pouvant travailler en mode générateur, le moteur électrique est alimenté par des batteries placées sur le côté de la cabine (pour optimiser la répartition des charges) et dotées d'un système de refroidissement. Cette combinaison permet de lisser les besoins en couple et procure une conduite plus souple et plus régulière. En limant les phases transitoires (démarrage de la pulvérisation ou de la tondeuse), cette solution permet de réduire la consommation de GNR.
Une version plus puissante, intégrant un moteur de 3,4 l (avec AdBlue), est prévue au cours de l'année 2024 fournissant 140 ch, en combinaison avec le moteur électrique. Ces motorisations hybrides seront également déclinées sur les enjambeurs 3x3 Evo et les Vision.

Pellenc Un robot à chenilles dans les vignes


Pellenc

Médaillé de bronze, le robot RX-20 de Pellenc est décliné en trois largeurs : 0,72 ; 0,90 et 1,30 m. Destiné dans un premier temps à réaliser des travaux de tonte et de travail du sol interrang et sous le rang, cet engin s'appuie sur une motorisation diesel Perkins de 25 ch couplée à une génératrice et une batterie tampon, animant électriquement, via deux moteurs de 6 kW, le train de chenilles de 180 mm de large, jusqu'à 6 km/h. Pellenc annonce une capacité de traction d'une tonne. Un autre moteur de 15 kW gère le relevage de catégorie 1N de 400 kg de capacité. Une prise débitant 26 l/min pourvoit aux besoins en hydraulique de l'outil.
Donné pour une autonomie de 13 à 22 h, grâce notamment à un réservoir de 50 l et une optimisation de la consommation, cet engin est doté d'un canopy intégrant des antennes GPS RTK, des optiques lumineuses et des caméras pour une vision à 360 degrés.
Pour le transport, le canopy se replie et le robot de 1,2 t se pilote de façon télécommandée pour être chargé sur un plateau ou dans un véhicule utilitaire.
Sur son smartphone, le chef de cultures peut suivre sur une carte l'évolution du chantier, mais aussi à l'aide des caméras, s'assurer de la bonne qualité de travail.

Infaco Le sécateur électrique détecte la main libre


L. Vimond

Infaco dévoile un nouvel équipement de sécurité sur son sécateur électrique F3020. Baptisé DSES Contactless, ce système de sécurité permet de bloquer l'utilisation du sécateur électrique, dès que la seconde main, celle qui ne tient pas l'outil, se rapproche trop de l'organe de coupe. Facturée 195 euros HT, cette solution, montable en rétrofit sur les sécateurs F3020 déjà vendus, se compose d'un petit module logé dans une mitaine, un gant demi-saison ou un gant hiver doté d'une poche prévue à cet effet sur le dos de la main, ainsi qu'un capot spécifique sur le sécateur.
Les deux éléments communiquent sans fil en permanence, le temps de réponse entre l'envoi et la réponse du signal informant de la distance entre la main libre et le sécateur. Ce dernier permet de sélectionner une des trois distances paramétrées. Le sécateur s'arrête s'il ne perçoit plus le module pendant plus de 30 secondes ou si la batterie du module est vide. Ce dernier s'éteint automatiquement après un certain temps d'immobilité et se réactive dès qu'on le secoue. Il suffit alors de le rapprocher du sécateur pour déverrouiller ce dernier. L'appairage entre le module et le sécateur n'est pas exclusif. Cette solution détecte également la main libre d'autres opérateurs équipés de ce même module et évoluant à proximité : par exemple deux tailleurs œuvrant de part et d'autre d'un même cep. Compter 12 heures d'utilisation pour le module qui se recharge via un chargeur USB-C.

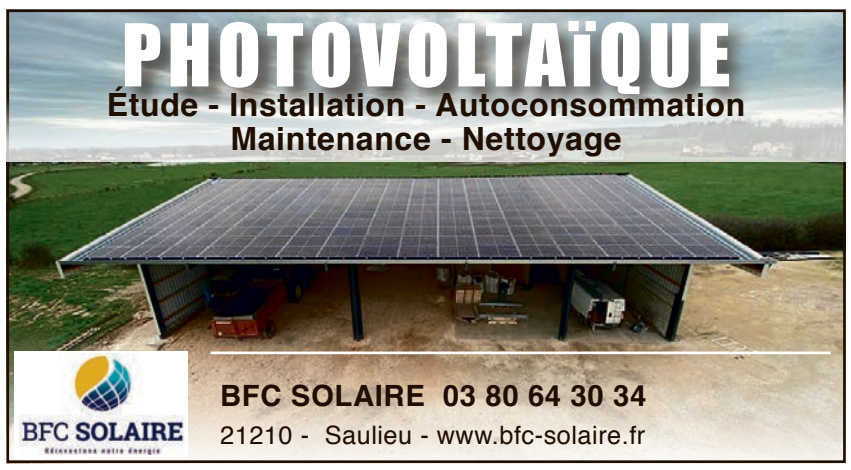
Maschio Gaspardo Un robot qui traite la vigne aux UV


L. Vimond

Icaro X4 est un robot hybride de Maschio Gaspardo conçu pour traiter les vignes en les exposant à certaines longueurs d'onde d'UV-C. Cette exposition stimule les défenses immunitaires de la culture qui devient mieux protégée contre les agresseurs comme l'oïdium, le mildiou ou le botrytis. Les UV-C sélectionnés ont aussi pour effet de déstructurer l'ADN des champignons et donc d'empêcher leur développement.
À partir des données météorologiques (vent, température, humidité, pluviométrie et point de rosée), la station Commandant Icarus X4 détecte le stade optimal de développement des pathogènes et ordonne, via un signal radio, la mise en route du robot autonome guidé par GPS RTK, qui va arpenter tous les rangs de vigne. En modulant l'intensité des UV, Icaro X4 s'adapte aux stades de végétation.
Doté de sécurités par caméras et bumpers, le robot Icaro X4 est prévu pour les vignes de 1,90 à 2,50 m d'interrang. Les éléments de traitement sont montés sur glissière pour rapprocher au besoin les lampes UV-C de la végétation. Il dispose d'un entraînement hybride avec un moteur diesel et une batterie électrique d'une capacité de 10 kW. Cette dernière assure une autonomie de fonctionnement d'environ 2 h 30. Lorsqu'elle est vide, le moteur diesel prend le relai pendant 1 h 30, poursuivant le fonctionnement du robot tout en rechargeant, via une génératrice, la batterie. Un autre cycle tout électrique se met en place une fois la batterie pleine. Les 70 l du réservoir permettent d'assurer le traitement de 2 x 15 ha. Pourvu de ventilateurs pour faire bouger le tapis végétal et assurer un traitement recto-verso, le robot Icaro X4 permet, selon Maschio Gaspardo, de réduire de 50 à 70 % le nombre de passages de pulvérisateur dans l'année.



V·MAT Construction
Dallage Béton, Massif & Fondation
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Route de Troyes - ZAC Actipole
21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
contact@vmat-dallage-chape.fr





// ÉQUIPEMENT

71

Quand passion et ingénierie se rencontrent

Les 9 et 10 novembre, Pellenc Bourgogne, anciennement société Lauprêtre, a fêté les 50 ans de la marque nationale sur le site de production et siège social d'Igé, en Saône-et-Loire.

Au-delà d'un siège social, le site d'Igé, près de Mâcon, a été pensé et réaménagé comme un lieu de fabrication de nouvelles machines. On y trouve l'atelier au sein duquel sont assemblés les enjambeurs 40 et 140. Il s'agit ici de produits *« made in Bourgogne, adaptés à la vigne étroite »*, souligne Cyril Carlot, directeur commercial, en charge de tout le secteur bourguignon. À noter que la production des plus gros modèles (enjambeurs 240 et 340 notamment) est réalisée à Pertuis, dans le Vaucluse. Le travail des vignes étroites représente des besoins bien spécifiques. Du côté des enjambeurs, sur le marché, *« il manquait un modèle de plus petite taille »*, introduit Cyril Carlot.



Les portes-ouvertes Pellenc avaient fait le plein.

L'intérêt du châssis modulaire

C'est dans ce contexte-là qu'a été développé le monorang 40. Alliant polyvalence et technologie de pointe, grâce à un châssis modulaire (et non soudé comme sur bon nombre de monorangs existants). La largeur de voie varie ainsi de 1 m à 1 m 50, et la hauteur se règle entre 1 m 30 et 1 m 50 ; ce qui rend possible une utilisation en vignes diversifiées. *« Ce projet de tracteur modulaire en largeur et en hauteur a été mené à bien par nos équipes production et bureau d'études. Le monorang 40 bénéficie d'une conception qui lui permet de s'inscrire dans un process de fabrication totalement industriel »*, indique Sébastien Lauprêtre, directeur de Pellenc Bourgogne. *« On peut rapidement standardiser la production »*, poursuit le directeur commercial. Ce monorang s'adapte aussi bien aux vignobles bourguignon et Champenois qu'au Médoc. Autre atout de taille déjà présent sur l'enjambeur 140 (trois roues) : un système de correction du dévers, idéal pour le traitement des parcelles en pente. Actuellement seul monorang à être doté de cet équipement, l'enjambeur 40 constituait le fer de lance des produits Pellenc Bourgogne présentés au Sitevi de Montpellier, qui se tenait fin novembre. Le 40 n'a pas vocation à remplacer le 140, capable de traiter deux rangs à la fois. Au contraire, les deux modèles se complètent. Les premières séries de construction du 40 sont en cours, en sachant que le nombre d'heures de travail, sur site, est inférieur au temps de montage nécessaire au 140 (environ 120 h).

Engins liés aux conditions de production

Plusieurs démonstrations ont déjà été effectuées et les retours terrain sont d'ores et déjà très positifs, que ce soit en Saône-et-Loire ou en Côte-d'Or. En plus du site d'Igé, le développement de bases situées plus au nord de la Bourgogne est prévu, afin d'amener le service Pellenc au plus proche de la profession. Des recrutements seront prochainement lancés ! Les engins viticoles, réfléchis en fonction des conditions locales de production, répondent à un réel besoin de la filière. Ne serait-ce qu'au vu des difficultés accrues de recrutement de main-d'œuvre et de l'étroitesse des fenêtres d'intervention, de plus en plus réduites à cause du changement climatique.

Florence Bouville

Tecnoma
GREEN'NOVATION SOLUTIONS



MATÉRIEL VITI-VINICOLE
VITIMAG

CLEMENS TECHNOLOGIES

38 rue des Vendanges
ZA les Lys
89800 CHABLIS

03 86 42 47 57

Vitimag Chablis

NEW HOLLAND AGRICULTURE



INFACO®



Dans un monde en pleine évolution, les marques qui peuvent vous apporter **le maximum de compétitivité.**



Nombreuses références sur notre secteur

Nouveau 200 Vario V/F/P : Mûr pour demain.
Premier tracteur spécialisé à disposer d'une transmission Vario, le nouveau 200 VFP révolutionne aujourd'hui l'interface utilisateur en intégrant l'univers de cabine FendtONE. L'arrivée d'un tableau de bord digital et d'un terminal vous assurera une rentabilité sans égale sur le marché.

VALAGRI
21 Brazey-en-Plaine 03 80 32 00 60
71 Ciel 03 85 91 05 80

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

Plus d'information sur fendt.com

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES



+ de 30 ans de réalisation

BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES

14, Rue de la Perdrix - 21140 Semur-en-Auxois - Tél. 03 80 97 17 70
contact@crai21.com

Toyota Cheli Professional

TOYOTA HILUX,
LE PARTENAIRE DE VOTRE QUOTIDIEN !

NOS ENGAGEMENTS

- UNE GAMME COMPLÈTE POUR RÉPONDRE À TOUS VOS BESOINS PROFESSIONNELS
- UNE OFFRE COMPLÈTE DE TRANSFORMATION ET DE CARROSSAGE
- DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT ADAPTÉES AVEC TOYOTA FINANCIAL SERVIVES
- UN SERVICE APRÈS-VENTE QUI RÉPOND À VOS CONTRAINTES PROFESSIONNELLES

DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT!

DIJON • BEAUNE • CHENÔVE • CHAUMONT • AUXERRE • SENS • AVALLON

// GRV À PÉRONNE

« L'innovation est notre carburant ! »

Voilà 37 ans que René Grosjean a créé puis développé son entreprise GRV à Péronne, dans le sud de la Saône-et-Loire. Ses machines originales et innovantes lui valent une solide réputation dans le monde entier.

Mâconnais de naissance, René Grosjean a commencé sa carrière chez Renault Agriculture à Mâcon. C'est là qu'il s'est spécialisé dans la mécanique viticole avec l'envie de créer sa propre entreprise. Il s'est installé à son compte en 1987. Agent Renault, il pratiquait la vente et la réparation de matériel viticole avec 4 à 5 salariés. Pendant dix ans, GRV (Grosjean René Viticulture), a commercialisé des enjambeurs Jacquet et des machines à vendanger Grégoire. À la demande d'un client, le jeune entrepreneur a créé son premier produit, le « Bac à Terre », un épandeur conçu pour remonter la terre entre les rangs de vignes. La construction fut confiée à un prestataire dans les Ardennes.

En 1997, René Grosjean a perdu en même temps son fabricant et la distribution des enjambeurs et des machines à vendanger. Il a donc décidé de fabriquer lui-même ses produits en débutant par des épandeurs à terre, fumier et engrais. Ce marché s'est vite révélé trop saisonnier et l'entrepreneur s'est mis en quête d'un produit qui lui permette d'occuper son atelier toute l'année. C'est alors qu'il s'est lancé dans la conception et la fabrication de tracteurs enjambeurs en 2001.



Dans l'atelier de montage se côtoient tracteurs enjambeurs jaunes GRV et épandeurs fabriqués aux couleurs de New Holland.



René Grosjean s'apprête à transmettre son entreprise à trois de ses collaborateurs dont son fils Romain.

Ne pas faire comme les autres

Dès le départ, René Grosjean a choisi de se démarquer de la concurrence en proposant une alternative aux gros enjambeurs. Son raisonnement était d'adapter l'engin et sa puissance aux différentes tâches à réaliser dans le vignoble. Un choix pragmatique qui répondait aussi aux problématiques d'érosion, de tassement des sols et même de prix. Le premier petit tracteur compact présenté au Sitevi 2001 n'a pas vraiment convaincu des visiteurs amusés. *« Le produit était trop innovant pour son époque »*, confie aujourd'hui René Grosjean. Mais les années suivantes, le public a fini par s'intéresser à ce nouveau concept et les ventes ont décollé.

Jusqu'en 2008, GRV fabriquait 60 à 70 épandeurs par an ainsi que 10 à 15 tracteurs enjambeurs. Mais la crise de 2008 a provoqué une chute du chiffre d'affaires de 30 %.

Rejoint par son fils Romain, diplômé d'une licence de conception de produits industriels, le patron de GRV a fait naître une nouvelle gamme de tracteurs, plus large, mais toujours dotée de solutions techniques se démarquant du marché.

Un à deux brevets par an

Cette quête d'innovation est un marqueur de l'entreprise. Avec deux grands principes : *« savoir entendre les remarques et attentes des clients et s'imposer un à deux brevets par an »*. GRV détient une quinzaine de brevets pour des innovations qui distinguent ses tracteurs et équipements. Parmi ces inventions, l'Agrospire est un épandeur dont le fond a la particularité d'être équipé d'une vis sans fin. Le Click-Tool est un système de porte-outils pour enjambeur qui facilite l'attelage des outils. GRV s'est aussi fait une spécialité du tracteur à trois roues. Il est l'un des rares constructeurs à s'intéresser aux vignes larges alors qu'elles représentent plus de 95 % du vignoble français et plus de 99 % des vignes dans le monde. Avec son enjambeur double rang, le constructeur du Mâconnais a développé une solution de désherbage mécanique. L'engin conçu par GRV permet de travailler l'inter-rang central et deux demi inter-rangs de part et d'autre. Le constructeur de Péronne possède son propre bureau d'études, ce qui lui vaut la reconnaissance des plus grands constructeurs. Des accords en recherche et développement lient la PME du Mâconnais avec la marque New Holland. GRV produit à Péronne les épandeurs de la gamme « Connect » aux couleurs de New Holland. Seul fabricant d'enjambeurs en Saône-et-Loire, GRV produit 25 à 30 tracteurs et 50 à 60 épandeurs par an. L'entreprise emploie 32 salariés et elle forme en permanence quatre apprentis. René Grosjean s'apprête aujourd'hui à passer la main. Au printemps prochain, l'entreprise sera transmise à trois actionnaires issus de GRV. Il s'agit de Romain Grosjean et de deux autres collaborateurs, réunissant ensemble les compétences technique, financière et commerciale.

Marc Labille



// MALÉCOT POIRIER AGRI

89

Deux journées pour présenter le nouveau Pellenc 40

Pellenc complète sa gamme avec l'arrivée d'un nouveau tracteur enjambeur monorang baptisé 40. Mi-novembre, Malécot Poirier Agri l'a présenté aux viticulteurs, à Ménetou-Ratel et au Domaine Verret à Saint-Bris-le-Vineux, dans l'Yonne, avec l'ensemble de la gamme.



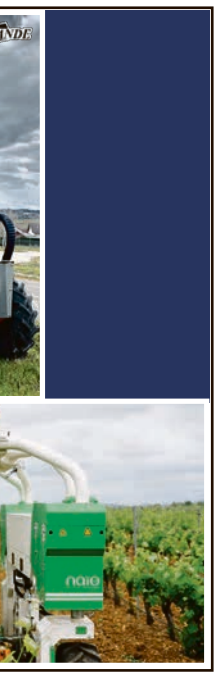
340, 240, 140 et désormais 40… la gamme de tracteurs enjambeurs Pellenc accueille un nouveau modèle spécialement conçu pour les vignes étroites. Motorisé par Kubota, ce modèle de 75 CV est destiné au travail du sol et à l'écimage. Le joystick de commande est d'ailleurs spécifique à ces tâches. Il présente un rayon de braquage de seulement 2,60 m, le rendant particulièrement maniable et s'adapte aux différentes hauteurs de 1,25 à 1,50 m.

Sa voie fixe est modulable en usine de 0,90 à 1,50 m, et peut donc être réglée pour la revente par exemple. La cabine Canopy avec arceau de sécurité mais sans portes équipe ce tracteur enjambeur. Le plancher transparent pour une vision directe sur les outils. À noter qu'une correction de dévers est proposée de série.

Déjà présenté à Ligny-le-Châtel en juin dernier, l'Optimum 240 est lui aussi conçu pour les vignes étroites. Cet automoteur double rang compact est doté d'un moteur Perkins Stage V développant 136 CV. Le régime moteur automatique s'adapte aux besoins afin de limiter la consommation. Polyvalent, l'Optimum 240 peut accueillir des outils du sol toutes marques mais aussi, une prétailleuse ou une écimeuse et la pulvérisation. La cabine déjà présente sur le modèle 340 est reprise sur ce nouvel enjambeur en position centrale, offrant une bonne visibilité sur l'avant et les porte-outils latéraux. Un écran tactile Easy Touch et le joystick Easy Drive permettent de piloter les outils et la machine.

L'Optimum 240 est doté d'une voie variable hydraulique pour s'adapter aux vignes de 90 cm à 1,50 m. L'Optimum 240 est décliné dans une version plus légère. Le tracteur enjambeur 140 est reconnaissable à ses 3 roues motrices, sa cabine pressurisée et un rayon de braquage de 2,60 m. La correction de l'inclinaison du tracteur dans un dévers est possible jusqu'à 10 %.

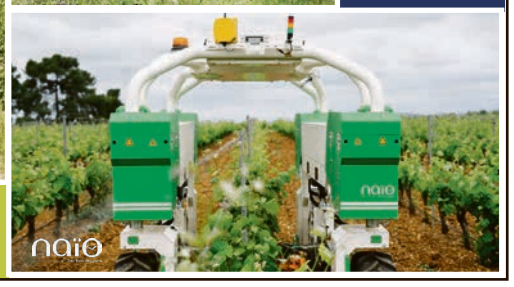
MALKI SERVICE VITI
TOUS TRAVAUX VITICOLES
Taille • Tirage des bois • Pliage • Plantations
Carassonnage • Levage • Relevage
Travail soigné / Personnel qualifié
06 17 46 04 22
elmalkiserviceviti@hotmail.com



Méthivier
Promodis
Pôle viticole :
Rue des Gâtines
58150 Tracy sur Loire
03.86.24.27.06







VOUS ÊTES TOUJOURS
LÀ POUR VOS VIGNES



NOUS SERONS TOUJOURS
LÀ POUR VOUS.

NOTRE ASSURANCE MULTIRISQUE AGRICOLE
VOUS SÉCURISE DANS L'EXERCICE DE VOTRE ACTIVITÉ.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE
BOURGOGNE

Le contrat d'assurance Multirisque Agricole est assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. TVA : FR95 352 358 865. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Ce contrat est distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de cette offre dans votre Caisse Régionale.
12/2023 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10 000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique CITEO : FR234345_03JPGG. Crédit photo : Getty Images.

DEPUIS 1836 BOISSELET
La tradition de demain
Concepteur & constructeur de matériels viticoles, arboricoles...

BROYEUR S-H
& TONDEUSE
INTEGRA®

NOUVEAUTÉ
+D'INFOS

BROYEUR S-H
(SARMENTS & HERBE)
POUR ENJAMBEUR
& CHENILLARD

NOUVEAUTÉ
TONDEUSE
INTEGRA®

*Visuels non contractuels.

SIVAL
16>18 JANV. 2024
PARC DES EXPOSITIONS ANGERS

RETROUVEZ-NOUS
AU SALON SIVAL
Grand Palais F-G 507

BOISSELET SAS
3 Rue de la Motte, 21200 Montagny-lès-Beaune - France
tél : +33 (0)3 80 22 07 82 • info@boisselet.com
www.boisselet.com - Coordonnées GPS : 46.9937938, 4.8514533

// CRÉDITS CARBONE

Quand l'agriculture joue le jeu de la compensation carbone

Des acteurs du monde agricole, comme la société France Carbon Agri, proposent d'accompagner les exploitants dans la vente de crédits carbone. Outre une modeste rémunération, l'envie de développer des pratiques vertueuses pour l'environnement est en réalité le premier facteur de motivation mentionné par les éleveurs déjà engagés dans le label bas-carbone.

«Nos agriculteurs sont de véritables soldats du climat », avait affirmé l'ancien ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, en février 2022, lors d'une table ronde consacrée au rôle de l'agriculture dans la décarbonation de l'économie. Afin d'atteindre l'objectif européen de neutralité carbone en 2050, la France cherche à augmenter le stockage agricole du carbone dans les sols. Les acteurs publics et privés sont donc appelés à investir dans les crédits carbone agricoles nationaux. Le principe est relativement simple: grâce à des pratiques vertueuses pour l'environnement, l'agriculteur s'engage à stocker plusieurs tonnes de carbone dans ses sols et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Ces dernières seront ensuite achetées par des entreprises polluantes qui souhaitent compenser leurs émissions. Le prix d'achat dépend de la démarche de certification, de la nature du projet, de son origine géographique et des co-bénéfices éventuels, dont l'impact socio-économique, la préservation des sols et de la biodiversité ainsi que la protection de l'eau.

Un engagement tripartite durant cinq ans

En novembre 2018, le ministère de la Transition écologique a créé le label bas-carbone. Son objectif ? Certifier et authentifier la délivrance de crédits carbone sur la base de référentiels validés. En 2019, la structure France Carbon Agri, créée par différents organismes d'élevage, a saisi l'occasion et a développé la méthode Carbon Agri. Reconnue par le label bas-carbone, elle permet de mesurer l'empreinte carbone d'une exploitation agricole via l'outil CAP'2ER. L'agriculteur qui souhaite vendre des crédits carbone doit réaliser ce diagnostic, finançable par certaines collectivités ou coopératives. *« L'outil fait la moyenne des trois dernières années de l'exploitation*, explique Samuel Vandaele, président de France Carbon Agri. *Un technicien propose ensuite des préconisations au chef d'exploitation afin de diminuer les émissions de son exploitation et d'augmenter la séquestration du carbone dans ses sols »*. Le dernier mot incombe à l'agriculteur qui est chargé de choisir la voie de progrès dans laquelle il souhaite s'engager durant cinq ans. À noter qu'en élevage, les principaux leviers mis en place sont l'avancement de l'âge du premier vêlage, l'augmentation de l'autonomie protéique, une meilleure gestion des déjections via l'augmentation de la durée de pâturage, la réduction de la consommation de carburant et l'implantation de légumineuses et de haies. Une fois l'agriculteur engagé dans la démarche, France Carbon Agri labellise le projet auprès du ministère.

32 € minimum/tonne de CO_2 fixé

Au bout de deux ans et demi, le technicien revient sur l'exploitation afin de constater ou de recalibrer les pratiques. Si les objectifs de mi-parcours ont été réalisés, ce bilan donne lieu à un premier paiement de 40 % de la somme totale des crédits carbone estimée. À la fin de la cinquième année, un auditeur indépendant s'occupe de vérifier si les tonnes de carbone évitées correspondent bien au label. L'ensemble des éléments sont, par la suite, transmis au ministère qui s'occupe de labelliser l'exploitation et lance la suite du paiement par rapport au bilan carbone réalisé. *« Si le chef d'exploitation en a fait plus que prévu, ce qui arrive souvent, la totalité de ce qui a été réalisée lui sera payée »*, détaille le président de France Carbon Agri, qui garantit un prix minimum de 32 € pour une tonne de CO_2 évitée. Ce prix peut néanmoins évoluer dans le temps, puisqu'il s'agit d'un marché libre, de gré à gré. La commercialisation des crédits carbone stockés est directement gérée par France Carbon Agri. Selon l'organisme, les acheteurs se divisent en deux catégories. La première correspond aux entreprises dites polluantes, qui cherchent à compenser le carbone qu'elles émettent. La seconde englobe des entreprises qui n'ont pas d'obligations de compensation carbone, mais qui veulent répondre à la démarche responsabilité sociétale des entreprises (RSE). *« En volumes de ventes, les entreprises dites polluantes représentent la plus grosse part »*, confie Samuel Vandaele. Ce qui n'empêche pas les petites et moyennes entreprises (PME), ancrées sur le territoire, d'être nombreuses à démarcher France Carbon Agri.



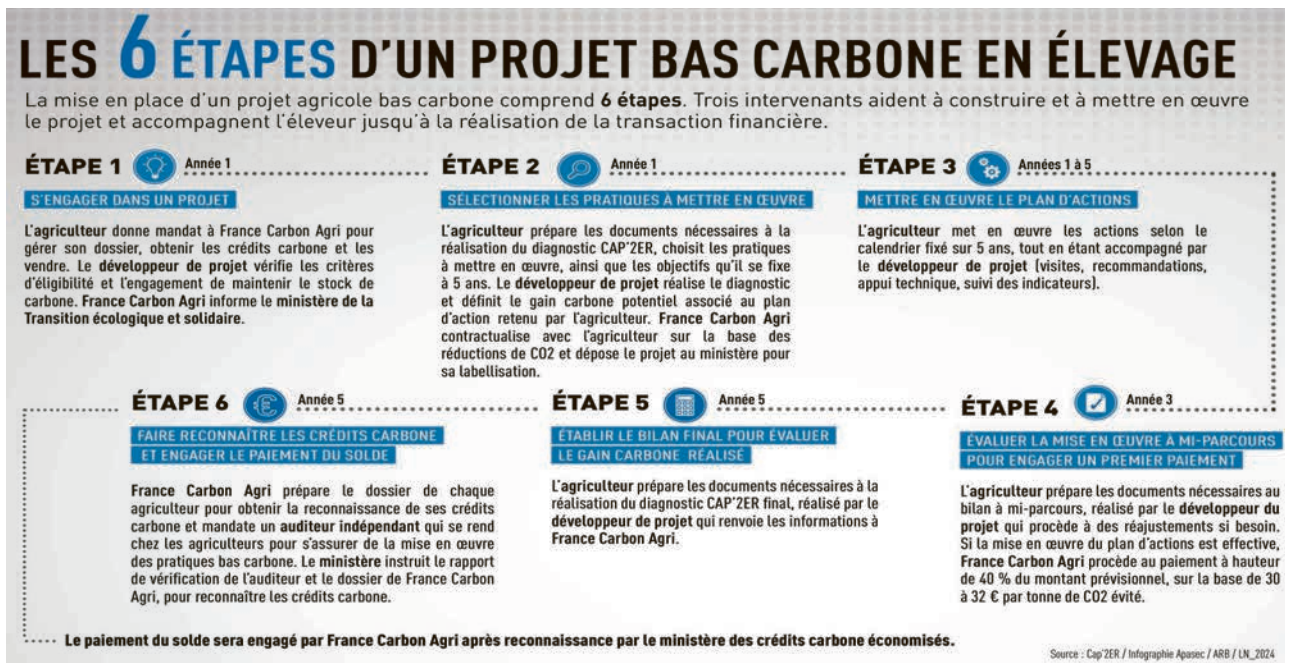
France Carbon Agri

Samuel Vandaele, président de France Carbon Agri.

Plus de 8 000 éleveurs engagés

Depuis la reconnaissance de sa méthode, la structure a accompagné plus de 2 000 élevages français. Loin d'être le seul organisme à proposer la vente de crédits carbone, la synthèse des résultats Cap'2ER de 2023 communiquée par l'Idele révèle une empreinte carbone de 0,86 kg équivalent CO_2 par litre de lait pour le secteur. Les données sont issues de 8 324 élevages bovins laitiers français engagés dans la ferme laitière bas carbone. En 2022, une méthodologie en grandes cultures labellisée par le ministère la Transition écologique l'année précédente a également permis à France Carbon Agri d'intégrer 120 agriculteurs de la filière. Pour son quatrième appel à projet lancé l'été dernier, la structure a fait adhérer 140 céréaliers. Côté viticulture, une méthodologie est actuellement en consultation auprès du ministère.

Léa Rochon



Vendre des crédits carbone, un levier afin d'optimiser ses pratiques

Vivre de la vente de crédits carbone, aucun agriculteur ne l'envisage réellement. François Garrivier, éleveur de 75 vaches allaitantes dans la Loire, en témoigne : *« Si la raison n'était qu'économique, je n'aurais pas passé le cap »*. En 2021, son diagnostic CAP'2ER tablait sur un stockage de 60 tonnes de CO_2, soit l'équivalent de 1 920 € sur cinq ans. Une goutte d'eau. Il faut dire que le Ligérien a déjà tout du bon élève. Son cheptel dispose de 110 ha de surface, à 90 % composés d'herbes. *« Finalement, ce diagnostic m'a permis de confirmer que mes pratiques étaient vertueuses et que les pistes d'amélioration pour stocker plus de carbone n'étaient pas très importantes »*, confie l'éleveur.

Avancer l'âge des premiers vêlages

Depuis l'établissement de son contrat, François Garrivier travaille tout de même sur plusieurs leviers. En complément d'une meilleure maîtrise de la fertilisation azotée, l'éleveur a diminué le nombre d'animaux improductifs sur l'exploitation. *« J'ai avancé l'âge des vêlages à deux ans, ce qui me permet d'émettre moins de carbone, tout en gardant un volume de production cohérent avec mon exploitation »*, détaille-t-il. Un axe également développé par Jean-Charles Tardieu, éleveur laitier dans le Cantal installé en Gaec. *« Chez nous, c'était significatif : nous sommes passés de 36 à 30 mois. Économiquement, nous y gagnons plus que le fait de vendre le tonnage de carbone. »*. Afin d'atteindre son objectif fixé à 300 tonnes, soit l'équivalent de 10 000 €, le Cantalien souhaiterait réduire sa consommation de tourteaux de soja en remplaçant ce dernier par du colza. *« Mais nous n'avons pas encore avancé sur cette partie-là, puisqu'il faudrait que nous augmentions la quantité d'aliments pour correspondre aux appellations d'origine protégée dans lesquelles nous sommes engagés »*, relate l'éleveur, qui compte démarrer un premier test cet hiver et supprimer le soja si les pertes économiques ne sont pas trop élevées.

Outre l'optimisation du cheptel et son alimentation, les éleveurs engagés dans le label bas-carbone cherchent également à améliorer la conduite de leurs cultures. Dans le Cantal, Jean-Charles Tardieu a notamment mis en place des sursemis avec du trèfle violet, afin d'éviter le labour et le retournement, qui limitent le stockage du carbone dans les sols. *« Finalement, les premières tonnes à gagner sont assez simples, surtout si l'éleveur n'a jamais réalisé de diagnostic CAP'2ER et de travaux »*, confie Mickaël Gonin, dont l'exploitation se situe dans le Rhône. Convaincu par la méthode, cet éleveur propriétaire d'une centaine de montbéliardes a misé sur tous les leviers cités précédemment. *« Le plus difficile, c'est de réaliser des économies de carbone sans tout couper… Il ne faut pas engager de grands changements, il s'agit plutôt d'une optimisation du système »*.

La décarbonation, un enjeu de filière

Dans la bouche de ces trois exploitants, le constat est identique : stocker puis revendre des tonnes de carbone est un véritable *« enjeu de filière »*. L'argent récupéré au bout des cinq ans ? Certains l'évoquent comme une sorte de treizième mois, d'autres comme une indemnisation. Selon Jean-Charles Tardieu, installé dans le Cantal, l'avantage de ce système est même d'engager une rémunération sans passer par un financement public. *« Nous avons trouvé le moyen de faire payer nos pratiques vertueuses aux entreprises qui polluent, comme une sorte d'amende »*, explique-t-il. Les opinions divergent davantage lorsqu'il s'agit d'évoquer l'identité des acheteurs. *« Des confrères et consœurs me disent que nous n'allons pas faire des économies pour que d'autres entreprises polluent, souffle Mickaël Gonin. Nous devons donc être prudents ». L'éleveur rêve en réalité « d'un cercle plus vertueux »* : un circuit court favorisant l'achat des crédits carbone par des entreprises locales ou des coopératives laitières du secteur.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Initation au dressage du chien de troupeau

• Lundi 18 décembre sur exploitation proche Pouilly-en-Auxois

Céline FAUBLADIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Optimiser ses installations de triage à la ferme

• 20 décembre à Francheville

Hector MUSSILLON, CA21 - 06 33 85 50 27 - hector.mussillon@cote-dor.chambagri.fr

// Adapter sa stratégie de commercialisation en fonction des marchés

• Jeudi 21 décembre à Francheville

Hector MUSSILLON, CA21 - 06 33 85 50 27 - hector.mussillon@cote-dor.chambagri.fr

// Se former à la conduite d'engins agricoles

• Jeudi 21 et vendredi 22 décembre

Groupama Grand Est organise des formations pour la conduite de tracteurs et de machines agricoles, en partenariat avec le centre Centaure Grand Est de Gevrey-Chambertin. La formation dure une journée. Les pré-requis sont : savoir conduire un engin agricole, être âgé d'au moins 16 ans, pour les participants âgés de 16 à 18 ans, avoir validé l'Apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et être rattaché à une exploitation agricole ou forestière, pour les participants âgés de 18 ans et plus, être rattaché à une exploitation agricole ou forestière et / ou être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

Grand-est.centaure.com

// VGP – Vérifier ses engins de levage

• 9 et 10 janvier à Bretenière

// Gérer sereinement ses démarches administratives

• 12 janvier à Bretenière

// Gérer sereinement ses démarches administratives

• 12 janvier à Bretenière

// Booster ses ventes en circuits courts !

• 15 et 22 janvier à Bretenière

// Apprendre à rédiger son Document Unique d'Evaluation des Risques PRO (DUERP)

• 16 janvier à Créancey

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

YONNE

// Rédiger son DUER

• Lundi 18 décembre

De 9 h à 17 h, dans la salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne (dans les locaux de Groupama), au 18 rue Guynemer, à Auxerre.

Contact : France Lahutte (FDSEA de l'Yonne) au 03 86 49 48 10

// Serein face aux évolutions réglementaires avec MesParcelles

• Jeudi 21 décembre

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Génétique charolaise

• Lundi 18 décembre

Elva Novia organise une soirée génétique charolaise à Seigny, à la salle sous la mairie, 1, rue de l'Église, à 19 heures. Au programme : présentation de la nouvelle gamme des taureaux charolais 2024 et offre génotypage par Sébastien Reveret, technicien charolais et technicien de la collecte et de la transplantation embryonnaire.
Repas sur inscription offert sur place par la coopérative.

Inscription sur www.elvanovia.fr, rubrique Agenda. Contact : Pascal Thivent, inséminateur conseil : 06 25 20 42 18

NIÈVRE

// Génétique charolaise

• Vendredi 22 décembre

Cecna organise une après-midi génétique charolaise à Corbigny, au marché au cadran, route de Saint-Saulge, à 14 heures. Au programme : présentation de la nouvelle gamme des taureaux charolais 2024 et offre génotypage par Bruno Elmanowsky, responsable des produits génétiques allaitants.

Inscription sur www.cecna.fr, rubrique Agenda, ou auprès des inséminateurs : Lionel Barjot 06 09 82 86 37 / Alain Gonnot 06 19 90 45 66 / Nicolas Jeanguyot 06 78 23 13 75 / Marine Simon 06 09 82 85 18 / Bastien Millot 06 03 87 20 70

// Maraîchage

• Mardi 9 janvier

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une réunion de bilan maraîchage, de 9 heures à midi. Au programme : bilan de la campagne 2023, lancement de la campagne 2024, présentation de La Fermille (magasin et atelier de transformation), dégustation de pommes de terrres issues des essais variétés mis en place en 2023 (avec grille de notation pour le jury). La réunion prendra fin sur un déjeûner pris en commun.

Inscription auprès de Karine Gueusquin au 03 86 93 40 30

YONNE

// Réunion syndicale de la GCB Yonne

• Mardi 16 janvier

La CGB Champagne Bourgogne organise ses réunions syndicales en janvier. Celle de l'Yonne aura lieu le mardi 16 janvier matin, au 12 faubourg St Laurent, à Villeneuve-sur-Yonne. Cette réunion est réservée aux planteurs adhérents du syndicat. À noter la participation de l'ITB (Institut technique de la betterave) lors de cette réunion.

Vos repères

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 116{,}46 \text{ (indice 2023)}}{110{,}26 \text{ (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

"AMORTIR LES EFFETS DES ALÉAS CLIMATIQUES, C'EST POSSIBLE."

ASSURANCE RÉCOLTE : UNE PROTECTION RENFORCÉE DE VOS CULTURES.



L'intensité des évènements climatiques et leur fréquence, rendent la protection de vos récoltes indispensable. Avec notre assurance récolte, vos contrats sont subventionnés jusqu'à 70 % et ce dès 20 % de franchise[1].De plus, en souscrivant, vous bénéficiez du Fonds de Solidarité Nationale renforcé, en cas d'aléa climatique[2].

Contactez dès maintenant un conseiller spécialisé en agriculture.

Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter aux contrats ou voir votre conseiller en agence.
[1] Choix entre plusieurs niveaux de franchise (20 %, 25 % et 30 %).
[2] En cas de risques catastrophiques, intervention de l'interlocuteur agréé pour le compte de l'État.
Groupama Rhône-Alpes Auvergne : Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.Entreprises régies par le code des assurances. Document et visuel non contractuels. Réf. Com SDB/2023 - Création : Agence Up'co - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Août 2023.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

12/12/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 544 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,26	3,45	3,34	0,02
		350-400	3,38	3,56	3,45	0,02
		400-450	3,44	3,55	3,47	0,08
		450-500	3,27	3,36	3,32	0,00
	R	200-250	3,35	3,73	3,64	
		250-300	3,33	3,55	3,46	0,35
		350-400	3,27	3,32	3,30	-0,01
		400-450	3,25	3,31	3,28	-0,01
F	U	250-300	3,43	3,44	3,44	-0,02
		300-350	3,37	3,48	3,46	-0,01
		350-400	3,38	3,51	3,45	-0,02

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 90 - Vente : 78 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	450 et +	2,86	3,26	3,00	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 284 - Vente : 74 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	E	+ 500 kg	3,08	3,91	3,34	
	U	+ 500 kg	2,92	3,12	3,01	
	R	+ 500 kg	2,43	2,90	2,70	
F	E	- 5 ans	2,92	3,72	3,24	0,02
		5 à 10 ans	2,95	3,39	3,14	
	U	- 5 ans	2,64	3,05	2,76	0,04
		5 à 10 ans	2,52	2,88	2,71	0,00
		+ 10 ans	2,46	2,84	2,59	0,11
	R	- 5 ans	2,34	2,57	2,51	0,05
		5 à 10 ans	2,31	2,64	2,45	0,14
		+ 10 ans	2,23	2,43	2,37	0,06
	O	5 à 10 ans	1,87	2,31	2,10	0,00
		+ 10 ans	1,40	2,27	1,99	-0,11

OBSERVATIONS

Effectif global : 918 - Taux de vente : 89 %

Broutards : Un marché de saison avec plus d'offre que le marché précédent. En effet, il ne reste plus qu'un marché avant la trêve hivernale et les éleveurs anticipent leurs ventes. Comme la semaine passée, les bons lots tirent leur epingle du jeu gagnent même quelques centimes. Cela est également possible de part la présence de quelques acheteurs irréguliers. À noter, que les sujets plus modestes restent difficiles à commercialiser notamment dans les légers.

Laitonnes : Les cours plafonnent malgré le besoin des acheteurs. Cours inchangés dans les bons sujets.

Vaches / génisses 30 mois : Encore un marché fourni avec une qualité très hétérogène. Quelques acheteurs irréguliers sont également présents, ce qui rend la vente plus active et permet de tenir des cours.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

11/12/2023

Effectif : 198

Broutards :	**(270 - 395 kg)**	**830 - 1310**	**2,92 - 3,40**
Broutards :	**(400 - 450 kg)**	**1310 - 1500**	**3,28 - 3,36**
Laitonnes :	**(230 - 315 kg)**	**760 - 1010**	**3,21 - 3,29**
Génisses 24 - 36 mois :	**(500 - 705 kg)**	**1350 - 1960**	**2,58 - 2,77**
Vaches légères :		**1150 - 1410**	
Vaches entre deux :		**1450 - 1730**	
Vaches lourdes :		**1760 - 2450**	

Commerce plus calme à l'export en mâles et femelles, excepté pour les sujets supérieurs et valablement vaccinés qui voient leurs tarifs maintenus.
Peu de demande en taureaux.
Apports plus importants en vaches avec un placement plus sélectif.
La SICAGEMAC recherche des bouviers

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

11/12/2023

Effectif : 124

Agneaux	**150 - 200**	**(3,33 - 4,38)**
Brebis	**89 - 119**	**(1,27 - 1,48)**

La vente reste active à des cours fermes dans la bonne marchandise.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

11/12/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 786 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,27	4,68	4,51	0,12
		de 38 à 44 kg	4,03	4,65	4,47	0,06
		de 44 à 50 kg	3,65	4,67	4,38	0,00
		+ de 50 kg	2,02	4,41	3,94	0,20
	R	de 32 à 38 kg	3,32	4,13	3,93	-0,05
		de 38 à 44 kg	3,87	4,19	4,02	-0,03
		> 50 kg	3,19	4,11	3,64	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 170 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,46	1,58	1,51	0,20
F	U	+ de 60 kg	1,40	1,54	1,47	-0,03
	R	+ de 60 kg	1,21	1,45	1,34	0,09
	O	+ de 60 kg	1,09	1,09	1,09	

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 113 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	82	136	111	3,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 069 - Taux de vente : 98 %

Agneaux : Si les volumes restent à un niveau satisfaisant en cette fin d'année, on constate également qu'ils sont de moins bonne qualité. Les très bons lots sont très recherchés et se négocient une nouvelle fois à la hausse. Les lots manquant de finition profitent également de cette ambiance mais dans une moindre mesure.

Brebis : Présentation de belle qualité. Bonne tenue des cours. Vente rapide et totale.

Béliers : Bonne demande. Pas d'invendu.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

06/12/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 78 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,11	3,34	3,22	
F	U	250-300	3,11	3,41	3,37	
		300-350	3,35	3,45	3,36	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 65 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	5 à 10 ans	2,58	2,82	2,77	-0,01
		+ 10 ans	2,49	2,55	2,54	

OBSERVATIONS

Effectif global : 143 - Taux de vente : 93 %.

Broutards : Peu de volumes en cette fin d'année, cours difficilement reconduits dans les broutards de + de 400 kg.

Laitonnes : Cours reconduits, demande forte dans les femelles valablement vaccinées.

Vaches : Cours péniblement reconduits dans les vaches maigres, beaucoup plus facile dans les vaches bien rafraichies lourdes.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

06/12/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 438 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,12	4,64	4,42	0,02
		de 38 à 44 kg	4,11	4,63	4,38	0,02
		> 44 kg	4,10	4,56	4,30	0,10

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 175 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,29	1,81	1,58	0,02
		+ de 60 kg	1,43	1,94	1,71	0,10

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 125 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		37	75	63	5,00

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 70 - Vente : 82 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 25 à 35 kg	87	130	100	-3,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 808 - Taux de vente : 95 %

Agneaux : Cours à la hausse, demande très forte.

Brebis : De bonne brebis en présentation, cours reconduits à haussier.

Caprins : Cours reconduits.

Agneaux Maigres : Cours reconduits tri plus sélectif.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

11 Déc. 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Le marché s'oriente à l'équilibre pour le troupeau laitier. Reconduction des cours sur les autres catégories animales.

Bovins maigres : Meilleure tendance sur les cours des mâles, et marché toujours dynamique pour les femelles.

POLITIQUES

Le ministère de l'Agriculture a communiqué les montants unitaires définitifs (par ha) pour les éco-régimes : le niveau de base est de 46,69 €, le supérieur de 63,72 € et le niveau Bio de 93,72 €. Ces montants, à peine supérieurs à ceux annoncés de façon provisoire, sont très largement inférieurs aux montants annoncés lors de l'élaboration de l'outil et explicités dans le PSN. Ceci impactera directement les éleveurs allaitants, pour lesquels les simulations montraient déjà de fortes baisses des soutiens.

BIEN-ETRE ANIMAL

La Commission européenne a publié le 7 décembre la proposition législative sur la protection des animaux lors du transport. Cette proposition impacterait notamment les durées de transport, la densité de chargement, les hauteurs minimums et températures minimales/maximales ainsi que les conditions de transportabilité des animaux (gestation, âge). Ces conditions pourraient fortement impacter les couts du transport. La FNB tient à rappeler que les éleveurs ne doivent pas supporter les coûts de transport supplémentaire pour la filière.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Interbev poursuit sa campagne de sensibilisation et de promotion de la contractualisation en viande bovine, engagement pris par l'ensemble des familles interprofessionnelles lors des assises du bœuf 2030, à travers la mise en ligne d'un nouveau Podcast « **PAROLES DE PROS** » ! Comme leur nom l'indique, ces podcasts donnent la parole aux acteurs de la filière viande qui ont signé un contrat EGALIM2 pour témoigner sur leur expérience de la contractualisation et les intérêts pour chaque partie. Plusieurs profils de duos ont déjà témoigné : éleveur approvisionnant un boucher en direct, éleveur en coopérative, éleveurs en OP ELVEA avec un abatteur ; et d'autres formes de commercialisation suivront ! A date, 3 podcasts sont disponibles à l'écoute sur la plateforme : https://podcast.ausha.co/paroles-de-pros , à diffuser le plus largement possible !

FAIT DE LA SEMAINE

Il est arrivé ! Le site internet mettant en valeur le Manifeste pour un élevage de ruminants durable, créé par FNB, FNPL, FNO et FNEC:
http://www.manifeste-elevagedurable.org
A partager dans tous les départements, le site internet héberge une vidéo illustrant les enjeux de la pérennité de notre modèle d'élevage. Ce site a aussi vocation à rassembler massivement les signatures d'élus politiques (Député(e)s, Sénateurs et Sénatrices, Maires, Présidents de Départements et de Régions, Conseillers, …), alors à vos signatures !

FOCUS

« Des cultures cellulaires pour le futur de notre alimentation ?... Pour les éleveurs, c'est non » ! La FNB a diffusé le 7 décembre dernier un communiqué de presse pour saluer la proposition de loi déposée par un ensemble de députés, visant à interdire en France la production et vente de produits issus de cultures de cellules. Nous y soulignons que l'enjeu est important pour notre production, mais aussi pour l'alimentation que nous voulons proposer aux générations futures, natuelle et durable, ou synthétique.

CHIFFRE A RETENIR

132.2

Le niveau de l'IPAMPA viande bovine sur octobre 2023 : à noter, que cet indice est stable par rapport au mois précédent (baisse de 0.2 points). Cette stabilité amène au niveau de prix de revient suivant : 6,06€/kg en vache allaitante, 5,88€/kg en JB et 4,02 Kg vif en broutard. Attention, rappelons que lors de ces estimatifs de prix de revient, les autres indices comme l'évolution du SMIC et l'évolution de la PAC ne sont pas pris en compte!

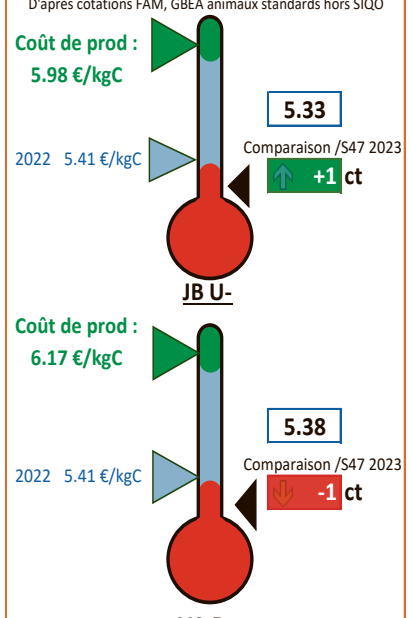
EN REGION

La tournée régionale de la Section Veau de la FNB s'est poursuivie ce 5/12 en regroupant 3 régions : Bretagne, Normandie et Pays de Loire, à la nouvelle station expérimentale Veau de Boucherie à Mauron (56). Plus de 60 éleveurs se sont rassemblés pour visiter les bâtiments d'élevage du futur, faire le point sur les différentes études R&D menées en élevage de veaux, mais aussi échanger sur la conjoncture, la communication menée par la filière et les conditions de rémunération dans les contrats-type d'intégration.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

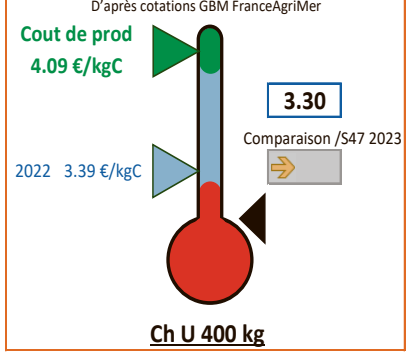
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

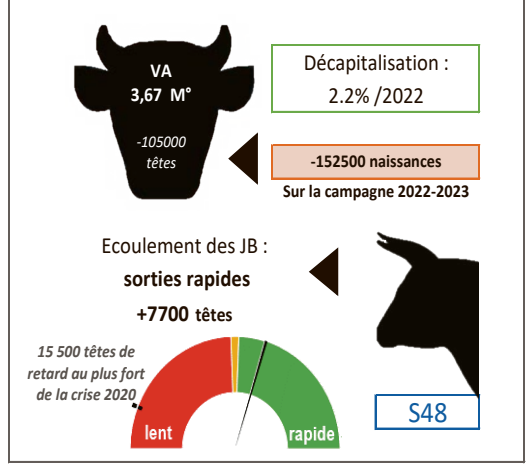
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



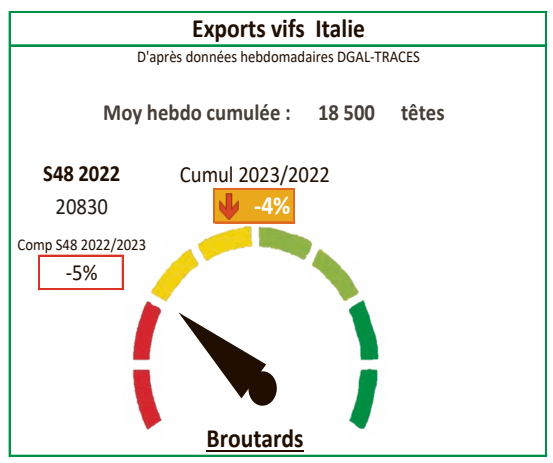
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



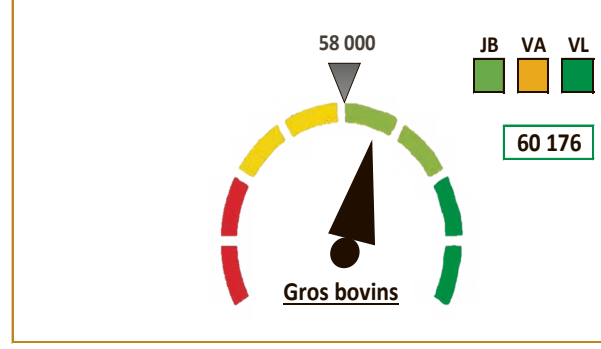
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.75	Génisse R + (€/kg éc.)
5.98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.09	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2023

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 50
du 11 au 17 décembre.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : L'activité est stable en broutards lourds et racés, face à une demande un peu plus dynamique pour l'engraissement en France u pour l'export. Pour autant cela n'engendre pas de grande évolution tarifaire. Les sujets légers ou de qualité moyenne ont plus de mal à se placer, le tri est plus sélectif. En femelles, le manque d'offre permet de tenir fermement les prix.

Gros bovins maigres : les sorties sont importantes sur un marché pourtant fragile. Le tri est donc important parmi les sujets trop maigres et/ou trop âgés, à des tarifs baissiers, ce qui impacte la cotation.

Boucherie : les effectifs sont stables et les acheteurs toujours prudents. Le placement est régulier en femelles allaitantes bien finies, à des tarifs globalement reconduits. Inversement la tendance est toujours baissière en races mixtes et laitières même si la pression est moins forte.

Veaux : Les volumes sont de saison dans une ambiance plus légère depuis deux semaines. Les veaux de bonne qualité et bien conformés trouvent facilement preneur, les tarifs sont globalement reconduits. Seule la marchandise trop légère reste invendable et n'est plus ramassée. En veaux gras, les prix sont fermes en mâles bien gras et en femelles.

Ovins : Le commerce reste facile et les cours se stabilisent après les fortes hausses de ces dernières semaines, et sur des présentations d'une qualité plus moyenne. Les sujets extra sont activement recherchés ; les lots moyens profitent de l'ambiance. En agnelets, les sorties démarrent pour de bon, le placement est fluide à des cours élevés. En brebis, la demande est toujours ferme.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

38 - Vends tracteur Holder AG3 tondeuse 3 points benne 3 points charrue 2 socles remorque.
✆ 07 86 87 39 60

Travail du sol

38 - Vends vibro rabe Sturmvogel 6000l TBE 6m 2011 jumelage Molcon 5 bras 13/6/38 tass av cochet.
✆ 06 25 31 32 26

71 - Vends charrue 4 fers, Rabewerk, non stop mécanique, semoir anti limaces Delimbe 24 m.
✆ 06 76 92 41 08

Récolte

18 - Vends MB Fendt 6335, CPL, 2.400 HM, 1.850 HB, 2014, coupe, tapis 6,70 M, 2017, 4 RM, TBE.
✆ 06 10 78 30 21

18 - Vends benne Duchesne 15 T, 1997, compresseur, état exceptionnel.
✆ 06 10 78 30 21

18 - Vends MB CS 540 5M18, coupe colza T7 200 jumelage guidage RTX rotative, 4 M ; Kuhn semoir 4 M Venta ; charrue 6 corps.
✆ 06 23 49 93 05

26 - Recherche cueilleur à maïs avec broyeur.
✆ 06 24 01 73 22

58 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace
✆ 06 21 49 50 89

Distribution

39 - Vends moulin à farine de marque Tox + cellule de 20 t + 2 vis à grains et soufflerie.
✆ 06 34 41 42 92

Epandage

74 - ETA Parmelan Salève : faites transporter vos effluents avec citerne 30000 litres et caisson 90 m3 en location, secteur Rhône-Alpes. Tarifs sur demande.
✆ 06 98 74 14 57

Divers

01 - Vends faucheuse Kuhn, semoir double plateau, concasseur Samas, cabine IH, brouette motrice Canon.
✆ 06 75 24 49 62

01 - Vends cause cessation tracteurs MF 5710 Dyna 4, 1460 heures, an 2020 + Massey Ferguson 6480 Dyna 6, 5920 heures, an 2006 ; bol mélangeur RMH 141 E Mixell an 2012 ; pailleuse frontale Robert 2017 hydropail. GT2 PLUS ; rouleau démêleur goulotte 1800.
✆ 06 75 32 24 79

19 - Vends (cessation) combiné de semis : herse rotative Rau 3 m avec semoir Nordsten N2030 25 rangs, charrue IH 4socs varilarge, broyeur Desvoys 2,70 avec déport, tracteur Holder A60 6700 h équipé chargeur +pelle rétro.
✆ 06 73 72 83 37

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM. (4708)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (4803)
✆ 06 30 11 59 25

25 - Vends broyeur à cailloux Nicolas 1,50 m 4000 euros excellent état + vend alambic à bain marie 120 l 3000 euros.
✆ 06 30 88 23 26

38 - Recherche aplatisseur à céréales 3 rouleaux triphasé et presse moyenne densité John Deere 336 ou 342 ou 332.
✆ 07 84 41 13 73

43 - Vends cause cessation divers matériels, tracteurs, travail du sol, semis, mélangeuse, maïs épis en botte d'enrubannage 900 kg/boule.
✆ 06 16 20 79 14

57 - Vends presse Claas Quadrant 5200RF, 2016, 62.000 bottes, toutes options, très bon état, révisée pour 2024, tandem suiveur.
✆ 06 62 49 43 33

57 - Vends presse Br Krone, 2013, chambre fixe 120x120, moins de 5.000 Br, liage ficelle et filet.
✆ 06 33 47 19 47

58 - Cause retraite vends tracteur Deutz Fahr 6165 RC Shist rel. prise de force avant 3 500 h., - tracteur Deutz Fahr 6 140 avec fourche MC 7 500 h, - godet mélangeur Emily ouverture droite et gauche, - dérouleuse Lucas. (5003)
✆ 06 73 78 84 96

69 - Vends essieu pour remorque agricole 3 tonnes freiné. Carré 50 mm., voie de 1.6 m. - Pneu en bon état - 200 €
✆ 06 13 52 27 12

89 - Vends 3 tracteurs Kramer KB 22 - Volvo 650 - AVTO, - treuil 5.5 T AMR (3 points), - lame de déneigement (4804)
✆ 06 49 73 55 94

Elevage

38 - Vends salle de traite miel 2x5 pulsateur électrique décro pour pièces.
✆ 06 37 60 68 52

68 - Vends 12 cases de mise bas sur bac Iteck - 20 cases gestante élevage porcins le tout en TBE cause retraite.
✆ 06 52 58 70 10

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends Jeep Renegade 4x4, septembre 2016, 170 cv, diesel, 2.1 L, 1ère main, 104 000 km, très bon état, révision complète octobre 2023, prix argus.
✆ 06 85 19 39 36

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

69 - Vends 4x4x Toyota Hilux simple cabine de 2006 - 161 800 kms - TB état - 12 500 TTC (TVA récupérable).
✆ 06 11 53 17 27

Tourisme

26 - Vends 207 1,6 HDI, Urban Move, 5 portes, gris aluminium, TBE, 88000 Km garantis, de 2012. 7000 euros.
✆ 06 30 52 92 07
ou 06 69 28 65 05

Achat-Vente

Récolte

01 - Part vend piquets acacia à partir de 1 m 80 possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

39 - Vends foin prairie permanente, bonne qualité, 120x120, filet. Région Lons.
✆ 06 84 21 69 15

42 - Vends piquets chataignier en 2 m, prêts à l'emploi, très belle qualité. Livraison possible. 2,40 euros l'un.
✆ 06 20 58 24 30

73 - Vends balles rondes de foin 2023 enrubannées. Prix à débattre.
✆ 06 48 42 86 18

73 - Achète fourrage pour bovins.
✆ 06 24 33 85 94

74 - Vends foin regain 2023, vends génisses Prim'holstein dont red.
✆ 06 82 10 30 18

88 - Vends très belle paille de blé ou d'orge ainsi que paille déclassée en départ ou livrée.
✆ 06 36 83 53 99

Fourrage

39 - Vends luzerne enrubannée camion 44 bottes rondes. Vends foin bottes carrées.
✆ 06 15 26 60 79

39 - Eleveurs, achetez votre paille, foin de qualité, rendus livrés en direct du producteur.
✆ 06 73 92 81 55

42 - Producteur vend maïs épi ou maïs ensilage, foin et foin de luzerne. Livraison assurée.
✆ 06 82 29 74 85

52 - Vends foin luzerné en bottes carrées à partir de 80 euros/T, possible transport en supplément (4807)
✆ 06 77 11 67 69

52 - Donnez des betteraves fourragères toute l'année : pensez aux chips de betteraves enrubannées. Aussi disponible : luzerne et trèfle enrubannés, farines de pailles de 2 à 22 big-bags.
✆ 07 71 20 82 96

55 - Vends foin première coupe, bonne qualité, bottes 90x120x240.
✆ 07 87 00 61 99

55 - Vends foin de pré, bottes 20x120x90, bonne qualité, première coupe ; paille de blé.
✆ 07 87 00 61 99

69 - Vends foin 2023 TB qualité + logettes + goutte à goutte diam 16.
✆ 06 75 04 16 27

69 - Donne racines d'endives pour bétail.
✆ 06 60 94 90 49

Propriété

69 - Achète vigne mécanisable en cru Beaujolais (secteur Nord) cru Moulin à Vent et St Amour (4801)
✆ 06 10 43 35 81

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

69 - Vends vignes en cru Fleurie (11 ha) et cru Chiroubles (2 ha). (4802)
✆ 06 10 43 35 81

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

Location

Agricole

71 - Cause retraite loue vignes sur Serrières, bourgogne aligoté, pinot, gamay.
✆ 06 73 74 78 31

Immobilier

58 - A louer ferme polyculture élevage 59 ha, - bâtiments,matériel à vendre (5002)
✆ 06 59 92 52 08
03 86 37 98 70

Emploi

Offre

01 - Recherche salarié agricole 01 secteur Bresse val de Saône pour exploitation d'engraissement de bovins. Connaissance en manipulation de bestiaux et conduite télescopique indispensable.
✆ 06 20 56 61 62

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

BOucherON
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES

FENDT
JCB

Recrute pour son site de Ménétreux-le-Pitois (21)

Un CHEF D'ATELIER (H/F)

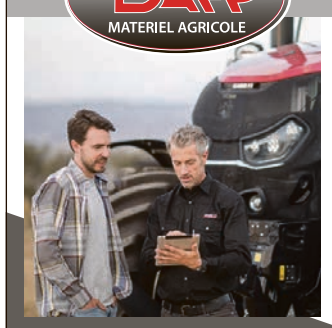
Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 42

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 6 exploitations, sur le secteur de Vailly-sur-Sauldre. Missions : traite, soins et alimentation des animaux (caprins, bovins laits, brebis laitières, bovins allaitants), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends possibles. Rémunération (de départ) : 12.03 euros (brut)/ heure + 10% prime précarité + 10% congés payés. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 02/01/2024 au 28/06/2024. (pouvant déboucher sur un CDI). Connaissances du milieu agricole vivement conseillées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



1 COMMERCIAL (H/F)
Cause départ à la retraite.
- secteur chablisien-tonnerrois
- rattaché à la base de Venoy
- motivé, sérieux
- débutant accepté
- véhicule, PC et téléphone portable fournis

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

71 - Mâconnais domaine viticole recherche salariés/ées motivés, temps plein, permis B, CDI après essais.
✆ 06 19 18 27 05

73 - Corentin Cerruti cherche associé maraîchage bio (Albertville).
✆ 06 31 10 68 19

Demande

71 - Aide agri, sud 71 et grande région, avant et pendant retraite, avec chambre à louer. Urgent
✆ 07 80 75 27 20

Travail à façon

PRESTATIONS DE SERVICES
Travail soigné
Gestion de domaine
Travaux de la taille aux vendanges
Personnels qualifiés et compétents
Devis gratuit sans engagement
20 ans d'exp.
Tél. : 06 22 49 59 93 / 06 17 62 46 81
Email : cdp.societe@gmail.com

Rencontres

68 - Africaine 58 ans cherche agriculteur 58/70 ans pour amitié. Écrire au PHR 13 rue Jean Mermoz 68127 Sainte Croix en Plaine.
✆ sous chiffre 2023015

73 - Savoyard 60 ans calme doux souriant très calin tactile, rencontre Belle des prés française rondeur, jolie forme. Bienvenue en Savoie pour amour en montagne.
✆ 07 85 18 69 35

Animaux

Bovin

01 - Vends mâle blond d' aquitaine 4 ans1/2 issu station raciale cause consanguinité. De type mixte et très calme.
✆ 06 35 57 41 83

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de 15 – 16 mois et 2 taureaux de 2 ans fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), TGS. (4903)
✆ 06 28 02 04 05

21 - Année 2024, prends génisses ou vaches en pension. (5001)
✆ 06 82 24 54 96

54 - Gaec des Hirondelles à Laloeuf vend taureaux repro Holstein et Red Holstein sans cornes prêts à saillir.
✆ 07 87 86 70 63

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. EARL Pellé Jérôme (4806)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends plusieurs taureaux 18 mois HBC, bonnes origines, livraison possible. (4901)
✆ 06 22 22 86 46

69 - Vends cause retraite 4 génisses montbéliardes gestantes, IA, échographiées, terme de mars à mai, contrôle laitier. 1800€ HT l'unité.
✆ 06 64 69 64 55

71 - Élev limousin Jouanin vend taureaux 20 mois HBL ou non, TGS, TBO, livraison.
✆ 03 85 25 36 41 HR

71 - Élevage charolais HBC sans corne, depuis 30 ans, vend taureaux repro. de 1 à 2 ans, gar. sant., génotypés, livraison possible, EARL Boiret Bernard, 71430 Palinges.
✆ 06 08 84 26 46

71 - Vends génisses limousines pour la reproduction, à saillir. Ind IBR, BVD, Région Charolles.
✆ 06 45 27 64 40

71 - Vends génisses 30 mois charolaises, vaches pleines, laitonnes, inscrites HBC, IBR A.
✆ 03 85 24 15 93

88 - Achète génisses et bœufs de 1 à 2 ans certifiés bio.
✆ 06 08 61 13 46

UNION CHAROLAIS CROISSANCE

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais

les 10 et 17 JANVIER 2024
STATION de CHARMOY (89)

PORTES OUVERTES le 5 janvier 2024

Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE
06 09 82 85 46 - www.charolaiscroissance.fr

Caprin

26 - A vendre 22 chevrettes Saanen cornues 3 mois sevrées. Élevage indemne CAEV brucellose et tremblante, adhérent au contrôle laitier et à Capgenes.
✆ 06 89 19 37 82

Ovin

67 - Vends 20 brebis de 2 ans pleines croisées Suffolk et 2 chiens : 1 Border Collie dressé aux moutons et chèvres Tat. 250268502209826 et 1 Altdeutsche H.tehunde (numéro puce mère 900133000140126).
✆ 07 50 87 02 92

Porcin

43 - À vendre porc fermier 250 kg.
✆ 06 43 23 87 94

Chien

03 - Vends chiot Bouvrier Bernois mâle 4 mois cause désistement puce 250269101132356 vacc - Siret 49868375400010.
✆ 06 50 97 02 98

21 - Vends chiots Border Collie LOF 2 mois, parents travaillant sur troupeau (2 F. et 3 M.) puccés, vaccinés, prix : 700 euros. N° mère : 35807/6811, N° SIRET : 48234306800029 (4902)
✆ 06 78 70 08 41

38 - Vends cause santé chienne de pied 3 ans extra en laisse non lof n° puce 250268743768389 siret 40936164900018.
✆ 06 30 70 89 17

42 - Vends chiots Braque de Weimar, 2 femelles, 3 mâles, nés le 12 novembre 2023, pucés, vaccinés, non Lof, Siret 324 417 534 00017 la mère chasse, prix 720 euros.
✆ 06 60 71 75 63

Equin

01 - Vends pouliche de trait 30 mois pie rouge ; poulain pie rouge demi trait réservé au sevrage ; papiers en règle ; licolée.
✆ 06 72 56 66 46

42 - Vends jument Comtoise montée, attelée, très docile, cause santé.
✆ 06 26 13 06 69

Divers

38 - Vends ânon 6 mois âne entier ânesses présumées pleines puces identifiés.
✆ 06 24 56 63 30

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur
Tablette
Smartphone



Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PENSER-I
SCI au capital de 2000 €
Siège social : RTE DE SAULON
21220 Gevrey-Chambertin
901 988 105 RCS de Dijon

L'AGE du 25/07/2023 a décidé de transférer le siège social à : La Lisière 21560 Bressey-sur-Tille, à compter du 25/07/2023.
Mention au RCS de Dijon

AL23010685

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AB VSM Productions
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social
30, rue Jean-Jacques Rousseau
21000 DIJON
519 206 635 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er novembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AB VSM Productions a décidé de transférer le siège social du 30, rue Jean-Jacques Rousseau, 21000 DIJON au 9 Boulevard Georges CLEMENCEAU – 21000 DIJON à compter du 1er novembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. La Gérance

AL23010812

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI LA CHENEVARIENNE
SCI au capital de 7622,45 euros
Siège social
15 RUE DU CHATEAU 21000 Dijon
781 621 727 RCS de Dijon

Le 11/07/2023, L'AG Mixte a décidé de - Transférer le siège social : 35 grande rue 21320 Chazilly, à compter du 11/07/2023. - Nommer co-gérants, en remplacement de M. ROYER André, à compter du 11/07/2023 : M. ROYER Stéphane, demeurant 1338 rue Bellerive 62920 Gonnehem ; Monsieur Cédric ROYER demeurant 35 grande rue - 21320 Chazilly ; Monsieur Thibaut. ROYER demeurant 20 avenue d'Ivry, tour Tokyo, Appartement. 2144 - 75013 Paris.
Mention au RCS de Dijon

AL23010836

NOMINATION CO-GERANT

MC GROUPE
SARL au capital de 290 630 euros
Siège social : 2 rue des Savelles
21310 ARCEAU
827 921 180 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 20/11/2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Mme Dominique GRANDGERARD, demeurant 15 rue Jean Jaurès 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR, pour une durée illimitée à compter du 01/09/2023. Pour avis. La Gérance

AL23011134

CHANGEMENT DE GÉRANT

SBLA 21
SARL au capital de 30 000 euros
Siège social : 192 avenue Jean Jaurès
21000 DIJON
539 477 307 RCS DIJON

AGM du 04/12/2023 –
Changement gérant
AM : M. Saïd KEDDAH
NM : M. Sélim KEDDAH, 11 rue Marie Noël, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
Pour avis
La Gérance

AL23011159

MODIFICATIONS

CAFE ZOLA DIJON
SAS au capital de 15 000 €
20 Place Emile Zola
21000 DIJON
843 191 024 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 4 décembre 2023, l'associé unique a décidé à compter de ce jour de remplacer la dénomination sociale CAFE ZOLA DIJON par GIANNI JR et de transférer le siège social 20 Place Emile Zola 21000 DIJON au 20 boulevard Voltaire 21000 DIJON. Les articles 3 et 4 des statuts sont modifiés en conséquence.

AL23011166

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EARL DOMAINE FAIVRE
EARL au capital de 7 622,45 €
Siège social à VOSNE-ROMANEE (21700)
4 rue Derrière le Four3
80 128 777 RCS DIJON

Du procès-verbal de l'AGM du 1er novembre 2023, il résulte que Monsieur Sébastien FAIVRE demeurant 73 voie Romaine 21700 SAINT BERNARD, et Madame Julie FAIVRE demeurant 73 voie Romaine 21700 SAINT BERNARD, ont été nommés en qualité de cogérants.

AL23011167

DIRECTEUR GÉNÉRAL

BK MOTORS BY DIJON
SAS au capital de 87 500 euros
Siège social : 192 avenue Jean Jaurès,
21000 DIJON
444 344 600 RCS DIJON

DP 05/12/2023 Nomination DG
NM : M. Sélim KEDDAH, 11 rue Marie Noël, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
NM : M. Amir KEDDAH, 22 boulevard Alexandre 1er de Yougoslavie, 21000 DIJON
POUR AVIS
Le Président

AL23011168

MODIFICATIONS DES STATUTS

AJCV
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
Siège social : 67 Boulevard Pascal,
21000 DIJON
850 913 930 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 13/11/23, l'associé unique a décidé à la même date :
- de modifier la dénomination sociale AJCV par SOCIETE ASN et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- de transférer le siège social 67 Boulevard Pascal, 21000 DIJON au 67 Rue du Faubourg Raine, 21000 DIJON et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de procéder à l'augmentation du capital social, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 5 000 euros de numéraire pour le porter à 10 000 euros, en conséquence les articles 6 et 7 ont été modifiés.
- de remplacer l'objet social comme suit : la propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine, l'acquisition, ainsi que la cession, desdits immeubles et droits immobiliers et de modifier l'article 2.
POUR AVIS Le Président

AL23011190

AVIS DE MODIFICATION

SP CONSULTING By CG

L'AGE du 28/09/2023 de la société SP CONSULTING By CG, SAS au capital de1.000€, siège 25 route de Dijon –21380 SAVIGNY LE SEC, immatriculée953 628 849 RCS DIJON a décidé d'augmenter le capital de 4.531.000€ pour le porter à 4.532.000€par voie d'apport en nature. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL23011193

CHANGEMENT DE GÉRANT

LA PETITE VERRIERE
SARL au capital social de 5 000 €
Siège social : 45 Rue de Lorraine
21200 BEAUNE
881 990 733 RCS DIJON

Selon délibérations du 1/10/2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Léna JOLIVET de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouvelle gérante Mme Sylvie JOLIVET, demeurant 8 Rue du Colombier, 21200 VIGNOLES pour une durée illimitée à compter du 1/10/2023.
Pour avis
La Gérance

AL23011201

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ALLM. SASU au capital de 1 000 euros. Siège social : 1 Rue Gay Lussac, 21300 CHENOVE. 908 136 310 RCS DIJON. Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 23/11/2023, la Société CASTELCOM, domiciliée 43 Rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de 3 exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025. POUR AVIS. Le Président

AL23011215

NON DISSOLUTION

TRANSPORTS PETEUIL
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : LBA Centre d'Affaires -
11 Avenue du 8 septembre 1944 -
21200 BEAUNE
799 632 609 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. Le Président.

AL23011217

DIRECTEUR GÉNÉRAL

RENOVATION CARRELA'G
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Rue de Bellevue -
21170 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAONE
908 142 938 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 15 novembre 2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Samuel KELLER de ses fonctions de Directeur Général, à compter du 15 novembre 2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis. Le Président.

AL23011219

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

S.B.
Société par actions simplifiée
au capital de10 000 euros
Siège social :
ZAC dite de la Porte de Beaune,
21200 BEAUNE
RCS DIJON 453 250 938

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 20 octobre 2023, il résulte que la société ML, SASU au capital de 358 300 euros, dont le siège social est Espace Entreprises, Rue Alfred Kastler, 71530 FRAGNES LA LOYERE,immatriculée au RCS de CHALON SUR SAONE sous le numéro 920 192 184, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Bernard SALVAT, démissionnaire.
Pour avis, Le Président

AL23011222

FIDAL
Société d'Avocats
3 rue Jean Pitre Chevalier –
Créac'h Gwen –
29000 QUIMPER

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

BOURGOGNE HYGIENE ENTRETIEN - BHE
Société par actions simplifiée
au capital de 756.200 €
Siège social : 14 rue Lavoisier –
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
323 286 245 RCS DIJON

Selon décisions de l'associé unique en date du 31 mai 2023, la société PricewaterhouseCoopers Audit, ayant son siège à Neuilly-sur-Seine (92200) – 63 rue de Villiers, a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices. Les mandats de la société BOURGUIGNON AUDIT ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Jacques PINTO, Commissaire aux comptes suppléant, n'ont pas été renouvelés.

AL23011223

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Par AGE du 01/06/2023, les associés de la société SCI RACINEUX LUDOVIC, SCI au capital de 1 000 euros, RCS DIJON 917 381 154, Siège social : 8 Route d'Esbarres, 21170 AUBIGNY-EN-PLAINE, ont décidé, à compter du 01/06/2023, de remplacer la dénomination sociale par LA RACINEUSE, de transférer le siège social au 43 C rue du Château 39100 AUTHUME, et de modifier en conséquence les articles 3 et 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis - La Gérance

AL23011229

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEV JEAN-CHARLES RION
Société Civile d'Exploitation Viticole
au capital de 400 000 €
Siège social
17 Route Départementale 974
21700 PREMEAUX-PRISSEY
314 991 225 RCS DIJON -

Par AGE du 31/10/2023, il a été accepté la démission de M. Olivier RION de ses fonctions de gérant au 31/10/2023 et décidé nommer en remplacement M. Jean-Charles RION, demeurant 28 Grande rue – 21700 MAREY-LES-FUSSEY, aux fonctions de Gérant à compter du 31/10/2023 et pour une durée illimitée.
Pour avis. La Gérance.

AL23011231

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI J.L.
au capital de 1 000 €
Siège social
45 A Rue du Tire Pesseau
21000 DIJON
825 207 731 RCS DIJON

Selon délibérations en date du 01/12/2023, les associés ont décidé de transférer le siège social au : 8 Allée Saint Denis 21270 BINGES, à compter du 01/12/2023, et de modifier en conséquence l'article 5 des Statuts.
Pour avis, la gérance

AL23011244

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MALIA
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Ancien Siège social
Chaussée de l'Europe
21400 CHATILLON SUR SEINE
Nouveau siège social
6 rue Semond
21400 CHEMIN D'AISEY
RCS DIJON 881 313 142

L'AGE du 06/11/2023 a décidé de transférer le siège social de CHATILLON SUR SEINE (21400) Chaussée de l'Europe à CHEMIN D'AISEY (21400) 6 rue Semond, et ce à compter du 06/11/2023 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis La Gérance

AL23011246

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

ARNAUD ENTE
SARL au capital de 10.000 €
Siège social
12 rue de Mazeray
21190 MEURSAULT
524 872 017 RCS DIJON

Par acte du 08/12/2023, les associés ont décidé de modifier la dénomination de la société qui devient ENTO et les statuts en conséquence, puis de transformer la société en SAS. Les fonctions du Gérant ont pris fin, la direction et la représentation de la société sont désormais assurées par un Président, M. Arnaud ENTE demeurant 12 rue de Mazeray 21190 MEURSAULT et un Directeur Général, Mme Marie-Odile ENTE demeurant 12 rue de Mazeray 21190 MEURSAULT.Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Toutes transmissions d'actions même entre associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Les autres mentions publiées demeurent inchangées.
Pour avis.

AL23011249

MODIFICATION DU CAPITAL

SJB HOLDING
Société à responsabilité limitée
Au capital de 800 000 euros
Siège social
4 Grande Rue 21590 SANTENAY
902.340.249 RCS DIJON

Aux termes des résolutions prises par l'AGE du 19/06/2023, il résulte que le capital social a été réduit à hauteur de 14 460 euros, pour être ramené de 800 000 euros à 785 540 euros.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Capital - Ancienne mention 800 000 euros.
Nouvelle mention 785 540 euros.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL23011274

TRANSFORMATION

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN AGREE GARDEY
Par sigle GAEC GARDEY
Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
au capital de 601 568€
Siège social
5 rue Mariotte
21310 BEAUMONT-SUR-VINGEANNE
RCS DIJON 324 936 343

Par AGE du 21/11/2023, il a été décidé la transformation du GAEC en EARL au 21/11/2023, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société a été préalablement modifié. Il devient désormais : « l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du CRPM ». Sa dénomination sociale devient « EARL GARDEY » en lieu et place de « GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN AGREE GARDEY ». Le sigle « GAEC GARDEY » est supprimé. Le siège social et la durée demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à 601 568 €, divisé en 37 598 parts sociales de 16 € chacune. La Gérance reste assurée par M. Vincent GARDEY.
Pour avis - La Gérance.

AL23011283

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

VETZEN
Société par actions simplifiée
à capital variable
Siège social
115 B Avenue du Drapeau
21000 DIJON
829 708 064 RCS DIJON

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 14 juin 2023, la Société F.C.N., domiciliée 14 Rue de la Manufacture à OLIVET (Loiret), a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société AVR AUDIT, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

AL23011287

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

MAISON LOUIS JADOT
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 000 euros
Siège social
21 rue Eugène Spuller
21200 BEAUNE
403 231 137 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 30 juin 2023, il résulte que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de M. Emmanuel GELAS n'a pas été renouvelé et qu'il n'y a pas lieu de désigner un remplaçant.
Pour avis Le Président

AL23011289

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

M.C.P.C.
Société par actions simplifiée
au capital de 350 000 euros
Siège social
21 rue Eugène Spuller
21200BEAUNE
515 520 229 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023, il résulte que les mandats de la SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES ANDRE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de M. Edouard DINKEL, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il a été décidé de ne pas procéder à leur renouvellement, ni de désigner de nouveaux Commissaires aux Comptes.
POUR AVIS
Le Président

AL23011291

AVIS DE TRANSFORMATION

OLMAVIER
Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 8 rue du Morvan -
21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY
RCS : DIJON 388 104 754

L'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2023 a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour.
La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros.
L'article 2 « objet social » des statuts a été modifié ainsi qu'il suit :
Article 2 – Objet
La Société a pour objet :
L'exploitation d'un fonds de commerce de distribution à dominante alimentaire situé à MONTBARD (21500) rue Saint Roch, sous l'enseigne : NETTO.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT :
Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à l'unanimité, pendant une période de quinze ans au moins.
Les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ainsi qu'aux cessions ou donations d'actions à un conjoint, à un ascendant ou à un descendant, peuvent être effectuées librement.
Toutes les autres cessions ou transmissions, en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, sont soumises à l'agrément préalable exprès de l'assemblée générale extraordinaire.
Toutefois, si l'opération a pour effet de ramener la participation, directe ou indirecte, du Président en dessous du seuil fixé par l'article 16 alinéa 1, l'agrément est requis (50% ou moins de 50%).
Madame Sandrine REGNAULT, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
Présidente : HOLDESAND, 8 rue du Morvan – 21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY (RCS : DIJON 504 624 784)
Directeurs généraux : Monsieur Denis REGNAULT & Madame Sandrine REGNAULT, demeurant ensemble 8 rue du Morvan – 21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY
Pour avis
La Présidente

AL23011298

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le «15 septembre 2023», concernant la société **FROMAGERIE AU GAS NORMAND**
Il a lieu de lire :
Siège social : Halles Centrales – stand 21 A-B-E – 21000 DIJON
au lieu de :
Halles Centrales – 21000 DIJON

AL23010945

// DIVERS

Notaire

Notaires Dijon Préfecture
scp de notaires
43, Rue de la Préfecture 21000 DIJON

ENVOI EN POSSESSION

AVIS DE SAISINE DES LEGATAIRES UNIVERSELS
SUCCESSION MATIAS Maria
Par testament olographe du 08/01/2016, Mme Maria MIGUENS VAZ née à MONTALVAO (Portugal) le 08/05/1930, veuve de M. Léandre MATIAS, demeurant DIJON (21000), 7 rue Claude Bretagne, décédée le 04/11/2023 à TALANT, a institué plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé aux minutes de Me LEVRAY, notaire à DIJON suivant acte reçu par lui le 06/12/2023 dont copie a été adressée au Tribunal Judiciaire de DIJON le 07/12/2023. Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par les légataires de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Didier LEVRAY, notaire à DIJON 43, rue de la Préfecture, chargé du règlement de la succession.

AL23011277

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 11/12/2023
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ALOXE-CORTON, LADOIX-SERRIGNY :
Objectif : Maintien du fermier en place.
ALOXE-CORTON : Vigne AOC ALOXE-CORTON VILLAGE
Urbanisme : RNU
12 a 62 ca - Les valozieres: E-75[I1]
12 a 62 ca - Les valozieres: E-75[I2]
LADOIX-SERRIGNY : Vigne en AOC CORTON
Urbanisme : Zone Av2 du PLU
3 a 50 ca - Hautes mourottes: AH-172[115][I1]
17 a 50 ca - Hautes mourottes: AH-170[115]-172[115][I2]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 03/01/2024 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23011278

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI HUGUETTE en liquidation - 152,45 €Siège social et siège de liquidation : Bézouotte 21310 BEZOUOTTE - 402 860 035 RCS DIJON - AGO 31/12/2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. François BINET, (7 rue de la Croix Michaud,21310 MIREBEAU SUR BEZE), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Comptes de liquidation déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL23010833

DISSOLUTION

LE DOMAINE D'ARVAUT
SNC au capital de 1000 €
Siège social : PARC TECHNOLOGIQUE
4 AV JEAN BERTIN
21000 Dijon
879 413 060 RCS de Dijon

L'AGE du 30/11/2023 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur ROGER MARTIN PROMOTION, SAS au capital de 75000 euros, ayant son siège social 7 RUE LOUIS NEEL 21000 Dijon, 849 719 117 RCS de Dijon, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

AL23011032

DISSOLUTION

SCI MECCANO
Rue du Haut à PRALON (21410)
RCS de DIJON n° 445134521

Par AGE du 27/11/2023, les associés de la SCI MECCANO au capital de 1500€ ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. Nathalie GERBER demeurant à PRALON (21) Rue du Haut a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de Commerce de Dijon. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL23011297

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MECCANO

L'AGE du 09/12/2023 des associés de la SCI MECCANO au capital 1500€, siège social à Prâlon (21) Rue du Haut, RCS DIJON n° 445134521, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de Dijon.

AL23011296

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TEMPERA ART GALLERY
Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 Rue Edouard Fraysse -
21200 BEAUNE
Siège de liquidation :
4A Rue Jacques de Molay –
21200 BEAUNE
789 954 179 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 9 novembre 2023, l'associé unique :
- a pris acte du décès de Madame Chantal ELSHOUT survenu le 27 septembre 2022 à QUETIGNY (21800), et de son remplacement aux fonctions de liquidateur par Monsieur Paul DELMEE, pour une durée indéterminée à compter du 27 septembre 2022, conformément aux décisions du 29 mars 2022,
- après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL23011151

DISSOLUTION ANTICIPÉE

M.S.O. FRANCE
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 65 Rue d'Amont - ECHENON,
21170 SAINT JEAN DE LOSNE
Siège de liquidation :
65 Rue d'Amont - ECHENON,
21170 SAINT JEAN DE LOSNE
409 448 982 RCS DIJON

L'AGE du 15/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Régine FIATTE, demeurant 65 rue d'Amont – ECHENON – 21170 SAINT JEAN DE LOSNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé : 65 rue d'Amont – ECHENON – 21170 SAINT JEAN DE LOSNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur

AL23011225

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

ANNONCES LÉGALES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : ANT.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 50000 euros.
Siège social : 5 CLOS ROGER VERNET, 21370 VELARS-SUR-OUCHE.
891537128 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 8 décembre 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Simon DELATTRE demeurant 5 Clos Roger Vernet, 21370 Velars sur Ouche et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur

AL23011236

DISSOLUTION

ASCOORDIA

SARL au capital de 500 €
Siège social
4 Impasse des Petites Roches
21000 DIJON
RCS DIJON 889 535 258

L'assemblée générale extraordinaire du 04/12/2023 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 04/12/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame LEHNOFF CRISTINA, demeurant 4 Impasse des Petites Roches, 21000 DIJON et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce DIJON.
Cristina LEHNOFF

AL23011237

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SAINT PAUL.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 4 Allée DU FOUR BANAL, 21121 HAUTEVILLE-LES-DIJON.
821606993 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 décembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 5 décembre 2023. Monsieur Michael FAIVRE, demeurant 20 rue Mezzomérico 21490 Bellefond a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

AL23011266

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SPIRIT DIVE - SAS en liquidation - 20 000 € - Siège social : 6 Rue du Ravois, 21540 CHEVANNAY - Siège de liquidation : 6 Rue du Lavoir 21540 CHEVANNAY - 813 293 958 RCS DIJON - Le31/08/2023, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Bruno BARRE, (6 Rue de Ravois 21540 CHEVANNAY), de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

AL23011302

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 04 septembre 2023 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SAS HOLDING ACS - **FORME** : Société par actions simplifiée - **CAPITAL** : 292.000 euros - **SIEGE** : 4 rue de l'Egalité - 21120 IS SUR TILLE - **OBJET** : La Société a pour objet en France et à l'étranger l'acquisition, la gestion de valeur mobilières de tous droits sociaux, la prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toute société ou entreprise existante ou à créer, l'animation de filiale, la gestion technique, commerciale, administrative, financière en France ou à l'étranger de toute société ou entreprise, les études et le montage de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, le consulting et la formation, la prise, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation de tous droits de propriété industrielle ainsi que de tous procédés, l'acquisition de tous immeubles ou droits sociaux immobiliers - **DUREE** : 99 ans - **ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions - **CLAUSE D'AGREMENT** : Tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Si la société devient pluripersonnel : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote - **PRESIDENT** : Christophe SUARD, demeurant 4 rue de l'Egalité - 21120 IS-SUR-TILLE - **IMMATRICULATION** : au RCS de DIJON.

AL23010878

IMMATRICULATION

GASPARD
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 12 Impasse Stefan Zweig
21000 DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 21/11/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière (SCI)
Dénomination sociale : GASPARD
Siège social : 12 Impasse Stefan Zweig - 21000 DIJON
Objet social : L'acquisition par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis ; L'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société par tout moyen, bail, location ou autrement ; La construction de tous biens immobiliers ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Pascale AFONSO, épouse TRUCHOT et Monsieur Stéphane TRUCHOT, demeurant 12 Impasse Stefan Zweig - 21000 DIJON.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis - La Gérance

AL23010948

AVIS DE CONSTITUTION

COTE A COTE
SARL au capital de 2 000 €uros
Siège social : 105 rue des Blanches Fleurs – Résidence La Californie –
21200 BEAUNE
RCS DIJON (en cours)
Dénomination sociale : COTE A COTE
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Siège social : 105 rue des Blanches Fleurs – Résidence La Californie – 21200 BEAUNE
Objet social : La société a pour objet, tant en France qu'à l'Etranger, l'activité d'agence de communication et d'évènementiel, création de sites internet, newsletters, e-mailing et tous travaux « papier », articles et communiqués de presse, ainsi que toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières se rapportant à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 2 000 €, divisé en 200 parts de 10 €, entièrement souscrites et libérées.
Montant des apports en numéraire : 2 000 €.
Apports en nature : Aucun apport en nature n'a été effectué à la Société.
Gérance : Ont été désignées
- Madame PONAVOY Elisabeth, demeurant 105 rue des Blanches Fleurs – Résidence La Californie – 21200 BEAUNE
- Madame WEILL Rachel, épouse VANDENBROUCKE demeurant 98Bis avenue Victor Hugo – 21000 DIJON
Acte constitutif : Acte sous-seing privé en date à BEAUNE du 21 novembre 2023
.Immatriculation au registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour insertion,PONAVOY Elisabeth et VANDENBROUCKE Rachel
Associées gérantes ayant reçu pouvoir à cet effet

AL23011123

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 01/12/2023, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Tiko'S Donuts
Siège social : 21 Rue Piron - 21000 DIJON
Objet social : Vente de toutes denrées alimentaires à emporter ou à consommer sur place, notamment de pâtisseries ainsi que la vente de boissons non alcoolisées, de vaisselle, de goodies, et toutes activités connexes et complémentaires
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Tinatin METREVELI, demeurant 9 Rue des Hervelets - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR et Madame Sofio TURABIK demeurant 11 ter Route de Corcelles - 21550 LADOIX SERRIGNY
Pour avis
La Gérance

AL23011136

AVIS DE CONSTITUTION

THIBAULT BARBEROT
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 Euros
Siège social : 8 B Chemin des Petites Rues – 21220 MOREY SAINT DENIS

Aux termes d'un acte sous signature privée du 18/11/2023 à MOREY SAINT DENIS (21220), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : THIBAULT BARBEROT
FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
SIEGE SOCIAL : 8 B Chemin des Petites Rues – 21220 MOREY SAINT DENIS
OBJET : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 Code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :
- les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
- les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
APPORTS : 7 500 Euros en apport en numéraire
CAPITAL : 7 500 Euros
GERANCE : Mr Thibault BARBEROT demeurant 8 B Chemin des Petites Rues – 21220 MOREY SAINT DENIS pour une durée illimitée
AGREMENT DES CESSIONNAIRES DE PARTS : Les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.
IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, le représentant légal.

AL23011150

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée en date du 04/12/2023 la SARL SOCOGEA INVEST - Objet : prise de participation dans toute entreprise/société et gestion de ces participations. Durée : 99 ans. Capital social : 40000 € - Siège : 19 boulevard Eugène Spuller, 21000 Dijon. La société sera immatriculée au RCS de Dijon. Gérant : Nathan LELIEVRE, demeurant 17 rue des Iris, 21800 Neuilly Crimolois

AL23011173

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LUX du 29/11/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : LUMEN 21. Siège : 2 Impasse des Tisserands, 21120 LUX. Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 000 euros. Objet : Les conseils, formations, recrutement et prestations de services en qualité de vie au travail, les actions de prévention par le bien-être physique et psychique notamment les massages, l'ito-thermie, la lumino et chromothérapie, l'éveil musculaire, le yoga, la nutrition L'achat-revente de matériel en lien avec ces activités, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Céline, Catherine SKOWRON, demeurant 2 Impasse des Tisserands, 21120 LUX. Directeur général : Monsieur Guillaume, Jacques, Gautier BELLANGER, demeurant 2 Impasse des Tisserands 21120 LUX. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS Le Président

AL23011228

11 cours Lafayette

AVIS DE CONSTITUTION

THOMAS GANET
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Impasse des Jonquilles 21110 MARLIENS

Aux termes d'un acte SSP en date à MARLIENS du 07/12/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : THOMAS GANET. Siège : 6 Impasse des Jonquilles, 21110 MARLIENS. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 1 000 euros. Objet : Commerce de détail (objet de décoration et tout type d'accessoires non-règlementés) ; Création, achat et vente (notamment en ligne) d'objets pour la maison (non-réglementés) ; Création de contenu digital ; Activité de coiffure en salon et à domicile ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Thomas GANET, demeurant 6 Impasse des Jonquilles, 21110 MARLIENS. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS, Le Président

AL23011257

SELARL DFC ET ASSOCIES
Avocats Associés
15 rue Dhavernas 80000 AMIENS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société par Actions Simplifiée « FIBERT ». Capital social : 7.980.080 euros ; siège social : ZAC des Maladières – 13, rue Gustave Eiffel à BEAUNE (21200) ; objet : Toutes prises de participations dans des Sociétés exploitantes de supermarchés ou hypermarchés à l'enseigne «E.LECLERC» - La gestion de ces participations par tous moyens à sa convenance - La gestion de trésorerie, de titres et valeurs mobilières de quelque nature qu'elles soient - Toutes activités ayant trait au conseil en matière financière, de gestion et d'organisation administrative, toutes prestations de services s'y rapportant – Toutes opérations de quelque nature que ce soit ayant trait directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées.durée : 99 ans Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou se faire représenter en assemblée ou en vidéoconférence, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts quel que soit le nombre d'actions qu'il possède Agrément : Tout associé peut céder librement tout ou partie de ses actions : A un autre associé de la société et toute personne adhérent de l'ACD Lec ou toute personne morale exploitant un centre E.Leclerc à la condition que le total des actions ne dépasse pas 5% du nombre total des actions du capital de la société, au cours d'un même exercice social. Tout associé peut céder tout ou partie de ses actions, avec l'accord amiable préalable de tous les associés sur le prix, les modalités de cession et sur l'identité du ou des cessionnaires. A défaut, toute cession entre vifs est soumise à la condition : - d'une offre préalable de vente au profit des autres associés, - et, éventuellement, de la réserve d'un droit de préemption au profit de ceux-ci, le tout selon processus indiqué dans les statutsA été nommé Président de la société Monsieur Jean-Philippe BERTHIER, demeurant à VARANGES (Côte d'Or) , 7 rue des Souris, A été nommé Directeur Général de la société Madame Virginie BERTHIER BAUDRILLARD, demeurant à VARANGES (Côte d'Or) , 7 rue des Souris, Ont été nommés co-Commissaire aux Compte, le cabinet « KAPPA CONSULTANTS », société par Actions simplifiée au capital de 62.500 €uros, dont le siège est à BRUNSTATT - DIDENHEIM (Haut-Rhin) – Parc des Collines 11, avenue de Strasbourg immatriculée au registre du commerce et des Société MULHOUSE sous le numéro 399 039 528 et le cabinet « VDB ET ASSOCIES », société par Actions simplifiée au capital de 250.000 €uros, dont le siège est à DURY (Somme) – 15, avenue Paul Claudel, immatriculée au registre du commerce et des Société d'AMIENS sous le numéro 581 720 729.La société sera immatriculée au RCS de DIJON
Pour avis

AL23011260

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 27 novembre 2023, à NOIRON SOUS GEVREY.
Dénomination : HOLDING GLC.
Forme : EURL.Siège social : 3 rue de la Corvée, 21910 Noiron sous Gevrey.
Objet : la prise de participation au sein de la SARL DALLA BARBA - GENDREL. Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
Durée de la société : 11 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Gérant : Monsieur Guillaume DE LA CROPTE DE CHANTERAC, demeurant 3 rue de la Corvée, 21910 Noiron sous Gevrey.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL23011263

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 7 décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière.
Dénomination sociale : HJ IMMO 2.
Siège social : ZAC Porte de Beaune – 18 rue Buffon – 21200 BEAUNE.
Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; Accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; La Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 1.400 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.
Gérance : M. Edouard DINKEL, demeurant 11 chemin des Amandiers – 21200 BEAUNE et M. Laurent RIOTTE, demeurant 4 route d'Amorant – 89440 DISSANGIS.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23011272

NIÈVRE

// MODIFICATION

PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

Aux termes de l'Assemblée Générale du 22.09.2023, de la société
LUXE IMMO
au capital de 1 000 Euros, siège social : Impasse du Cimetière 58600 FOURCHAMBAULT,
RCS NEVERS 897 996 062.
Conformément à l'article L225-248 du code du commerce, il a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL23011061

NOMINATION CO-GERANTE ASSOCIEE EXPLOITANTE

EARL MAUROY-GAULIEZ

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 430 083 €
Siège social : Le Bouchot
58150 SAINT-ANDELAIN
414 148 700 RCS NEVERS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre 2023, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérante associée exploitante agricole de la société pour une durée illimitée, Madame Alexandra GAULIEZ, née le 20 novembre 1997 à COSNE-COURS-SUR-LOIRE, demeurant 8 Rue Waldeck Rousseau à (58150) POUILLY-SUR-LOIRE et ce à compter du 1er janvier 2024.
A cette même date, Madame Alexandra GAULIEZ, Madame Katia GAULIEZ et Monsieur Cédric MAUROY deviendront co-gérants exploitants agricoles de l'EARL MAUROY-GAULIEZ.
Les formalités seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, la gérance

AL23011138

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CYNIA

SCI au capital de 1 000 €
17 Faubourg de Lyon
58000 NEVERS
829.125.673 RCS NEVERS

L'AGE du 20/10/23 a transféré le siège social au 32 Route de Nevers 58180 MARZY à compter du même jour et modifié les statuts. SIEGE SOCIAL : ANCIENNE MENTION : 17 Faubourg de Lyon 58000 NEVERS. NOUVELLE MENTION : 32 Route de Nevers 58180 MARZY

AL23011140

DE L'EUROPE

SCI au capital de 15 244,90€
36 Grand'rue, 34220 SAINT-PONS-DE-THOMIERES
403 036 825 RCS Béziers
L'AGE a décidé, le 05/12/2023, de transférer le siège social de la société, le 05/12/2023 au 47 route de LA VILLEFROIDE, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis
Durée : 99 ans
Gérance : Mme CLAISSE Patricia, 7 rue Gilbert Clair, 58270 SAINT-BENIN D'AZY
La société sera radiée du RCS de Béziers et réimmatriculée au RCS de Nevers

AL23011153

DÉMISSION DE GÉRANT

TEEC

SARL au capital de 200 000 €
203 Route de Lyon
58000 CHALLUY
913.144.499 RCS NEVERS

Le 30/11/2023 l'associée unique a pris acte de la démission de Thibaut LANDELLE de ses fonctions de gérant et décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Mention sera faite au RCS de NEVERS

AL23011160

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE SERGE SERAFINI

Société civile d'exploitation viticole
au capital de 356 920 euros
Siège social : 14 rue de la Mairie - Boisgibault
58150 TRACY-SUR-LOIRE
431 736 693 RCS NEVERS

Le 19/10/2023, l'AGE a décidé la réduction du capital social d'une somme de 1 920 euros pour le porter de 356 920 euros à 355 000 euros par annulation de 192 parts sociales.
Pour avis.

AL23011162

NON DISSOLUTION

LA FERME DE DIVALI
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €
Siège Social : Lieudit Argoulais – La Ferme de la Croix
58120 SAINT HILAIRE EN MORVAN
491 523 296 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 30/06/2022, les associés n'ont pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

AL23011163

DÉNOMINATION SOCIALE

Dénomination : GFA DU MATRAY.
Forme : SC au capital de 243918 euros.
Siège social : VASSY, 58700 ARZEMBOUY.
411332372 RCS de Nevers.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 mai 2023, les associés ont décidé à compter du 28 mai 2023 de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA PRAIRIE.
Aux termes de l'acte authentique reçu par Maître CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE, le 13 juin 2023, le capital social a été porté à la somme de 374.418,43 €
Mention sera portée au RCS de Nevers

AL23011165

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Dénomination : JULEANNE
Forme : société civile immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège : VARENNES LES NARCY (58400) 6 Rue de la Croix Rouge
RCS n°538 518 366
Suivant acte sous seing privée en date à LA CHARITE SUR LOIRE du 25 octobre 2023, l'assemblée générale en date du 25 octobre 2019, Madame Marguerite DROUOT a démissionné de ses fonctions de co-gérant.
Avec effet au 25 octobre 2023
De ce fait Monsieur Alexandre VILLARD reste seul gérant.
La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS de NEVERS
Pour avis,
La gérance.

AL23011194

NON DISSOLUTION

SELARL LTCD

SELARL de chirurgien-dentiste
au capital de 1 000 €
Siège social : 12 Place Chameane - 58000 NEVERS
897.450.979 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision du 30/06/2023, l'associé unique, statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL23011197

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE CAILBOURDIN.
(Ancien) capital social 23.669,23 euros
Siège social : Maltaverne, 58150 Tracy sur Loire.
421742560 RCS de Nevers
Aux termes d'un acte reçu par Maître CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), le 17 avril 2023, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant à 453.877,87 euros.
Mention sera portée au RCS de Nevers

AL23011214

TRANSFORMATION

BLEU MENUISERIES

SARL au capital de 20 000 €
Siège social : 2 Rue Denis Papin - Zone Industrielle
58640 VARENNES-VAUZELLES
821.969.854 RCS NEVERS

Par décisions du 13/11/23, l'associée unique a décidé à compter du même jour la transformation de la société en société par actions simplifiée et la nomination de la société HOLDING FERNANDES en qualité de présidente. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme - Ancienne mention : Société à responsabilité limitée. Nouvelle mention : Société par actions simplifiée.
Administration - Ancienne mention : Gérant : Paulo FERNANDES. Nouvelle mention : Présidente : SARL HOLDING FERNANDES sise Zone Industrielle 2 rue Denis Papin 58640 VARENNES-VAUZELLES, immatriculée sous le n° 890.709.157 RCS NEVERS.
Admission aux assemblées et droit de vote - Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins.Agrément - Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associée unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, à quelque cessionnaire que ce soit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Mention sera faite au RCS de NEVERS

AL23011220

DIRECTEUR GÉNÉRAL

BLEU MENUISERIES

SAS au capital de 20 000 €
Siège social : 2 rue Denis Papin - Zone Industrielle
58640 VARENNES-VAUZELLES
821.969.854 RCS NEVERS

L'AG du 24/11/23 a décidé de nommer à compter du même jour la société HOLDING MACHECOURT, SARL au capital de 1 000 euros, sise 5 Route des Saulaies 58000 NEVERS, immatriculée sous le n° 980.340.780 RCS NEVERS en qualité de Directrice Générale.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL23011221

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

TECHNIC'ELEC 58

Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
Siège social
31 Boulevard du Pré Plantin
58000 NEVERS
398 711 283 RCS NEVERS

Aux termes des délibérations de l'AGO du 21.11.2023, il résulte que :
- M. Thierry BOURBON, demeurant 16 rue Jean Macé, 58640 VARENNES-VAUZELLES est nommé en qualité de Président, à compter du 01.01.2024, en remplacement de M. Philippe POMMIER, démissionnaire.
- M. Romain BLOND, demeurant 1 bis Chemin du Domaine de Crux, 18800 VILLEQUIERS est nommé en qualité de Directeur Général, à compter du 01.01.2024.
POUR AVIS
Le Président

AL23011252

CHANGEMENT DE GÉRANT

BEAULIEU Frères SCEA

1 Rue des Cartelées - Soumard
58150 SAINT-ANDELAIN
RCS Nevers : 400 281 952
Capital social : 143 700 €

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire à effet du 27 octobre 2023, il a été procédé à la démission de la gérance de BEAULIEU Denis.
Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL23011258

ANNONCES LÉGALES

TRANSFORMATION

H.M.C.
SARL transformée en SAS
au capital de 225 100 €
Siège Social : 7, rue des Docks
58000 NEVERS
801 324 781 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 30/11/2023 l'Associé Unique a décidé de transformer la société en SAS à compter du 01/12/2023.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
Ancienne mention : SARL
Nouvelle mention : SAS
- Administration :
Ancienne mention : Gérant : M. Nicolas NOGIER
Nouvelle mention : Président : M. Nicolas NOGIER dt à NEVERS (58) – 174, rue de la Raie
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Agrément : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle et est soumise à l'agrément de la collectivité des associés en cas de pluralité d'associés.
Pour avis

AL23011262

TRANSFORMATION EN SCEA

GAEC ROY FINOTTI

Le Crot Ravard
58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
Capital social 523 700 €
RCS NEVERS – 440 449 296

Suivant acte sous seing privé en date du 1er novembre 2023, a été prise la décision suivante :
- Transformation du GAEC en EARL prenant effet le 1er novembre 2023 et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
OBJET : activités agricoles
DENOMINATION SOCIALE : EARL DU CROT
SIEGE SOCIAL : Le Crot Ravard 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
ASSOCIE : M. Sébastien ROY
GERANT : M. Sébastien ROY, Le Crot Ravard 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
CAPITAL SOCIAL : 271.200 € divisé en 2.712 parts de 100 € représentatives de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
IMMATRICULATION : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Pour avis, la gérance

AL23011261

// GÉRANCE

MISE EN LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à COSNE COURS SUR LOIRE du 30 octobre 2023, la Société «SARL AMARSON» loueur, ayant son siège social 18 rue Nationale à CRIMOLOIS (21800), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 508998382 RCS NEVERS a donné en location-gérance à La Société «CHEZ FLO» Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 2 000 Euros, ayant son siège social 16 Place de la Pêcherie à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS, un fonds de commerce de bar pour une durée d'un an à compter du 15 novembre 2023 renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.
Pour insertion unique.

AL23011121

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 15/11/2023, enregistré au SIE de NEVERS POLE ENREGISTREMENT le 06/12/2023, dossier 202300024152 référence 5804P01 2023 A 00744
VENDEUR : La société EURL DEMAY, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 7 622,45 euros, ayant son siège social à Nevers, Nièvre, 49, avenue du Général de Gaulle, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 319 939 310,
ACQUEREUR : La société SELARL COUTAREL, société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 49, avenue du Général de Gaulle, Nevers, Nièvre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 979 696 879,
DESIGNATION DU FONDS : Un fonds de commerce d'officine de pharmacie sis et exploitée à Nevers, Nièvre, 49, avenue du Général de Gaulle, Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé.
PRIX : 47 000 €
JOUISSANCE : 15/11/2023.
OPPOSITION : au cabinet d'Avocats COGEP AVOCATS – 3 rue du Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES, dans les 10 jours de la dernière des insertions prévues par la loi.
Pour avis.

AL23011273

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à COSNE COURS SUR LOIRE (58) du 01/12/2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 07/12/2023, Dossier 2023 00024211 référence 5804P01 2023 A 00746, M. Patrick HUET dt à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – La Terre Rouge – Villechaud a cédé à la société SARL HUET HANDI EQUIPEMENTS, SARL au capital de 30 000 € ayant son siège social à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – 51, rue Lafayette, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 977 994 789, un fonds de commerce d'agencement, aménagement de tous véhicules destinés aux personnes à mobilité réduite sis et exploité à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – 51, rue Lafayette, moyennant le prix principal de 368 800 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er décembre 2023.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au siège du fonds cédé.

AL23011286

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 01/12/23 dans TERRES DE BOURGOGNE, concernant la société DE LA GUETTE
Il a lieu de lire : «décédé le 31/10/23»
Pour avis.

AL23011195

// DIVERS

Société Coopérative Agricole des Eleveurs de Chevaux de Course
« S.C.A.E.C.C. »
Siège Social : Haras de Cercy
2 rue des Haras - 58340 CERCY LA TOUR
RCS NEVERS 750 843 799 – société à capital variable
Agrément HCCA N°12032

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
Les associés de la SCAECC sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle **le samedi 06 janvier 2024, à 09h30, au Haras de Cercy**, 2 rue des Haras 58340 Cercy la Tour afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Présentation des résultats financiers de l'exercice clos le 31 juillet 2023 ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2023 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées conclues entre les administrateurs, certains associés de la Coopérative et décision à cet égard ;
- Pouvoirs au Conseil d'Administration (investissements et emprunts) ;
- Budget pour la formation des Administrateurs à la Gouvernance des Coopératives ;
- Absence d'indemnité compensatrice des administrateurs ;
- Renouvellement du quart des Administrateurs du collège des coopérateurs dont le mandat arrive à échéance : de M. Hervé d'ARMAILLE, M. Michel BOURGNEUF, M. Jean-François MAGNIEN, Mme Isabelle de SAINT ANTHOST ;
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur du collège des non-coopérateurs dont le mandat arrive à échéance : Syndicat d'Elevage des AQPS de la Nièvre (dont le représentant est M. Charles MAGNIEN) ;
- Election de nouveaux administrateurs : Messieurs Thibaut JUHEN, Olivier TRINQUET, Nicolas CYPRES, Damien VAGNE, Frédéric BOISTIER et Madame Marie-Aline SALTEL ;
- Constatation de la variation du capital social à la clôture de l'exercice ;
- Questions diverses.
Ils ont en outre la faculté de prendre communication, au siège social, des comptes annuels ainsi que du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice clos le 31 juillet 2023, des rapports du Commissaire aux Comptes, et du texte des résolutions qui vous seront proposées.
Le Conseil d'Administration.

AL23011192

ACCEPTATION SUCCESSION A CONCURRENCE ACTIF NET

Suivant acte reçu par Maître Céline LE BRIS-BOURDOU, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Société civile professionnelle Flavien CHAMAULT et Céline LE BRIS-BOURDOU notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à NEMOURS (Seine et Marne), 35, rue Paul Jozon, le 9 septembre 2023, l'acceptation à concurrence de l'actif net de la succession de Monsieur Stéphane SACAZE, né à MAISONS-ALFORT (94700) le 8 mars 197, demeurant à SAINT-PIERRE-DU-MONT(58210) Le Petit d'Avion, décédé à CLAMECY (58500) (FRANCE) le 30 juin 2021 par :
Monsieur Sébastien Pierre BOURBONNEUX, demeurant à VARZY (58210) 10 rue Marguerite Turelle, né à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78112) le 29 septembre 1978,agissant en sa qualité d'administrateur ad'hoc de Mademoiselle Laly MESFARI-SACAZE,mineure, née à VITRY-SUR-SEINE (94400) le 17 octobre 2008, demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE (58210) 7 route de Corvol - famille d'accueil , suivant l'ordonnance rendue par le Tribunal Judiciaire de NEVERS (58019) le 04 juillet 2022, sous le numéro RG 58-21-199,
Le dépôt de l'inventaire de la succession prévu par l'article 790 du Code civil, ainsi que l'acceptation a été déposé auprès du Tribunal judiciaire de NEVERS (58) le 03 octobre2023 sous le numéro RG23/00629 et a été publiée au BODACC le 04 décembre 2023 .
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.Pour insertion, Maître Céline LE BRIS-BOURDOU

AL23011224

Christophe ROBERT,
Notaire
à NEVERS,
10 rue Vauban

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 17 mai 2017, Monsieur Jean Roland Henri Marie LACÔTE, en son vivant Retraité, demeurant à NEVERS (58000), 46 Bis Boulevard Victor Hugo, né à DIJON (21000), le 11 juin 1944, célibataire, décédé à NEVERS (58000), le 2 janvier 2023, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS (Nièvre), 10 rue Vauban, le 30 mars 2023 et un acte complémentaire le 29 novembre 2023 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Christophe ROBERT, Notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis
Le Notaire

AL23011271

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny
(58130), 1, rue Plouzeau

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 25 janvier 2013, Madame Jeannine Marie JULIEN, en son vivant retraitée, ayant demeuré à NEVERS (58000), 7bis, boulevard de la République, née à LEHAVRE (76600), le 26 mars 1934, veuve de Monsieur Philippe Louis Marie CADET, décédée à NEVERS (58000), le 14 octobre2023, a consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY (58130) suivant procès-verbal du 8 décembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Une copie authentique de cet acte a été envoyée au Tribunal Judiciaire de Nevers.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY, notaire chargée du règlement de la succession.
Pour insertion
Me Audrey ROUSTIC

AL23011295

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

ATELIER CONCEPT BAT Nièvre
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 2 000 €
Siège social : 1 Bis, rue Hoche
58000 NEVERS
894 726 736 RCS NEVERS

L'AGE du 03/04/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Hamza MOUJANE dt à MARZY (58) – 6, Rue du Renard a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23011191

DISSOLUTION

MOULIN D'ARON

Société à responsabilité limitée
au capital de 82 322,47 euros
Siège social : Le Moulin d'Aron - CRUX LA VILLE - 58330 SAINT SAULGE
RCS NEVERS 394 639 967

Le 31.10.2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M. Sylvain MARCEAU demeurant Le Moulin d'Aron - CRUX LA VILLE - 58330 SAINT SAULGE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au Moulin d'Aron - CRUX LA VILLE - 58330 SAINT SAULGE. Pour avis.

AL23011205

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MOULIN D'ARON

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 82 322,47 euros
Siège social : Le Moulin d'Aron – CRUX LE VILLE - 58330 SAINT SAULGE
RCS NEVERS 394 639 967

Le «30.11.2023», l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. La société sera radiée au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL23011207

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 4 décembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE SARL PHARMACIE LECOCQ**.Alligny en Morvan 58230 Montsauche-les-Settons.RCS Greffe de Nevers 792 541 526.Activité : Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Novembre 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23011174

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 4 décembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE IMMO SAINT JEAN**.24 Avenue Saint-Jean 58800 Corbigny. RCS Greffe de Nevers 885 160 069.Activité : Agences immobilières.Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS prise en la personne de Me Thibaut MARTINAT.

AL23011175

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 4 décembre 2023.**FREDERIC FABIENNE CHANTAL, né(e) BLOCK**.26 rue du Commerce 58530 Dornecy.RCS Greffe de Nevers 495 315 467.Activité : Commerce d'alimentation générale.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Octobre 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23011176

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 4 décembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE L'AUTO ECOLE DU 13 EME**.2 Rue du 13 Ème de Ligne 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 801 199 217.Activité : Enseignement de la conduite.Jugement prononçant la liquidation judiciaire avec poursuite de l'activité jusqu'au 11/12/2023 inclus , date de cessation des paiements le 01 Septembre 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23011177

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 4 décembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE EURL AUCORDIER REMY**.4 Allée des Marroniers 58310 Bouhy. RCS Greffe de Nevers 822 277 257.Activité : Travaux de couverture par éléments.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 07 Novembre 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23011178

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 4 décembre 2023.**BRETON FRANCK**.LD LA COUR 58210 CHAMPLEMY. RCS Greffe de Nevers 343 619 425.Activité : Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux.Jugement modifiant le plan de redressement.

AL23011179

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 4 décembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE BEBOODA**. Pierre Écrite 58230 Alligny-en-Morvan.RCS Greffe de Nevers 822 778 676.Activité : Production de films institutionnels et publicitaires. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers .

AL23011180

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 4 décembre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE DUO HABITAT**.5 Chemin du Monceau 58180 Marzy.RCS Greffe de Nevers 842 422 057.Activité : Travaux d'isolation.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 07 Novembre 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23011181

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 4 décembre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE DANIEL GRENIN SAS**.Route Paul Vaillant Couturier-Rn 81 58160 Imphy.RCS Greffe de Nevers 304 487 770.Activité : Transports routiers de fret interurbains.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 24 Novembre 2023 , désignant administrateur SELARL AJUP en la personne de Maître Grégory WAUTOT 32, rue Blatin - Administrateurs Judiciaires - 63000 Clermont-Ferrand avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23011182

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 4 décembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AUVERGNE PRESTIGE**.11 Rue de la Plante 58380 Lucenay-lès-Aix.RCS Greffe de Nevers 805 405 875.Activité : Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Septembre 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23011183

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 4 décembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE PRO-DECO**.4 Rue du Colonel Jeanpierre 58000 Nevers. RCS Greffe de Nevers 850 102 617.Activité : Travaux de peinture et vitrerie.Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers .

AL23011184

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 4 décembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE J.L.V. IMMO**.59 Boulevard du Maréchal Juin 58000 Nevers. RCS Greffe de Nevers 393 569 215.Activité : Activités des marchands de biens immobiliers. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023 , désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23011185

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 4 décembre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE MAT'EQUIP 58**.3 Rue Andre Lhote 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 840 833 420.Activité : Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Novembre 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23011186

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 4 décembre 2023.**POMMIER SOPHIE ODETTE MARIE, née(e) MAGNE**.6 Rue Gaston Blin 58290 Moulins-Engilbert.RCS Greffe de Nevers 383 063 369.Activité : Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé.Jugement modifiant le plan de redressement.

AL23011187

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 4 décembre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE BIK'AIR**.7 Bis Rue du 13ème de Ligne Bâtiment 3, Place d'Armes 58000 Nevers.RCS Greffe de Paris 849 764 436.Activité : Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport.Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers , et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS prise en la personne de Me Thibaut MARTINAT.

AL23011188

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 8 décembre 2023.**GREMION BERNARD**.3 rue Pasteur 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 324 585 199.Activité : Aide à domicile.Jugement arrêtant la cession au profit de Madame Christel DELBREIL agissant pour la compte de la SAS LAM2C (RCS Nevers n° 981 430 440) dont le siège social est sis 20 Route de Brinon 58700 CHAMPLIN.

AL23011279

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 8 décembre 2023.**GREMION BERNARD**.3 rue Pasteur 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 324 585 199.Activité : Aide à domicile.Jugement prononçant la liquidation judiciaire, et désigne en qualité de liquidateur judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers.

AL23011280



DISSOLUTION

COMMISSAIRES PRISEURS ASSOCIES M FRANCOIS MICHAUD ET M. JEAN-MARIE MICHAUD

Société civile professionnelle en liquidation
Au capital de 108 735,18 euros
Siège social : 7 rue Saint Didier
58000 NEVERS
Siège de liquidation :
33 route de Sermoise
58000 NEVERS
381 211 887 RCS NEVERS

L'AGE du 09.04.2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour. Elle a nommé comme liquidateurs M. François MICHAUD demeurant 4 impasse des Chailloux 58000 NEVERS, et M. Jean-Marie MICHAUD demeurant 33 route de Sermoise 58000 NEVERS. Le siège de la liquidation est fixé 33 route de Sermoise 58000 NEVERS. Pour avis Les Liquidateurs

AL23011208

CLÔTURE DE LIQUIDATION

COMMISSAIRES PRISEURS ASSOCIES M. FRANCOIS MICHAUD ET M. JEAN-MARIE MICHAUD

Société civile professionnelle en liquidation
au capital de 108 735,18 euros
Siège social : 7 RUE SAINT DIDIER - 58000 NEVERS
Siège de la liquidation :
33 route de Sermoise -
58000 NEVERS
381 211 887 RCS NEVERS

Le 27.11.2023, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé les liquidateurs de leur mandat, leur a donné quitus de leur gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. La société sera radiée au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL23011206

DISSOLUTION

MICHAUD ENCHERES

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 7 rue Saint-Didier - 58000 NEVERS
443 039 185 RCS NEVERS

Le 31.10.2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M. Jean-Marie MICHAUD demeurant 33 Route de Sermoise - 58000 SERMOISE SUR LOIRE, et M. François MICHAUD demeurant 4 impasse des Chailloux - 58000 NEVERS ont été nommés Liquidateurs. Le siège de liquidation a été fixé au 33 Route de Sermoise - 58000 SERMOISE SUR LOIRE.Pour avis.

AL23011212

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MICHAUD ENCHERES

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège : 7 rue Saint Didier,
58000 NEVERS
Siège de liquidation :
33 Route de Sermoise -
58000 SERMOISE SUR LOIRE
443 039 185 RCS NEVERS

Le 27.11.2023, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé les liquidateurs de leur mandat, leur a donné quitus de leur gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. La société sera radiée au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL23011211

Comptafrance
03 86 93 98 50 - nevers@comptafrance.fr
www.comptafrance.fr

CLÔTURE DE LIQUIDATION

S.M.O.C

Société civile en liquidation
Au capital de 200 euros
Siège social
LA MACHINE 58260
41 AV DE LA REPUBLIQUE
528 330 491 RCS NEVERS

L'AGO du 31 JUILLET 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Catherine FISCHER, demeurant 41 Avenue de la République 58260 LA MACHINE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Compte de liquidation déposés au RCS NEVERS
Pour avis
Le Liquidateur

AL23011232

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : F.L.O..
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 16 Rue DU GRAND MARCHE, 58500 CLAMECY.
487608523 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 10 novembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mars 2023. Monsieur Joel LAMY, demeurant 9 boulevard Misset 58500 Clamecy a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.Le liquidateur

AL23011233

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 01 DECEMBRE 2023, il a été constitué une EURL présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : « INSURRECTIO »
Forme : entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Enseigne commercial : « INSURRECTIO, La Galerie ».
Capital : 500 €uros
Siège social : 3 rue Porte Randan à CLAMECY 58500
Date de début d'activité : 15/12/2023
Objet social : GALERIE D'ART, produits dérivés, reproduction d'affiches, goodies pub et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières se rapportant à l'objet social ainsi défini, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés
Gérant : Mr BOURDOUNE Nicolas, demeurant 81 rue de Port Brugière à CLAMECY 58500.
Immatriculation : RCS de NEVERS.

AL23011285

IMMATRICULATION

Suivant un acte SSP du 04/12/2023, a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques :
Dénomination : ANNE CONDAMINE
Siège Social : 2 Chemin Dourdon - 58400 RAVEAU
Objet : Toutes activités mandataire d'intermédiaire en en opérations de banque et service de paiement, relatives à des prêts immobiliers aux particuliers, prêts à la consommation, prêts viagers hypothécaires et prêts professionnels ainsi que le rachat de prêt, l'assurance de prêt, le regroupement de crédit, la gestion de patrimoines, le conseil en placements financiers. Le courtage en prêt immobilier, le regroupement de crédit, ainsi que le courtage en opérations de banque et en services de paiement
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS NEVERS
Capital : 2 000 euros
Président : Mme Anne CONDAMINE, demeurant 2 Chemin Dourdon - 58400 RAVEAU
Agrément Cession : En cas d'agrément, l'associé cédant peut réaliser librement la cession aux conditions prévues dans la demande

ANNONCES LÉGALES

d'agrément.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Immatriculation : au RCS de Nevers.
Pour avis et mention, Le Président

AL23011133

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 01/12/2023, il a été constitué une SARL unipersonnelle
Dénomination :
L'ATELIER
Nom Commercial : Smoke Grey
Siège Social : 2, route de Lormes 58140 MARIGNY L EGLISE
Capital : 1000 €
Activités principales : Achat / vente de voitures de collection; achat / vente de pièces détachées et produits dérivés; promotion du secteur par prestations de post-production audiovisuelle.
Durée : 99 ans
Gérance : M. Duprez Rodolphe 51 bis, rue des Laitières 94300 VINCENNES
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL23011189

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130)
1, rue Plouzeau

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY, 1, rue de Plouzeau, le 17 novembre 2023,enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS le 21 novembre 2023, dossier 202300022956, référence 5804P01 2023 N 00613, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : SCI Oudin Degrelle
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1 000,00 euros), divisé en 100parts de DIX EUROS (10,00 euros) chacune, numérotées de 1 à100.
SIEGE SOCIAL : GUERIGNY (58130), 6 rue Barbé.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 40 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
ASSOCIES :
Monsieur Thomas Yves Eric OUDIN, Né à NANCY (54000), le 10septembre 1988,
Madame Morgane Charlotte DEGRELLE, Née à MAUBEUGE (59600),le 13 juin 1987.
GERANCE :
Monsieur Thomas OUDIN,
Madame Morgane DEGRELLE.
CESSION DES PARTS SOCIALES : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant la majorité des parts sociales.
IMMATRICULATION : RCS DE NEVERS.
Pour avis Maître Audrey ROUSTIC.

AL23011250

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée STAFF STOCK, au capital de 1.000 € ayant pour activité l'achat, la vente, la location d'emplacements de stockage et de stationnement.
Le Président est Monsieur Eric MOULOIS demeurant à 11 allée des Synagots - 35830 BETTON. Le Directeur Général est Monsieur Luka CHRETIEN demeurant 25, boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny - 58000 NEVERS.
Pour avis.

AL23011275

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 06/12/2023, constitution de la Société par Actions Simplifiée :
Dénomination sociale : ICHARDS WATT
Capital social : 1 000 euros
Siège social : Les Ichards 58120 Saint-Léger-De-Fougeret
Objet : La production et la vente de tous type d'énergies renouvelables ; La location de tout droit immobilier support de l'activité de production d'énergies renouvelables ;
Président : Monsieur Jean-Luc TRINQUET demeurant Les Ichards 58120 Saint-Léger-De-Fougeret
Directeur général : Madame Sophie TRINQUET demeurant Les Ichards 58120 Saint-Léger-De-Fougeret
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.
Pour avis.

AL23011288

YONNE

// MODIFICATION

AVIS

FXR CONSEIL

SAS au capital de 500 euros
Siège social : 51, Route de Toussac,
89290 CHAMPS SUR YONNE
949 707 079 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 24 novembre 2023,l'associé unique a décidé de transférer le siège social 51,Route de Toussac à CHAMPS SUR YONNE (89290) au 12, Route d eFranxault à PAGNY LE CHATEAU (21250) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis.

AL23011139

MODIFICATIONS

SCI THIMAD

Société civile immobilière
Capital de 200,00 EUR
Siège social : 8 rue des Bains – 89100 Sens
RCS Sens 905.025.490

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2023 a été :
1°) Constaté la démission de Monsieur Jean-Benoît GYSSELS, de son poste de co-gérant.
2°) Constaté que seule Madame Marjorie POIGNANT reste gérante de la société.
3°) Validé le transfert du siège social de la SCI THIMAD à l'adresse suivante : 29 routede Dollot - Saint-Georges - 89 150 Villebougis.
Mention au RCS de Sens

AL23011157

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCI 5RCDM

Société civile immobilière
Capital de 200,00 EUR
Siège social : 8 rue des Bains – 89100 Sens
RCS Sens 790.655.757

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2023 a été :
1°) Constaté la démission de Madame Marjorie POIGNANT, de son poste de co-gérant.
2°) Constaté que seul Monsieur Jean-Benoît GYSSELS reste gérant de la société.
Mention au RCS de Sens

AL23011158

S.J.B. Société d'Avocats

NOMINATION CO-GÉRANT

EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 605 675 euros
Siège social : Place de l'Europe
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
017 151 200 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 17 novembre 2023, les associés ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de cogérant Monsieur Thibaut COINTE, demeurant 20 Rue de Lourdes – 58000 NEVERS, pour une durée illimitée, à compter du 17 novembre 2023.

AL23011164

SCI D'ARTIROMEL au capital de 2.000,00 €
Siège social : MONTIGNY LA RESLE (89230), 3 a voie Romaine.
RCS Auxerre 530.243.047
Aux termes d'un acte reçu par Me Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY le 20 octobre 2023, M. Jean-Pierre ANCEL a démissionné de sa fonction de gérant. Quitus de sa gestion lui a été donnée. En remplacement a été nommé M. Denis HUCHET, né à CHATEAUDUN (28200), le 20 février 1958, demeurant à AUXERRE (89000) 41 rue du Clos pour une durée indéterminée.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion - Me Laurent TOPIN»

AL23011199

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

SCP DEJUST PRINCET

Société civile professionnelle d'avocats
au capital de 1 524 euros
Siège social : 3 Ter, rue Michel Lepeltier de Saint Fargeau
89000 AUXERRE
398 255 570 RCS AUXERRE

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte des associés du 1er décembre 2023 que le capital social a été augmenté de 64 064 euros par voie d'apport en nature, à effet du 1er janvier 2024. En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à mille cinq cent vingt-quatre euros (1 524 euros). Il est divisé en 100 parts de 15.24 euros chacune.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à deux mille huit cent soixante-cinq euros et douze centimes (2 865.12 euros). Il est divisé en 188 parts sociales de 15.24 euros chacune.
Lors de cette même Assemblée, il a été décidé :
- de nommer Maître Marie METZGER, demeurant 56 Rue Etienne Dolet – 89000 AUXERRE, en qualité de co-gérante, à effet du 1er janvier 2024,
- de remplacer à compter du 1er janvier 2024 la dénomination sociale SCP DEJUST PRINCET par « SCP DEJUST PRINCET METZGER » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL23011203

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL FERME DU CHALET

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 118 910,22 euros
Siège social
5 rue du Chalet
89200 VAULT DE LUGNY
325 382 372 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte en date du 04/12/2023, le capital social a été réduit d'une somme de 53 218.08 euros, pour être ramené de 118 910,22 € à 65 692.15 € par rachat et annulation de 3 492 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à cent dix-huit mille neuf cent dix euros et vingt-deux centimes (118 910,22 €).
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à soixante cinq mille six cent quatre vingt douze euros et quinze centimes (65 692.15 €).
Aux termes de cette même Assemblée, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Marc SANTIGNY et Mme Armelle SANTIGNY de démissionner de leurs fonctions de co-gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Jean-Charles PESCHER, demeurant à 7 rue du Moulin – 89440 DISSANGIS, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

AL23011245

CHANGEMENT DE PRÉSIDENTE

LA PISCICULTURE DU THOLON

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
102 rue de Paroy
89300 CHAMVRES
951 577 014 RCS SENS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 novembre 2023, il résulte que Madame Nathalie LHERMITTE, demeurant 2 rue du Pilori, 89300 PAROY SUR THOLON a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Madame Sonia MAGGI-BAGNASACCO, démissionnaire.
POUR AVIS La Présidente

AL23011251

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SCEA DES VEUGNIS

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 206 568,37 euros
Siège social
les Veugnis – 89130 LEUGNY
377 487 731 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2023 a décidé d'ajouter à l'objet de la société, à titre secondaire, la production et la commercialisation d'énergie solaire photovoltaïque issue d'installations fixées ou intégrées à ses bâtiments.
Pour avis, la gérance.

AL23011253

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

EDH SAS

SASU au capital de 5000 €
Siège Social
1 route de Paris
89160 ANCY LE FRANC
833739782 RCS de AUXERRE

L'associé unique, en date du 08/12/2023, a décidé à compter du 08/12/2023 :
- D'adjoindre à l'objet social les activités de : Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de AUXERRE

AL23011281

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MILE

SAS au capital de 40 000 euros
Siège social
20 VOIE IMPERIALE
HAMEAU DE NANGIS
89290 Quenne
504 457 300 RCS d' Auxerre

L'AGE du 28/11/2023 a décidé d'étendre l'objet social à achat-vente de biens mobiliers.
Mention au RCS d' Auxerre.

AL23011294

// DIVERS

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne), , CRPCEN 89027, le 5 décembre 2023, a été effectué un aménagement du régime matrimonial en y apportant une clause de préciput sur l'ensemble des biens immobiliers dépendant de la communauté au jour du décès du prémourant à l'exception de la maison sise à GURGY (89250), cadastrée AM 48 pour 1a 37ca qui restera la propriété exclusive de Mme **COLLIN** née **LECOMTE**, ENTRE :
M. Gérard Fernand **COLLIN** et Mme Annie Rose **LECOMTE**, retraités, demeurant ensemble à SOUGERES-SUR-SINOTTE (89470) 18 rue des Prés.
Monsieur né à GENNEVILLIERS (92230) le 23 juin 1949,
Madame à CLICHY (92110) le 4 février 1951.
Mariés à la mairie de COLOMBES (92700) le 24 juillet 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Tous deux de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23011204

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 18 mars 1991,Madame Berthe Marie DENIS, en son vivant retraitée, demeurant à CARISEY (89360) Le Clos des Chevannais.Née à PARIS (75010), le 20 septembre 1924.Veuve de Monsieur Michel Emile TALFOURNIER, et non remariée Non liée par un pacte civil de solidarité.De nationalité française.Résidente au sens de la réglementation fiscale.Décédée à CARISEY (89360), le 15 septembre 2023.A consenti un legs universel.Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Isabelle FALGON, Notaire au CANNET (Alpes Maritimes), 121 boulevard Carnot, le 30 novembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession :Maître Pierre GIRARD, Notaire à ANNECY (74000) 26 avenue Berthollet (CRPCEN: 74001) dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23011267

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
- LIGNY-LE-CHATEL - terre - la parcelle ZR 80 supporte un poulailler n'appartenant pas au vendeur - 1 ha 11 a 36 ca - Sous le camp: ZR-80[77](J)-80[77](K)-81[77] – zonage : zones A et An du PLU
- ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES - propriété comprenant des terres, un manoir, un ancien corps de ferme et deux grandes dépendances agricoles - fonds occupé en partie - 79 ha 50 a 16 ca - Bois du four: A-136 - Bois du jardin: A-129 - Champ brelut: H-10 - Champ de la croix: A-92-94 - Champ de la fontaine: A-91 - Champ de la halle: A-123-124-125 - Champ des girards: ZH-2 - Champ des noyers: A-88 - Champs du four: A-134-135 - Chps perreux ou bretandier: A-61-62-63-65 - Grand champ de cottard: H-5(J)-5(K) - L auge du gouet: ZH-3 - La belle vue: A-80 - La brulerie: A-96-97-98(A)-98(B)- 111(A)-112-113-114-115-116-117- 118-119-120-121-122 - La javaciere: ZH-26[166] - Le grand champ: H-3-4 - Les cinq arpents: A-127 - Prairie du mesnil sud: ZI-9-11 - Vallee de chantepinot: H-11-12-13 - zonage : zones A, N, Up, Uab et UJ du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 02/01/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23011299

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ROMAIN BESSIN

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 Euros
11 rue des Cours
89800 LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE
R.C.S. AUXERRE
832 627 327 (2017 B 00306)

Aux termes du procès-verbal de la décision de l'associé unique du 30/11/2023 :
Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Romain BESSIN, demeurant à CHICHEE (89800), 7 Chemin des Vareilles, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé à LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE (89800), 11 Rue des Cours, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre.
Pour avis,

AL23011154

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GIRSH DESIGN LE PAS (GDLP) EURL au capital de 3000€ Siège social: 2 Rue Haute 89740 Villon 894858786 RCS AUXERRE. Par décision en date du 30/11/2023 l'associé unique a décidé : d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur pour sa gestion, de le décharger de son mandat et de constater la clôture de liquidation. Dépôt RCS AUXERRE.

AL23011076

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA DE LA COLLINE

Société Civile d'Exploitation Agricole
en liquidation
au capital de 99 750,00 euros
Siège social : 41 rue de la Forêt d'Othe,
la Grange au Doyen –
89510 VÉRON
327 258 646 RCS SENS
Liquidatrice : Mme Marie-France HENDRICKX,
demeurant à VÉRON (89510),
la Grange au Doyen,
41 rue de la Forêt d'Othe.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'ont déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, la liquidatrice.

AL23011152

SOCIÉTÉ ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT
D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
REBIARD Margaux
Liquidation Judiciaire du 22/11/2022
1, Place de l'Eglise à 89140 SAINT-SEROTIN
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 5 décembre 2023.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

AL23011269

DISSOLUTION

SVARTY

SASU au capital de 786 €
Siège Social : 74 Rue de la République
89150 ST VALERIEN
912992021 RCS de SENS

L'associé unique, en date du 22/11/2023, a décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 22/11/2023.
Mme MOHANAKANTHAN Arthiya 74 Rue de la République 89150 ST VALERIEN a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur
Mention au RCS de SENS

AL23011170

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SVARTY

SASU au capital de 786 €
Siège Social : 74 Rue de la République
89150 ST VALERIEN
912992021 RCS de SENS

L'associé unique, en date du 22/11/2023, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme MOHANAKANTHAN Arthiya 74 Rue de la République 89150 ST VALERIEN pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 22/11/2023
Radiation au RCS de SENS

AL23011171

DISSOLUTION

CUMA DES NOBLES VIGNES

Siège social : chez Isabelle Garnier, 23 rue du Pont 89450 Saint-Père
N° RCS 800 468 431
L'AGE de la Cuma des Nobles Vignes réunie le 27 juillet 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter du 31 octobre 2023.
Elle a désigné aux fonctions de liquidateur MM. Guillaume DUMAY et Daniel MOIRON, lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs.
Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au 8 impasse des Mares 89450 Pierre Perthuis, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis, les liquidateurs

AL23011200

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : C.G.O.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 20000 euros.
Siège social : 5 Avenue DE WORMS, 89000 AUXERRE.
501645857 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 novembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 novembre 2023. Monsieur GILLES ORILIA, demeurant 17 bis grande rue 89250 Gurgy a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

AL23011202

FIDUCIAL SOFIRAL

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FLEUCHEY

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 65 500 euros
Siège social
Chemin des Plantottes
89700 EPINEUIL
Siège de liquidation
Les Plantottes 89700 EPINEUIL
RCS AUXERRE 412 012 882

Aux termes d'une décision unanime en date du 6 décembre 2023, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les décisions de ladite collectivité.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Loup FLEUCHEY, demeurant Les Plantottes 89700 EPINEUIL, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Les Plantottes 89700 EPINEUIL.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
POUR AVIS

AL23011241

FIDUCIAL SOFIRAL

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CABINET MEDICAL DU CHAPITRE

Société civile de moyens en liquidation
Au capital de 8 915,40 euros
Siège social
MAISON DE SANTE DU VEZELIEN
PARKING DU CLOS
89450 VEZELAY
Siège de liquidation
MAISON DE SANTE DU VEZELIEN
PARKING DU CLOS
89450 VEZELAY
333 244 937 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 novembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Christelle GUYOT épouse FARRUGIO, demeurant 2 Les Guettes – Fontette 89450 ST PERE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à VEZELAY (89450) Maison de Santé du VEZELIEN – Parking du Clos. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23011247

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL KLM IMMO

Société à responsabilité limitée
en liquidation
Liquidateur : M. Mickaël EL BOUHALI
demeurant à AUXERRE (89000)
26 avenue de la Résistance
CAPITAL SOCIAL : 10 000,00 euros
SIEGE SOCIAL
26 avenue de la Résistance
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 888 154 226

Par AGE du 21/11/2023, avec effet rétroactif au 30/09/2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge de mandat au liquidateur puis constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, le liquidateur.

AL23011254

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : GAMBASMAR.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 2 Chemin privé Allée DU PETIT BOIS, 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE.
893572370 RCS d'Auxerre.
Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2023. Monsieur Rodolphe PASSEMARD, demeurant 2 Chemin privé allée du petit bois 89000 St Georges sur Baulche a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

AL23011265

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SAS JULIEN BAILLARD

Liquidation : amiable
Capital social : 30 000€
Siège social
34 Rue des Moulins
89800 CAHBLIS
Siren : 799 856 448 00011
RCS : Auxerre

Par décision du 15 Novembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 10 Novembre 2023. Ils ont nommé Kévin VAN NOORT en qualité de liquidateur.
Le siège de liquidation est fixé au 70Ter Rue Bourneil 89000 AUXERRE, «lieu où la correspondance doit être adressée
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au RCS, au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

AL23011314

ANNONCES LÉGALES

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 16/11/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : Centre de Recrutement et de Développement des Compétences Capital : 2000€ Sigle : CEREDEC Siège social : 12 route de Montargis 89300 Joigny Objet : toutes actions de formation, conseil, assistance technique et contrôle dans le secteur de la métallurgie, entreprise de soudage et à titre accessoire réalisation de tous ouvrages métalliques finis ou semi-finis Durée : 99 ans. Président : VIM HOLDING SASU au capital de 2500€ ayant son siège social 12 route de Montargis 89300 Joigny RCS 838 691 467 Sens représentée par M. Vasseur David demeurant 12 route de Montargis 89300 Joigny Clause d'agrément : la cession des actions de l'associé unique est libre. Admissions : chaque action donne droit à une voix. RCS Sens

AL23011072

In Extenso
Experts-Comptables
CENTRE-EST
www.inextenso.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 04/12/2023 à SENS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SENS DES SAVEURS
Siège social : 123 Grande Rue, 89100 SENS
Capital social : 1 000 euros
Objet social : Achat et vente de produits alimentaires, de charcuterie, en magasin et sur foire et marché, épicerie fine, organisation d'événements et de dégustations ;
La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.
Gérant : Monsieur Dominique, André TSCHIJIK, demeurant 20 Boulevard du 14 juillet - 89100 SENS.
Immatriculation de la Société au R.C.S. de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL23011149

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/12/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SAS AIRJUMP
Forme : SAS
Capital social : 1 000 €
Siège social : AERODROME DE CHEU, 89600 ST FLORENTIN
Objet social : LOCATION ACHAT VENTE D'AERONEFS
Président : Mme Emmanuelle NICOLS demeurant 1 Petite Rue, 89360 PERCEY
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL23011210

FIDUCIAL
SOFIRAL

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ST LEGER VAUBAN du 26 juillet 2023,
il a été formé un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (G.A.E.C.), société civile de personnes, régi notamment par les articles L.323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : GAEC YOEV ;
- Agrément : Le G.A.E.C. a été agréé par le préfet du département suivant décision définitive en date du 20 octobre 2023,
- Siège : ST LEGER VAUBAN (89630), 6 hameau Corvignot ;
Immatriculation du Groupement au RCS d'AUXERRE ;
- Durée : 99 ans ;
- Objet : Exploitation et gestion de biens agricoles ;
- Capital : 93 000,00 euros constitué au moyen de l'apport du matériel et du cheptel détenus par chacun des associés ;
- Gérance : ont été nommés gérants de la société sans limitation de durée :
Madame Eva DELANDRE, Apicultrice, demeurant à 5 rue des Près Libots 21530 ST GERMAIN DE MODEON
ET
Monsieur Yoan DUMORTIER, Apiculteur, demeurant à 5 rue des Près Libots 21530 ST GERMAIN DE MODEON
- Cession de parts : Libre entre associés lorsque le G.A.E.C. comprend deux associés. Dans tous les autres cas, toute cession, même entre associés, est subordonnée à l'accord unanime des autres associés.
POUR AVIS
La gérance

AL23011216

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 26 novembre 2024, à TOUCY.
Dénomination : SCI DE LE RENAISSANCE.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 6 rue des montagnes, 89130 Toucy.
Objet : L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou autrement desdits immeubles et de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 5000 euros
Cession de parts et agrément : Toutes cessions sont soumises à l'agrément..
Gérant : Monsieur Christophe BENMIMOUNE, demeurant 6 RUE DES MONTAGNES, 89130 Toucy
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Le gérant

AL23011230

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 28/11/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination : MIRAN
Siège Social : 19 Rue d'Alsace Lorraine 89100 SENS
Capital : 100 €
Activités principales : Abattages d'arbres et Ventes bois de chauffage
Durée : 99 ans
Président : M. YUSUFOV Akif 19 Rue d'Alsace Lorraine 89100 SENS
Immatriculation au RCS de SENS.

AL23011239

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 28/11/2023, il a été constitué une SASU :
Dénomination : MATTEK
Siège Social : 1 BOULEVARD DES NOYERS POMPONS (ZAC DES VAUGUILLETTES) 89100 SENS
Capital : 1500 €
Activités principales : Commerce de gros (commerce interentreprises, import / export) de bois et de matériaux de construction. Location et location-bail de machines et équipements pour la construction et le génie civil. Quincaillerie et Outillage.
Durée : 99 ans
Président : M. ATES OSMAN 20 Rue Camille Matignon 89100 SENS.
Immatriculation au RCS de SENS.

AL23011264

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 20/11/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination : INTERMEDIAIRE V.O
Enseigne : CREATIVE SUGGESTION
Siège Social : 6 bis chemin des Ouches 89340 CHAMPIGNY
Capital : 3000 €
Activités principales : ACHAT VENTE DÉPÔT VENTE DE TOUS VÉHICULES AUTOMOBILES
Durée : 99 ans
Président : Mme TILLOT CAROLINE 6 chemin des Ouches 89340 CHAMPIGNY
Cession d'actions : LIBRE Exercice du droit de vote : CHAQUE ACTION DONNE DROIT À UNE VOIX Immatriculation au RCS de SENS

AL23011282

FIDUCIAL
SOFIRAL

David Auto
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 rue Arago
Zone industrielle des Grosses Terres
89400 MIGENNES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MIGENNES du 3 août 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : David Auto
Siège social : 7 rue Arago - Zone industrielle des Grosses Terres, 89400 MIGENNES
Objet social : L'entretien et la réparation de véhicules automobiles, poids lourds et cyclomoteurs, ainsi que l'achat et la vente et la location de véhicules neufs et d'occasion
Durée de la Société : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur David ROBERT, demeurant 3 Les Etangs de Saint-Ange 89400 BUSSY EN OTHE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL23011292



Pour les fêtes, offrez un abonnement à vos proches !

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES | MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR | ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Jusqu'en mai 2024

// Exposition *« Fantaisies pour un palais »* au château de Bussy-Rabutin

Depuis le 25 novembre et jusqu'au 5 mai 2024 se tient, au château de Bussy-Rabutin, l'exposition « Fantaisies pour un palais ». Elle évoque l'imaginaire des contes de fées rococo du XVIII[e] siècle. Cette exposition est une invitation au voyage entre cabinet des fées, décors avec effets de lumière et vidéos, grotte merveilleuse ou salon des miroirs. À partir du 3 décembre, le château proposera aussi ses décors de Noël.

www.chateau-bussy-rabutin.fr

• En décembre

// Dijon fête Noël

De multiples événement sont organisés à Dijon pour les fêtes. Du samedi 16 au samedi 23 décembre à 18 heures, 18 h 30, 19 heures, 19 h 30 : spectacle son et lumière projeté sur les trois façades de l'hôtel de ville. Dimanche 24 décembre à 18 h 15 : descente du Père Noël depuis la tour Philippe Le Bon. Place darcy et rue de la Liberté : marché de Noël.

https://www.dijon.fr/Actualites/Dijon-sous-les-lumieres-de-Noel

• Mercredi 20 décembre

// Spectacle de rue à Montbard

Laissez-vous porter par le spectacle de rue Fiers à cheval qui partira à 18 heures de la place de la Pépinière royale en cavalcades, vers une chevauchée fantastique. Un rêve qui passe. Une déambulation d'images qui débute avec d'étranges personnages, baroquement vêtus, vénitiens de science-fiction, fiers de leur personne… L'espace d'une demie-minute, et le monde bascule dans une atmosphère d'images oniriques, les personnages se métamorphosent en chevaux fantastiques, lumineux…

www.montbard.fr

• Les 23, 26 et 30 décembre

// Mythologies, légendes bourguignonnes et autres légendes extraordinaires au château de Bussy-Rabutin

Laissez vous entraîner par la magie de Noël et venez écouter de fabuleux récits dans le cadre magique du château. Des histoires merveilleuses vont surgir à chaque coin de salle. Les tableaux prendont vie sous vos yeux. Le 23 décembre, à 15 heures, on vous racontera comment chaque grand propriétaire du château fêtait Noël. D'autres spectacles auront lieu le 26 décembre à 10 h 30 et 15 heures, et le 30 décembre à 14 h 15. Munissez-vous de vêtements chauds, plaids bienvenus !

Tarif : 10 euros et gratuit pour les moins de 26 ans. Informations et réservations au 03 80 96 00 03 ou par mail : chateau-de-bussy-rabutin@monuments-nationaux.fr

• Jusqu'au 7 janvier 2024

// Exposition sur les insectes pollinisateurs à Dijon

Le Jardin de l'Arquebuse propose une immersion dans l'univers fascinant des insectes pollinisateurs. Cette exposition invite le visiteur à pénétrer dans le monde méconnu des insectes pollinisateurs, en s'en approchant au plus près. Parfois peu appréciés, ils sont pourtant indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes et à notre alimentation.

Au Jardin de l'Arquebuse, entrée libre.

Nièvre

• jusqu'au 31 décembre

// Boutique éphémère

À l'initiative de l'association L'arc en Ciel sur la ville, la boutique éphémère Le Paradis à Decize ouvrira ses portes du 31 octobre au 31 décembre au 11 rue Louise Blanc à Decize (du lundi au samedi de 10 à 19 h et le dimanche de 14 h à 18 h). Cette boutique associative de créateurs propose des créations 100 % fait main, 100 % françaises et des animations : concerts, défilé de mode et apéro guinguette ! Ainsi, les visiteurs pourrons fêter l'inauguration le 31 octobre 2023 à partir de 18 h 30 avec vin chaud offert et concert d'Hugues Futo. Le 25 novembre sera proposé un apéro guinguette et défilé de mode, à partir de 17 h. Le 9 décembre, à partir de 18 h 30 aura lieu un apéro concert de La Réponse D.

Plus d'infos sur : https://www.facebook.com/people/L-Art-en-ciel-sur-la-ville/61551795999629/

• jusqu'au 31 décembre

// Boutique éphémère à Nevers

Les ILLUS', le collectif de graphistes et illustrateurs neversois, sont ravis de vous présenter la 2[e] édition du marché de Noël d'art graphique. C'est à Nevers et il durera toute la période magique. Au programme : la maintenant fameuse exposition-vente de leurs univers variés et aussi de leurs quelques guests surprise. Encre, Collage, peinture, broderies, dessins, pléthore d'objets et œuvres graphiques, à la fois pièces uniques et tirages numérotés, et le plaisir de proposer des ateliers créatifs pour petits et grands (sur inscription) durant cette période de fête. Venez célébrer le lancement de cet évènement gratuit et ouvert à tous lors du vernissage le vendredi 24 novembre à partir de 19 h, 18 rue des Francs Bourgeois à Nevers.

• Durant décembre

// Marchés de Noël

Comme tous les ans, la fin d'année est synonyme de marchés de Noël pour certaines communes de la Nièvre. Des événements où sont proposés des exposants de produits artisanaux ou locaux souvent accompagnés par des animations divers : spectacles, vin chaud, etc.

Retrouvez les prochains marchés de Noël près de chez vous sur : https://www.koikispass.com/lagenda/categorie/marche-de-noel/?period=toutes_les_dates&page=1/

FONDS D'ASSAINISSEMENT RÉGIONAL (FAR)
CERTAINES SAISIES À L'ABATTOIR COUVERTES PAR LA SOLIDARITÉ DES ÉLEVEURS

ASSOFAR

Depuis le 1er février 2023, les familles professionnelles de la filière bovine Elevage et Viandes ont généralisé un outil de gestion des saisies en abattoir. Ce dispositif, FAR, repose sur des règles partagées, identiques et communes à toutes les régions. De fait, une saisie pratiquée sur un bovin produit dans une région mais abattu dans une autre région sera traitée de façon équivalente. Le FAR, dispositif de solidarité et d'assainissement vise un double enjeu :

1. La solidarité couvre les préjudices financiers liés aux saisies éligibles et identifiées par les services vétérinaires des abattoirs.
2. L'assainissement pour mieux répondre aux saisies de carcasses via des actions de prévention et de recherche.

Pourquoi mettre en œuvre ce dispositif ?

Les bovins de 8 mois ou plus, destinés à l'abattage doivent être livrés « sains, loyaux et marchands ». Cependant, il arrive que des maladies génétiques, des parasites détériorent les carcasses. Les préjudices affectent non seulement l'éleveur mais également tous les opérateurs de la filière bovine.
La "caisse de secours" fonctionne sur le principe de la solidarité entre les éleveurs. Afin de couvrir la solidarité, l'assainissement et la gestion assurée par les comités régionaux d'INTERBEV, une participation de 0,006 euros par kg de carcasse commercialisé, est appelée pour tous les gros bovins âgés de 8 mois ou plus des catégories A, B, C, D, E, et Z. Prélevée au moment de l'abattage comme une Cotisation Interprofessionnelle volontaire, elle se répercute en cascade jusqu'à l'éleveur-vendeur (dernier cheptel détenteur).

Ce dispositif concerne des motifs spécifiques dont l'origine est inconnue ou imprévisible (lésions d'origine aléatoire non maîtrisable) :

- Cysticercose musculaire localisée, généralisée, forme dégénérée (taenia)
- Sclérose musculaire d'origine métabolique
- Ictère (jaunisse)
- Myosite éosinophilique (sarcosporidiose)
- Couleur anormale : Mélanose
- Altérations et anomalies : Tiquetage musculaire
- Processus tumoraux généralisés et les Schwannomes

LES INDEMNISATIONS COUVRENT LES PERTES GÉNÉRÉES PAR LES MOTIFS CI-DESSUS, DE 50% (TIQUETAGE) À 100% POUR LES AUTRES MOTIFS.

Comment sont indemnisées les saisies ?

Le FAR couvre la perte financière sur la base des cotations régionales (à défaut nationales) FranceAgriMer de la semaine précédant l'abattage, déduction faite des frais d'approche. Le remboursement est déterminé sur la valeur HT comme pour une vente normale. Les frais d'abattage ou d'équarrissage ne sont pas pris en charge par le FAR. Pour une saisie totale, l'abattoir ou l'abatteur crée le dossier auprès du FAR de sa région avec les éléments nécessaires à la constitution du dossier dont le certificat de saisie. Le FAR régional instruit le dossier et le paie en conséquence. Cette valeur calculée se substitue au montant HT convenu de la transaction commerciale. L'indemnisation HT est d'abord versée à l'abattoir ou à l'abatteur, puis, avec la TVA, à l'apporteur, qui lui, la paie à l'éleveur-vendeur. Les modalités de cette transaction commerciale restent identiques à une transaction commerciale normale.

EXEMPLE 1 - SAISIE TOTALE

Une vache de 400 kg vendue 5 €, carcasse saisie en totalité pour le motif de Myosite éosinophilique.

1. L'abattoir ou abatteur ouvre un dossier auprès du FAR de sa région, en joignant le certificat de saisie établi.
2. Le gestionnaire du FAR fixe le montant de l'indemnisation prévue.
3. L'indemnité sera couverte à hauteur de la valeur issue de la race, de la catégorie, de la conformation, de l'état d'engraissement et du poids de la carcasse déduction faite des frais d'approche.

EXEMPLE 2 - SAISIE PARTIELLE

La carcasse de la vache de 400 kg vendue 5 € subit une saisie partielle pour une Sclérose musculaire d'origine métabolique de 20 kg sur un avant.

1. Le FAR régional reverse à l'abattoir ou à l'abatteur la valeur de la viande saisie pour 20 kg et la moins-value commerciale sur le reste du quartier (80 kg restant, arbitrairement la carcasse est divisée en 4 quartiers).*
2. L'abattoir paie à l'apporteur sa part (400 kg au prix convenu, les 5 €, lors de la transaction commerciale - la valeur des 20 kg saisis) et le remboursement du FAR en y ajoutant la TVA.
3. L'apporteur reverse cette somme. Les modalités de cette transaction commerciale restent identiques à un commerce normal.

*L'accord interprofessionnel achat et enlèvement des bovins de 8 mois ou plus destinés à l'abattage pour l'action. Le FAR couvre la saisie pour sa part. L'abattoir ou l'abatteur paie le reste non saisi sur la valeur définie entre les parties.

Information : connectez-vous sur le site internet du comité INTERBEV de votre région. Vous y retrouverez également vos données d'abattage, l'information du motif de saisie de la carcasse, l'accès aux différents accords interprofessionnels.
Besoin d'un complément ? Contactez votre comité régional d'INTERBEV www.interbev.fr/interbev/comites-regionaux

// HORTICULTURE

Célébrer Noël avec un sapin responsable

Chaque année, au mois de décembre, c'est le rituel immanquable : l'arrivée du sapin de Noël dans les foyers. Si cette tradition ravit petits et grands, elle n'est pas incompatible avec le souhait de vivre un Noël écoresponsable. C'est ce que mettent en lumière l'interprofession horticole Valhor et l'association française du sapin de Noël naturel (AFSNN), en proposant des sapins naturels, pour un Noël plus responsable.



DR

Apparu au début du XVI^e^ siècle en Alsace, le sapin est devenu l'un des symboles les plus ancrés dans les traditions des fêtes de Noël. Cinq cents ans plus tard, la tradition se perpétue dans les foyers français. À l'heure où les Français sont de plus en plus attachés au caractère naturel des produits et à leur provenance, cette tendance se confirme sur le marché du sapin. D'après l'étude réalisée par Kantar en 2022, 89 % des Français ont privilégié l'acquisition d'un sapin naturel à celle d'un sapin artificiel (11 %).

Des producteurs engagés

Et les producteurs de sapins n'ont pas attendu cet engouement pour produire dans le respect de la nature : *« Les sapins ne sont pas coupés dans une forêt, mais bien récoltés selon des règles précises, sur des pâtures non pérennes »*, assure le Côte-d'Orien Frédéric Naudet, président de l'AFSNN depuis sa création en 1998. Lui-même pépiniériste et producteur de sapins de Noël dans le Morvan, massif de Bourgogne, il assure la distribution de sapins partout en France, aux entreprises spécialisées comme à la grande distribution. Au sein de son entreprise qui comptabilise cinq cents hectares de culture, Frédéric Naudet a à cœur de produire des arbres en utilisant le moins de produits phytosanitaires possibles.

Sa production a d'ailleurs obtenu cette année la certification Haute valeur environnementale (HVE), la confirmation de son engagement écoresponsable. *« Les produits sont utilisés seulement les deux ou trois premières années, lorsque le plant est trop petit, trop fragile, en proie aux maladies »*, précise-t-il. *« Pour le reste, nous privilégions les procédés mécaniques. Une culture est toujours évolutive : nous prélevons petit à petit, dès quatre ou cinq ans. Nous enlevons les plus grands, puis replantons des petits »*, ajoute l'agriculteur de 65 ans. Les producteurs de sapins s'engagent dans des modes de culture respectueux de l'environnement et poursuivent leurs efforts en utilisant des produits substituts aux produits chimiques. Par ailleurs, la filière contribue à soutenir l'activité agricole locale, qui génère mille emplois permanents et trois mille emplois saisonniers par an.

Consommer local et soutenir la biodiversité

Côté budget, d'après l'étude Kantar, 67 % des Français seraient prêts à payer plus cher un sapin produit en France. Une bonne nouvelle pour les producteurs français, mais également pour l'environnement, puisque les cultures des sapins représentent des puits de carbone et un refuge pour de nombreuses espèces. *« Nous veillons à respecter les populations d'insectes et d'oiseaux qui se multiplient dans les cultures »*, assure Frédéric Naudet. Car en effet, la culture du sapin enrichirait la biodiversité. L'alouette lulu, Le Bruant jaune, la linotte mélodieuse ou encore le Pipit des arbres, espèces en déclin, trouvent refuge au pied des sapins qui peuplent les pépinières. Une plantation peut également abriter celle que l'on nomme « la Grande coccinelle à ocelles », une espèce devenue rare. Les producteurs de sapins posent régulièrement des nichoirs destinés aux mésanges, ou invitent les apiculteurs à créer des ruchers au sein des parcelles, pour permettre aux abeilles de profiter des fleurs qui s'y développent. Notons également que les sapins de Noël, pendant leurs années de croissance, produisent une quantité importante d'oxygène, qui permet une captation importante de CO_2.

Consommer local est donc nécessaire pour un Noël plus responsable, Frédéric Naudet le confirme. *« De nombreux producteurs de la région Bourgogne Franche-Comté produisent et vendent localement. La vente directe parfait la démarche écoresponsable de nos productions,* assure-t-il avant d'ajouter, *Être producteur de sapins est un métier passionnant. Je suis fier de perpétuer les traditions, de valoriser notre terroir. Acheter un sapin est un acte joyeux. »*

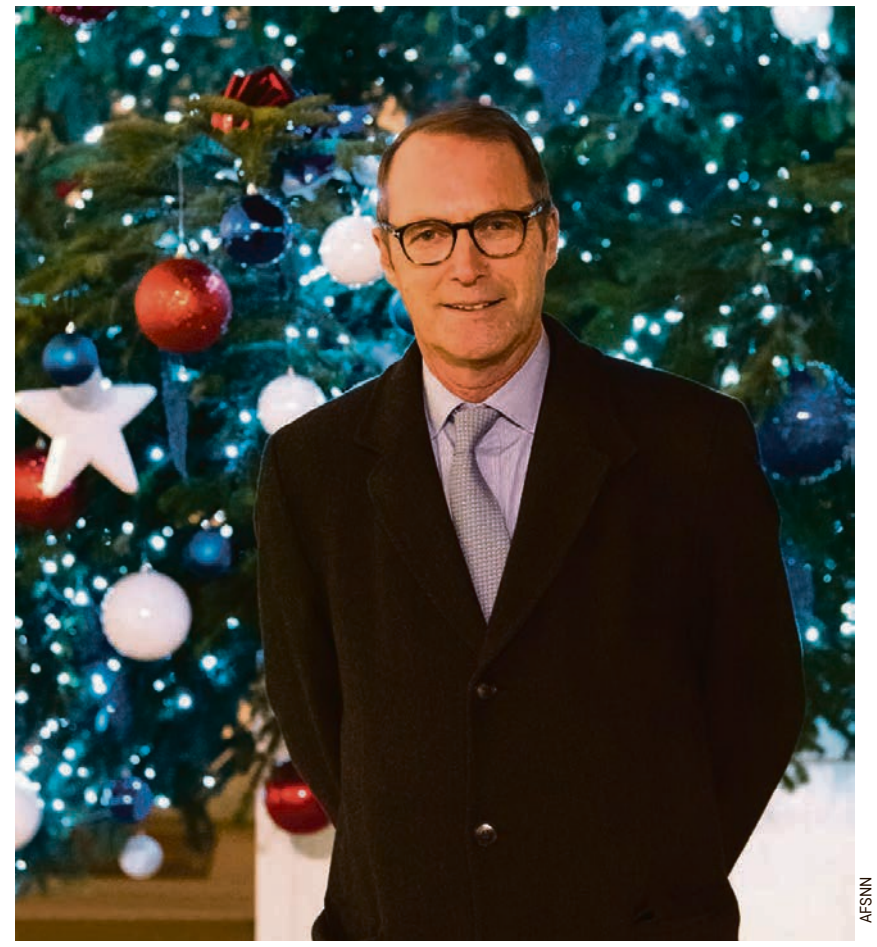
Un sapin 100 % biodégradable

Après les fêtes, pas de sujet épineux, puisque le sapin naturel est totalement biodégradable. En copeaux de bois ou compostés, leur décomposition crée de l'humus, une matière essentielle au fonctionnement des sols. Les collectivités locales ont également mis en place des programmes de collecte de sapins de Noël pour les transformer en paillage. D'après l'étude de Kantar en 2022 pour FranceAgrimer et Valhor, 90 % des Français ont recyclé leur sapin de Noël après les fêtes. Un chiffre qui témoigne d'un engagement important pour un Noël plus responsable.

publié par FD



D'après l'étude réalisée par Kantar en 2022, 89 % des Français ont privilégié l'acquisition d'un sapin naturel.



AFSNN

Le Côte-d'Orien Frédéric Naudet, président de l'AFSNN et membre de Valhor, est producteur de sapins de Noël depuis plus de quarante ans.